

impac

• décembre 2020 -
avril 2021
CPPAP : 0715 S 07535
numéro double

184/185

• 2,50€

GRAND FORMAT / PAGE 10
**Le développement
cannibale**

LIBERTÉS PUBLIQUES / PAGE 14
**Macron joue le séparatisme
sur la laïcité**

FILIÈRE PRESSE / PAGE 18
**Convention collective
presse en régions**

PAGES 33 > 55 DOSSIER SPÉCIAL HISTOIRE

IL Y A 150 ANS, LA COMMUNE

LA DERNIÈRE RÉVOLUTION FRANÇAISE

Entretien avec Roger Martelli

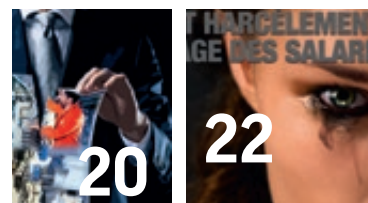
Repères chronologiques et biographiques

La Semaine sanglante

La Commune et l'Association internationale
des travailleurs...



impac /184/185 sommaire



GRAND FORMAT pages 4-12

Face à leur austérité, imposons la justice sociale

Le développement cannibale

LIBERTÉS PUBLIQUES pages 14-17

Macron joue le séparatisme sur la laïcité

Les mesures malades contre la liberté

Journaliste? Au poste!

FILIÈRE PRESSE pages 18-19

Convention collective presse en régions : mobilisation et négociation

FILIÈRE PAPIER page 20

Le centre technique du papier en grande difficulté

DISCRIMINATION SYNDICALE page 21

Un p'tit tour et puis s'en vont

HARCÈLEMENT page 22

Chasse au syndicaliste dans le groupe Mc Cann

BRÈVES FRANCE pages 24-26

BRÈVES MONDE page 27

LECTURES pages 28-29

BILLET D'HUMEUR (mauvaise...)

page 30

Ah, si l'UNEF était comme eux...

DOSSIER SPÉCIAL HISTOIRE

(n° 185) pages 33-55

Il y a 150 ans, la Commune

« La question de l'émancipation reste centrale dans nos sociétés »

Eugène Varlin ouvrier relieur, des origines du syndicalisme aux barricades de la Commune

Chronologie de la Commune de Paris

Les acteurs de la Commune

La Semaine sanglante

Ici, Londres

Les femmes, l'avenir de la Commune



impac n°184/185 - décembre 2020 / avril 2021 - CPPAP 0715 S 07535

Le journal des travailleurs des industries du Livre, du Papier et de la Communication CGT

Directeur de la publication : Patrick Bauret

Ont participé à ce numéro : Marie-Claire Cailletaud, Jérémie Demay, Jacques Dimet, Anne Duvivier,

Georges Kaplan, Pascal Le Boulc'h, Pascal Lefèbvre /

Coordination : Pascal Le Boulc'h, Pascal Lefèbvre / Maquette, direction artistique : Frédéric Joffre /

Correction : Anne Duvivier, Philippe Zirn / Photos : FILPAC CGT, Stock, D.R. / Illustrations : Rust /

filpac cgt : case 426 - 263, rue de Paris - 93154 Montreuil Cedex - filpac@filpac-cgt.fr - www.filpac-cgt.fr -

Tél. : 01 55 82 85 74 / Imprimerie RIVET, 87000 Limoges.




La FILPAC CGT respecte les règles de triage ecocitoyen pour toutes ses publications



Cartons et emballages papier à trier



Que vienne enfin le temps des Cerises !

 PATRICK BAURET,
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA FILPAC CGT

Lors de la rédaction de l'*Impac* 184, il nous est apparu évident que nos combats quotidiens et au long cours étaient dans le prolongement de celui de nos illustres prédécesseurs de la Commune. La rédaction du journal de la Fédération persuadée que nous vivons une période exceptionnelle marquée par un nombre de luttes sociales qui embrasent des secteurs entiers et se multiplient dans les entreprises, a décidé par la création de ce numéro double de faire le parallèle entre nos combats et ceux de nos camarades de la Commune.

Il y a cent cinquante ans des femmes et des hommes se soulevaient et ont imposé des réformes d'un contenu qui préfigurait les grandes avancées sociales du XX^e siècle : égalité entre les femmes et les hommes, augmentation des salaires, gratuité de l'enseignement, interdiction du travail des enfants, réduction du temps de travail à 8 heures par jour et tant d'autres réformes qui ont été réprimées dans le sang par la réaction bourgeoise.

La place des femmes dans cette révolution sociale fut déterminante à bien des égards et a bousculé l'ordre patriarcal de la société de l'époque.

Les femmes de la Commune ont eu la bataille de l'égalité entre les sexes chevillée au corps et ont dû s'imposer dans les bataillons pour combattre l'ennemi de classe et les régiments du sanguinaire Thiers. Elles ont participé à l'écriture de textes d'une portée révolutionnaire exceptionnelle.

La bataille pour l'égalité entre les femmes et les hommes fait toujours rage et nous voyons, tant au niveau des entreprises que des branches, que nous nous opposons au dogme patronal en la matière et d'une division du travail sexuée.

Plus que jamais, notre organisation syndicale, avec d'autres, a décidé de redoubler d'efforts pour obtenir cette égalité qui revêt bien des aspects dans nos vies et qui mettra fin à la domination d'un genre sur l'autre.

La crise que nous traversons a jeté à la face des phalocrates les plus récalcitrants que les premiers de corvées étaient majoritairement des premières de corvées. Que leurs emplois parce que à dominante féminine, étaient les moins bien reconnus.

À nous d'être leurs dignes héritiers et héritières par nos revendications d'égalité à tous les niveaux de la société et en premier lieu dans notre fédération et

ses syndicats en laissant place à plus de femmes aux premières responsabilités.

Si les temps ont changé, l'affrontement de classe est réel.

Comme il y a cent cinquante ans, des femmes et des hommes se mobilisent pour imposer une autre société faite de justice sociale, d'égalité et de paix. Ces mobilisations prennent différentes formes et leur diversité, tant dans les contenus exprimés que dans les actions menées, enrichissent un mouvement social qui malgré la répression féroce et mutilante des forces de l'ordre, ne cesse de prendre de l'ampleur.

Des gilets jaunes aux mobilisations de la jeunesse pour la préservation de l'environnement, aux actions de solidarités pour l'accueil des migrants, aux mobilisations sociales pour un « monde d'après », reposant sur d'autres bases que l'exploitation humaine et de la nature, tout converge pour que le projet des communardes et communards devienne enfin accessible.

Le choix se dessine devant nous :

Soit, nous nous laissons gagner par la lassitude, le fatalisme, le repli dans son entreprise, notre pré carré corporatiste, et nous laissons la bête immonde s'abreuver des peurs, de la misère, de l'acculturation, des racismes, dévaster nos sociétés et notre humanité.

Soit, nous prenons le chemin de la mobilisation, de la convergence de nos luttes, de la richesse de nos diversités et de la force de notre unité pour transformer durablement et radicalement cette société.

Notre choix est fait. Notre volonté et notre détermination de changement de société sont inébranlables, inaltérables, toutes et tous unis, nous trouverons le chemin pour que vienne enfin le temps des cerises ! ●



Comme il y a cent cinquante ans, des femmes et des hommes se mobilisent pour imposer une autre société faite de justice sociale, d'égalité et de paix.





FACE À LEUR AUSTÉRITÉ, IMPOSONS

LA JUSTICE SOCIALE !

 PASCAL LEFÈVRE,

N'EN DÉPLAISE AU GOUVERNEMENT ET AUX « MARCHANDS DE CALOMNIES », LA LUTTE DES CLASSES EST BIEN RÉELLE. PRÉTEXTANT LA PANDÉMIE - ET SANS SE DONNER LES MOYENS DE LA COMBATTRE - LE POUVOIR S'ATTAQUE AUX LIBERTÉS ET AU DROIT SOCIAL. À CELA NOUS DEVONS OPPOSER RÉSISTANCE ET CONSTRUCTION.

Et vlan, un nouveau confinement en mars, puis un nouveau déconfinement en mai ! Une fois de plus, Macron a décidé, seul contre l'avis de tous et dans l'urgence, le confinement de mars aux contours plus que flous. Alors que, depuis le début de l'année, les nouveaux « variants » beaucoup plus dangereux et contagieux que

l'original font exploser les contaminations, Macron et son gouvernement libéral ont attendu la dernière minute pour prendre des « mesurées ».

Préférant engorger les services de réanimation et d'urgences hospitalières au profit de l'activité économique, les décisions du pouvoir se prennent dans les alcôves élyséennes sans rendre compte ni à l'Assemblée nationale, ni au Sénat, ni à qui que ce soit.

C'est la décision du monarque présidentiel prise lors des réunions hebdomadaires de son conseil de « guerre ». Conseil de défense non élu et qui n'a aucune légitimité constitutionnelle. Notre pays est endeuillé par 100 000 décès de la Covid talonnant de près l'Italie et la Grande-Bretagne mais loin devant l'Allemagne et l'Espagne. Au prorata de la population, la France est malheureusement dans le peloton de tête. Récemment encore les médias dominants brocardaient l'Inde car le pays avait comptabilisé 350 000 cas en une journée. Chiffre énorme mais à rapporter à une population de 1,3 milliard de personnes. La France en était alors à 35 000 nouveaux cas quotidiens pour 68 millions d'habitants. Donc, deux fois plus de cas par habitant qu'en Inde.

Les mensonges réguliers du gouvernement sur la déshérence hospitalière, les masques, les tests, les vaccins, puis pour tenter de minimiser la crise sociale, amènent à une défiance populaire, toujours plus importante, de la gestion calamiteuse du pouvoir en place.

Pendant qu'on oblige les citoyens à rogner sur leurs libertés fondamentales, au nom de la lutte contre la pandémie,

la classe dominante, la bourgeoisie décomplexée organise des festivités de dizaines de convives dans les beaux quartiers comme des repas avec les ministres et éditorialistes de chaînes d'info ou de la presse dominante. Tout ce « beau monde » s'amuse de pouvoir s'affranchir une nouvelle fois des normes et règles imposées à la très grande majorité de la population. L'opulence de cette classe sociale n'a jamais été aussi importante quand, dans le même temps, la précarité des situations de vie et de travail impacte un nombre croissant de travailleurs et de familles.

La crise sanitaire révèle plus que jamais l'opposition de classes qui saute à la face du monde.

Jeff Bezos, fondateur d'Amazon et homme le plus fortuné de la planète, possède plus que la somme des richesses cumulée de 156 pays ; Elon Musk est plus riche que 154 pays et le dernier des 21 plus grandes fortunes du monde possède autant que 133 pays. L'accumulation de leurs fortunes personnelles dépasse les 1 810 milliards de dollars.

Alors que la crise sanitaire plonge dans la misère des dizaines de millions de personnes, les 21 premières fortunes ont vu leur richesse croître dans des proportions inédites. Ainsi Jeff Bezos a vu sa fortune personnelle progresser de 35 % quand Bernard Arnault a vu la sienne, tirée du luxe, exploser dans des proportions analogues.

Celui qui accumule le plus de richesses est le même qui fait la une des titres à travers la planète en refusant la reconnaissance du fait syndical dans ses entrepôts, et en particulier aux États-Unis. Les salariés d'Amazon subissent de plein fouet une nouvelle forme d'exploitation encore plus féroce, si cela est possible, que celles mises en œuvre depuis le taylorisme industriel.

Réinventant le flicage et le contrôle des tâches, des temps morts, les salariés sont broyés, exténués pour permettre à ce sombre individu de continuer à briller au firmament des multimilliardaires planétaires. Ils ont décidé d'unir leurs forces et de parler d'une seule voix pour faire reconnaître un droit essentiel, celui de s'organiser en syndicat.

Là où les syndicats ont réussi à s'implanter, Bezos et ses cadres font espionner les militants syndicaux pour mieux les licencier et opèrent par des actions illégales dignes des pires mafieux des pressions sur les syndicalistes. Plusieurs actions en justice ont été entreprises et la Commission européenne a été saisie. Si peu de cas a été fait dans les médias de cette action syndicale mondiale, encore moins de celle des salariés en grève en Allemagne le jour du « Prime Day », elle n'en demeure pas moins vraie qu'elle marque un mouvement de fond de mobilisations sociales dans ces grandes firmes.

L'internationalisme syndical est plus que jamais une des clefs du « monde d'après » et un élément essentiel de solidarité pour contrer les politiques d'austérité sociale qui assombrissent le printemps 2021.

« LE QUOI QU'IL EN COÛTE » NOUVEL ARGUTIE DES POLITIQUES D'AUSTÉRITÉ

Alors que la responsabilité du macronisme sur les conséquences dramatiques tant humaines que sociales et économiques de la pandémie de la Covid-19 n'est plus contestable, ce même pouvoir s'apprête à un tour de vis social sans précédent. Si nous ne pouvions éviter la pandémie, son ampleur et ses conséquences auraient pu être largement minimisées, à la condition d'avoir le stock de masques dès le début à notre disposition, d'avoir un système de soins publics suffisamment dimensionné et non exsangue comme aujourd'hui par des décennies de réductions budgétaires, d'avoir une industrie

pharmaceutique encore implantée sur le territoire, une recherche médicale subventionnée à la hauteur des défis et non soumise à une mendicité annuelle de moyens pour tenter de survivre. Les confinements successifs ne sont que les conséquences non seulement d'une gestion calamiteuse de la pandémie mais aussi celle de cette destruction des services publics et de notre industrie à l'œuvre depuis trop longtemps.

En un mot, les conséquences dramatiques de cette crise sanitaire sont à la hauteur des politiques libérales à l'œuvre depuis des décennies et qui ont considérablement affaibli notre pays pour le profit d'actionnaires et de financiers.

Loin de tirer les enseignements de la catastrophe en cours, Macron et son gouvernement ultralibéral annoncent sans coup férir un tour de vis sans précédent dans le budget des services publics et de la protection sociale.

L'État aurait dépensé sans compter pour permettre à l'économie et aux entreprises de faire face aux périodes de confinement, il faudrait maintenant rembourser une dette liée au quoi qu'il en coûte présidentiel.

Nous aurions pu attendre des gouvernants que ceux qui se sont enrichis considérablement pendant cette période soient les principaux contr-

Les dizaines de milliards de profits des entreprises du CAC 40 demeureront dans les poches des actionnaires, ceux qui vont payer sont ceux qui ne possèdent rien, à commencer par les privés d'emploi, toujours plus nombreux.



buteurs du remboursement d'une dette qui n'en est pas une.

Les dizaines de milliards de profits des entreprises du CAC 40 demeureront dans les poches des actionnaires, ceux qui vont payer sont ceux qui ne possèdent rien, à commencer par les privés d'emploi toujours plus nombreux.

La réforme de l'assurance chômage, si elle doit devenir effective, va diminuer fortement les indemnités de plus de 1 million de travailleurs privés d'un emploi, dans un premier temps. Ce chiffre donné par l'UNEDIC ne prend pas en compte celles et ceux qui viennent grossir les rangs des indemnisés dès aujourd'hui.

Cette réforme n'étant pas suffisante pour nos émissaires du patronat, une autre est en préparation qui verra les régimes indemnitaires des travailleurs au chômage conditionnés aux équilibres budgétaires de l'État, à l'identique de ce qui se prépare pour les retraites.

La politique d'austérité c'est aussi l'accélération de la privatisation des services publics et en premier lieu du système de soins. Au prétexte d'un tsunami de cas et du débordement des urgences et des services de réanimation (faute de moyens et de personnel), le plan du gouvernement est une accélération des hospitalisations les plus lucratives vers le privé, une concentration des moyens hospitaliers publics avec suppression de lits et de personnels soignants à la clef.

Après la claque nocturne pour encourager et soutenir le personnel soignant voici venu le temps des baffes et de la douche froide. Le plan hôpital se métamorphose en soins palliatifs.

Mais c'est aussi la privatisation du système de recherche et universitaire, des collectivités territoriales, des pans de la police nationale, de la justice et la vente et le démantèlement d'entreprises publiques comme celles de l'énergie, à l'instar du projet Hercule.

DES AIDES D'ÉTAT AU SERVICE DES PLUS RICHES ET DE LA RECOMPOSITION CAPITAL/TRAVAIL

Les chiffres du plan de relance du gouvernement, s'ajoutant aux aides préalablement accordées aux entreprises (CICE par exemple) sont importantes. Mais ces aides sont-elles suffisantes pour faire face à la dégradation économique et surtout quels intérêts servent-elles ?

Si à la première question nous pouvons répondre que le montant de plus de 100 milliards d'euros est des plus conséquents, plus des 2/3 de ce plan concernent les entreprises sous forme d'exonérations de paiement de cotisations sociales et de prêts pour soutenir les trésoreries de certaines TPE et artisans, le reste est dévoyé par des grands groupes comme ceux de la grande distribution, des banques qui jouent avec les mesures de soutien à l'activité.

Loin de soutenir l'activité et de mettre à profit cette période pour impulser une politique industrielle et économique plus en phase avec les défis du XXI^e siècle, en particulier les enjeux liés au réchauffement climatique, le gouvernement s'entête dans sa doctrine ultralibérale du

Les premiers à profiter du remboursement de la dette sont les Black-Rock, BNP, Goldman Sachs ou encore Natixis.

ruissellement schumpétérien : les profits d'aujourd'hui sont les investissements de demain et les futurs emplois d'après, après après-demain !

Les premiers à profiter du remboursement de la dette sont les Black-Rock, BNP, Goldman Sachs ou encore Natixis et l'ensemble des marchés financiers auprès desquels la Banque centrale européenne a contracté des emprunts en échange d'un rachat avec intérêt à terme auprès des titres publics émis pour la dette.

Ce mécanisme propre à l'Union européenne, qui refuse à la BCE de prêter de l'argent aux États par de la création monétaire, conduit des pays comme la Grèce, l'Italie à devenir exsangues et leurs politiques publiques alignées sur les critères de rentabilités des fonds vautours.

Une mission parlementaire a démontré qu'en 2010, 70% de la dette française était détenue par des « non-résidents » (des fonds d'investissements hors de France) dont 40% hors d'Europe. Ce phénomène s'est considérablement accéléré avec l'endettement actuel.

Les seconds à profiter des fonds publics du plan de relance sont les grands groupes tels que Sanofi, Général Electric, Danone, Altice et compagnie qui engrangent les prêts d'État (qu'ils ne rembourseront pas), les exonérations d'impôts sur la production, le chômage partiel et autres aides en milliards pour dans le même temps verser des dividendes énormes et licencier en masse les salariés pour continuer à délocaliser leurs activités vers des pays moins disant socialement.

Ce qui fait dire à Macron : « *il y a des entreprises qui utilisent la crise pour procéder à des restructurations qui n'ont pas grand-chose à voir avec celle-ci !* » Quelle lucidité de la part du président des ultra-riches et dont la politique favorise pleinement ces stratégies de destructions d'emplois.

Nous pourrions lui rappeler que concernant le plan de filière dédié à la presse censé favoriser le développement de la presse et son pluralisme, ce qui intéresse au plus haut point et avant tout les grands éditeurs détenus par des banques ou des milliardaires est l'argent public dédié à licencier les salariés et en premier lieu ceux des imprimeries.

Les fonds d'aides vont une nouvelle fois être accordés sans contrôle de leur utilisation et être utilisés pour continuer à concentrer l'information dans les mains d'une poignée de milliardaires.

C'est donc tout l'inverse de ce qu'il faudrait mettre en place dans notre pays en matière de développement de l'information des citoyens, vitale pour notre démocratie. La question est posée de l'action syndicale dans ce cadre.

Doit-elle accompagner cette concentration, dénommée pudiquement massification, ou la combattre en imposant une autre utilisation de l'argent public ?

L'enjeu du plan de relance et de ses compléments successifs est lié à l'utilisation de l'argent public et donc de la dette qui en découle pour préparer ou pas l'avenir de notre pays et des générations à venir.

L'ALTERNATIVE SOCIALE À LEUR POLITIQUE D'AUSTÉRITÉ EST POSSIBLE ET NÉCESSAIRE !

Si l'orthodoxie libérale est la ligne de conduite du gouvernement Castex et du macronisme, de l'autre côté de l'Atlantique une rupture est en train de s'opérer avec la doctrine du TINA mise en place par Reagan depuis le début des années 80.

Le retour à une politique keynésienne avec un plan massif d'investissement de près de 3 000 milliards de dollars (cela comprend les plans Biden et de son prédécesseur) dans les infrastructures, les services publics mais aussi dans la transition écologique est à l'opposé de la politique préconisée par l'actuel locataire de l'Élysée.

Là où certains croient encore à la théorie du ruissellement et continuent d'enrichir les ultra riches, la nouvelle présidence américaine se met à taxer le capital en augmentant les impôts sur les bénéfices des sociétés, y compris des GAFAM pour financer le plan de relance.

De notre côté, le ministre de l'Économie défend des exonérations toujours plus importantes sur les dividendes et les fortunes, laisse fleurir l'évasion fiscale et prépare une austérité sociale qui va considérablement appauvrir la population pour rembourser une dette contractée auprès des vautours de la finance mondiale. Mais en ce printemps 2021, anniversaire des combats révolutionnaires du peuple des Communes contre la réaction bourgeoise et monarchique au pouvoir et pour une autre société faite de justice sociale, les luttes fleurissent en tout coin du territoire et dans des multitudes de secteurs d'activités.

L'occupation des théâtres par les intermittents et salariés de la Culture symbolise la volonté farouche de la majeure partie des citoyens de ne pas se laisser emprisonner sous l'étouffoir des confinements liberticides et que d'autres solutions existent si les moyens publics y sont consacrés.

Mais c'est aussi leur lutte contre la réforme de l'assurance

Tout comme le personnel hospitalier, qui en dépit de leur épuisement lié à la gestion calamiteuse de la crise sanitaire et à la détérioration de notre service public de soins, continue la lutte sur les lieux de travail (...)



chômage qui, si elle devait aller au bout, condamnera pour longtemps les artistes, les techniciens et tous celles et ceux qui participent à notre richesse culturelle dans la précarité et la pauvreté.

Tout comme le personnel hospitalier, qui en dépit de son épuisement lié à la gestion calamiteuse de la crise sanitaire et à la détérioration de notre service public de soins, continue la lutte sur les lieux de travail pour exiger une revalorisation des professions, des salaires, une amélioration des conditions de travail par l'embauche et la formation massive de personnel de santé. Notre plan d'actions syndicales pour une relance durable et humaine recueille dès que nous l'exposons l'adhésion du plus grand nombre. Il se base sur des changements qui sont à portée de décisions collectives mais qui nécessitent la mobilisation du plus grand nombre. Bien entendu, comme nos illustres aînés de la Commune, nous sommes animés par une utopie d'une meilleure civilisation où l'humanité est au centre de la préoccupation et pourtant nous demeurons bien ancrés dans nos réalités pour mieux les transformer.

SÉCURISER LES EMPLOIS MENACÉS ET PRÉPARER L'AVENIR

Le rétablissement de l'autorisation administrative de licenciement avec une remise en cause de la doctrine de la liberté d'entreprendre est nécessaire dans la période et pour faire face à la déferlante des plans massifs de destruction d'emplois annoncé. Aucune aide publique ne doit être versée si une entreprise supprime des emplois et comme ne cesse de le répéter la CGT comme tant d'autres, l'argent public doit servir au maintien et au développement de l'emploi. Préparer l'avenir repose sur des actions de réorientations professionnelles fortes avec des accompagnements en formation professionnelle de grande envergure pour préparer aux industries de demain en lien avec la préservation de la planète.

Plus que jamais, la Sécurité sociale professionnelle est une revendication actuelle pour accompagner cette transition sociale et sociétale vitale pour l'avenir de l'humanité.

Les transitions collectives mises en place par le MEDEF et son gouvernement n'en sont qu'un ersatz de très mauvaise facture car elles accélèrent les licenciements tout en ne donnant pas les moyens réels d'un repositionnement dans l'emploi avec l'acquisition de nouvelles qualifications.

RÉDUIRE IMMÉDIATEMENT LE TEMPS DE TRAVAIL

Contrairement à la propagande du patronat et de ses acolytes politiques, la réduction du temps de travail est un sujet mondial. En Allemagne, la question des 30 heures hebdomadaires est posée avec une acuité toujours plus importante. En Nouvelle-Zélande, la semaine de 4 jours est en débat, elle fait partie par ailleurs du programme

des travaillistes en Grande-Bretagne.

Les statistiques européennes le démontrent : plus le temps de travail est réduit plus le chômage est faible. La revendication des 32 h et des 28 heures pour les emplois postés est une urgence sociale et sociétale.

À l'heure de l'explosion de la robotisation, des algorithmes de « l'intelligence artificielle », penser autrement le travail devient impérieux sous peine d'accepter une société toujours plus invivable pour le plus grand nombre.

Les négociations de branche sur le télétravail commencent à voir le jour (dans la publicité et le Syntec par exemple), elles posent la question en grand d'une autre approche du travail mais aussi celle d'un véritable droit à la déconnexion pour éviter une confusion des temps et une explosion des risques psychosociaux.

Les attentes sont fortes des travailleurs en la matière et notre cahier revendicatif doit être partagé

Les statistiques européennes le démontrent, plus le temps de travail est réduit plus le chômage est faible.

avec le plus grand nombre dans ce qui constitue les normes de travail à l'avenir. C'est ce qui pose par les négociateurs CGT de la nouvelle convention collective de la presse en régions.

La FILPAC CGT déploiera la campagne de la réduction du temps de travail à 32 heures de la CGT dans l'ensemble des syndicats. Elle mettra en débat dans chaque syndicat, chaque collectif syndical cette revendication pour qu'elle devienne une revendication en prise directe avec les réalités sectorielles et d'entreprise.

AUGMENTER LES SALAIRES, UN IMPÉRATIF POUR UNE RELANCE EFFICACE

Quant aux mesures gouvernementales de soutien à l'économie par la mise en place du chômage partiel et le financement étatique de 9 millions de salariés de tout ou partie de leurs salaires, si elles ont permis de maintenir en tout ou partie la rémunération, elles ont eu un autre revers celui de contribuer à servir de prétexte à une baisse des salaires pour le redémarrage des entreprises.

Ainsi, les accords de compétitivité par un chantage à la baisse des salaires contre maintien provisoire de l'emploi se multiplient et permettent aux patrons de baisser les masses salariales dans des conditions inespérées pour leur plus grand profit. Sans augmentation de salaire, il n'y a pas de relance de l'économie possible, ni de relocalisation de l'activité. Notre balance commerciale continuera à se dégrader par l'achat de biens de consommation bon marché et fabriqués dans des pays aux normes sociales et environnementales inexistantes.

L'augmentation des salaires permet aux travailleurs de faire le choix du circuit court, de la consommation de produits de première nécessité comme manufacturés de qualités et conçus

dans le cadre de normes sociales de bon niveau et dans le respect de l'environnement.

Un vrai plan de relance doit être une rampe d'une économie plus sociale, plus responsable, plus écologique, l'inverse de celui mis en œuvre par les doctrinaires néo-libéraux du macronisme.

Cela passe par une forte revalorisation de métiers comme ceux de l'éducation, de la santé, des aides à domicile, des hôtesse de caisse, des ripeurs, des ouvriers agricoles et tant d'autres qui sont apparus comme essentiels pendant cette crise.

DÉVELOPPER LES SERVICES PUBLICS ET LES MÉTIERS DE L'ENVIRONNEMENT

La crise a démontré, pour les plus bornés, que la destruction lente et programmée de nos services publics durant ces dernières décennies a mis en difficulté notre pays à faire face à la pandémie.

Bien entendu, Macron s'est lui-même infligé un plan hôpital devant la situation catastrophique de notre offre de soins, la détresse des soignants et le soutien de l'ensemble de la population à celles et ceux qui ont risqué leur vie pour sauver les nôtres.

Sitôt l'orage passé, la politique de concentration des soins et de suppression de lits d'hospitalisation continue comme avant. Ne tirant aucun enseignement de la crise sanitaire, le gouvernement programme la fermeture d'hôpitaux sur l'ensemble du territoire, de maternité de proximité et privatise toujours plus les services pour les rendre plus rentables.

Les logiques mortifères des néo-libéraux demeurent intactes malgré les 100 000 victimes de la Covid.

Tout démontre que pour faire face aux crises futures, qu'elles soient d'origine virale comme climatique ou économique, un service public fort et de proximité permet d'y faire face et d'en limiter le coût humain comme financier.

REBÂTIR UNE POLITIQUE INDUSTRIELLE

L'article de Marie-Claire Cailletaud (*voir page 10*) illustre parfaitement nos ambitions en la matière. Notre Fédération avec douze autres ont établi un plan de travail pour impulser en territoire cette bataille essentielle d'une politique industrielle répondant aux besoins des populations et d'un développement humain durable.

Tout est sur la table pour que nous puissions à notre tour imposer d'autres choix de société que l'impasse dans laquelle les patrons et leurs exécutants veulent nous entraîner.

Nos illustres prédécesseurs de la Commune n'avaient pas à leur disposition une organisation rassemblant le monde du travail avec un réel projet de changement de société. Aujourd'hui, cette organisation bâtie sur les fondements de la révolution sociale des Communes existe depuis plus de 125 ans. Il lui revient d'être l'outil des changements sociétaux, d'être l'outil du rassemblement de tous les travailleurs, de l'expression de leurs colères, de leurs revendications, d'être le fer de lance de la transformation sociale pour que se réalise enfin le projet d'une nouvelle société faite de justice sociale de solidarité, de fraternité et de paix, en un mot le projet de la Commune de Paris. ●



JE SUIS

RETRAITÉ.E,



JE RESTE

d'abord... encore... et toujours

SYNDIQUÉ.E!

Pour la **défense** de vos “conquis” sociaux,
pour la **continuité syndicale**,
contre le “**dézingage**” social du gouvernement

Dans le contexte de restrictions budgétaires actuelles et de remise en cause de nos conquits sociaux, il nous semble important de rappeler que l'impact de l'évolution sociale ne s'arrête pas en quittant l'entreprise pour une retraite, voire préretraite. Bien au contraire, il a tendance à s'aggraver.

La réforme des retraites qui nous menace toujours, avec, entre autres, la remise en cause de la pension de réversion, demande une riposte dans laquelle le tous-ensemble, actifs-retraités, prend tout son sens.

LA NÉCESSITÉ, quitte à lasser, DE LA CONTINUITÉ SYNDICALE PREND DE PLUS EN PLUS D'IMPORTANCE.

C'est pourquoi, suite à une décision du Conseil national de l'Union fédérale des retraités FILPAC CGT, nous vous rappelons les services que peut rendre notre UFR, ne serait-ce que par le biais des camarades qui siègent dans les différents conseils d'administration des caisses et institutions de protection sociale de nos branches professionnelles.

Ces contacts vous aideront à résoudre les problèmes administratifs que vous pouvez rencontrer avant votre préretraite ou retraite, voire au fil de votre nouvelle situation. L'UFR vous adressera également des publications indispensables pour enrichir votre analyse et jugement sur la situation économique et sociale.

Pour tout renseignement s'adresser à :

- Île-de-France / Jean-Pierre Ghiotto : 06 73 84 46 71
- Normandie / Patrick Varin : 06 12 02 10 11
- Bretagne - Pays-de-la-Loire / Michel Bougier : 06 87 50 51 66
- Hauts-de-France / Alain Rabin : 06 21 35 39 79
- Grand-Est / Michel Têche : 06 07 96 32 57
- Grand-Est et Bourgogne-Franche-Comté / Daniel Muller : 06 08 47 18 22
- Nouvelle-Aquitaine / Serge Audonnet : 06 03 15 14 73
- Occitanie / Gérard Richaud : 06 30 20 15 31



MONDIALISATION DELOCALISATION

LE DÉVELOPPEMENT CANNIBALE

 MARIE-CLAIRE CAILLETAUD,
PRÉSIDENTE DU GROUPE CGT AU CESE

LA CRISE SANITAIRE MONTRE AVEC FORCE QUE LA DÉSINDUSTRIALISATION DE NOTRE PAYS DEPUIS QUARANTE ANS ET LE DÉMANTÈLEMENT DE LA RECHERCHE ONT DES CONSÉQUENCES GRAVES ET DÉLÉTÈRES. DES SOLUTIONS ALTERNATIVES, ÉCOLOGIQUES PERMETTENT DE SORTIR DE L'IMPASSE CAPITALISTE.

La dramatique crise sanitaire que traverse le monde indique les limites d'un développement cannibale pour l'humain et la nature. Elle met en évidence la fragilité de notre système productif, sa très grande dépendance à des productions situées dans d'autres pays. Pour exemple, notre capacité à approvisionner la France en médicaments de base, tel le paracétamol, ne dépend plus de capacités locales mais de décisions de gouvernements ou de multinationales qui privilégient pour les uns les besoins de leurs populations, ce qui est parfaitement légitime, et pour les autres l'optimisation des dividendes à verser à leurs actionnaires. Le mythe de la société postindustrielle avec le concept « *d'entreprises sans usines* » développé de manière opportune et dévastatrice par le PDG d'Alcatel de l'époque Serge Tchuruk, a conduit à accompagner et mettre en place la doctrine des « *chaînes de valeur* ». En découpant le processus de production en segments que l'on localise aux endroits les plus rentables, en mettant en concurrence impitoyable les sous-traitants et les filiales, en exerçant une pression sur les

prestataires, le grand groupe prend l'allure d'une pieuvre qui étend ses tentacules sur la planète et lui presse la moelle. Alors que les défis environnementaux nous imposent d'économiser la matière et de diminuer les déplacements inutiles, l'augmentation de la distance moyenne au consommateur final dans les chaînes de valeur internationales a bondi de 70%. Un grand constructeur automobile affirme travailler avec 17 000 sous-traitants !

UN CHAÎNON QUI LÂCHE ET TOUT S'EN VA

Cet exemple très illustratif se décline de manière éclatante dans tous les secteurs. En décomposant un objet fini (automobile, turbine etc.) et en localisant tous les éléments, on met ainsi en évidence la production dans des pays à bas coûts salariaux pour ce qui fait appel à de la main-d'œuvre, à d'autres en fonction des besoins en matières premières ou en ressource, voire maintenant en ingénierie. Le traçage de la genèse d'un produit pour arriver au stade final illustré sur une carte du monde donne le tournis et son incroyable inefficacité technique, sociale et environnementale saute aux yeux. L'utilisation massive du numérique a encore accéléré ce phénomène. Cette rentabilité est possible parce que l'on exploite des hommes et des femmes de manière honteuse et parce que les conséquences sur l'environnement ne sont pas prises en compte (émission de GES, pillage de ressources naturelles, exploitation dans des conditions sociales et environnementales inacceptables, santé, usure des routes, dégazage dans les océans et pollutions diverses, atteinte à la biodiversité...)

Mais cette organisation a son talon d'Achille qui vient précisément d'être mis à nu : si un maillon de la chaîne lâche c'est tout le système qui peut se paralyser. Ce qui peut sembler une évidence puisque l'organisation de la production via les chaînes de valeur s'est faite uniquement sur un critère financier et non pas sur des critères techniques. La mise en place pratique de cette politique a accentué encore plus la division mortifère entre travail manuel et intellectuel, qualifié et non qualifié, conception et réalisation aggravant encore plus les inégalités entre les travailleurs et entre les pays. La divi-

Mais cette organisation a son talon d'Achille qui vient précisément d'être mis à nu : si un maillon de la chaîne lâche c'est tout le système qui peut se paralyser .

sion du travail, permettant de diminuer le pouvoir des travailleurs, car le savoir c'est le pouvoir, inhérente au système actuel rentre en contradiction avec la centralité du travail et la créativité nécessaires pour répondre aux incroyables défis posés à l'humanité. Cela indique l'obsolescence programmée de ce développement vorace.

UN CONSTAT SÉVÈRE

Nous vivons l'échec du développement libéral qui entraîne dans sa fuite en avant la majorité des femmes et des hommes qui peuplent le monde. Gouverner par les nombres, les yeux rivés sur les tableaux Excel et le cours de la Bourse fait l'impasse sur la réponse aux besoins, la préservation de l'environnement, l'intérêt général et les biens communs, le travail et l'épanouissement humain.

La France, qui a suivi ce mouvement, a doublement péché en délocalisant et extravertissant à outrance jusqu'à laisser dépecer ses fleurons industriels qui tiraient l'activité du tissu industriel et du pays. Cela conduit à un déficit structurel de notre balance commerciale et à une augmentation

déraisonnable de notre empreinte carbone. Le constat est sévère, à tel point que le gouvernement est obligé d'employer les mots honnis de relocalisation, planification, souveraineté voire nationalisations.

Mais derrière les mots, les raisonnements n'ont pas changé, et comme le disait Einstein, on ne résoudra pas les problèmes avec les modes de pensée qui les ont générés. Ainsi, dans la bouche de la pseudo ministre de l'Industrie, relocalisation et souveraineté s'incarnent dans diversification des approvisionnements en particulier vers les pays du Maghreb. Quant à la planification, véritable anticipation sur le long terme de la stratégie industrielle à tenir, rôle dévolu à l'État, on voit de moins en moins comment et avec quels outils le haut commissaire au plan pourrait réaliser sa mission et s'attaquer à la « tragédie des horizons ». Il n'y a plus d'esprit industriel en France depuis plusieurs décennies.

La période nous invite encore plus à agir : il s'agit de stopper l'hémorragie des emplois et construire un véritable programme de reconstruction du pays à partir d'un changement profond de paradigme.

RÉVOLUTIONNER LES RAPPORTS DE PRODUCTION ET DE TRAVAIL

Le système productif est là pour répondre aux besoins de la population. Il doit le faire dans un cadre imposé par la protection de notre environnement pour faire en sorte que l'homme et la nature puissent à nouveau vivre en harmonie. En effet, cause écologique et anthropologique sont indissociables. Certains voudraient nous faire croire que l'écologie serait soluble dans le capitalisme vert, et que les enjeux écologiques seraient réductibles aux comportements individuels. Comment penser que l'on peut déconnecter consommation « bas de gamme », de production « bas de gamme » et de faiblesse des salaires ? Comment ne pas corrélérer l'émission de GES des véhicules individuels, au prix de l'immobilier, à l'existence de transports collectifs de qualité, à l'organisation du travail ? Comment ne pas lier consommation « inutile » et publicité commandée par les grands groupes, meublant les temps de cerveaux disponibles pour susciter des désirs de consommation et des frustrations ? Comment, enfin, ne pas lier émissions de GES et flux tendus et stocks dans les camions...

Si production et consommation font système, repenser cette nouvelle civilisation à partir de l'humain dans son rapport à la nature permet de centrer sur la cause anthropologique qui impose de sortir du capitalisme. Aucune issue ici dans un capitalisme amélioré ou verdi, qui continuera à imposer son mortel court-termisme. C'est un tout autre système qu'il faut bâtir en révolutionnant les rapports de production et le travail, remettant en cause le système de profit qui obère l'avenir. Nous sommes à l'aube d'un changement de civilisation. Celui-ci ne pourra se faire dans le sens de l'émancipation humaine que si chacune et chacun s'en préoccupe et que le projet

nouveau est construit puis porté et incarné par un mouvement démocratique sans précédent. Répondre aux besoins nécessite en effet de définir collectivement ces besoins, de ce que nous devons produire en termes de biens et de services, d'objets émancipés, et de la manière dont nous produisons. Il est nécessaire d'articuler les différents niveaux (territoires, national, Europe, monde) et de penser les coopérations à mettre en place.

Doubler en dix ans les capacités industrielles de la France

Les décisions doivent intégrer les défis nouveaux qui sont lancés à nos générations.

Cela implique de développer une véritable économie circulaire, avec des filières industrielles qui prennent en compte le cycle de vie complet des produits, de l'éco-conception au démantèlement recyclage afin de valoriser la matière, de relocaliser des productions pour rapprocher les lieux de production des lieux de consommations, de fabriquer des produits à haute valeur ajoutée, réparables, recyclables, interconnectables. Et, bien sûr de mobiliser les financements pour l'industrie. C'est un nouveau modèle industriel, totalement imbriqué avec les services. Grâce à l'apport des technologies du numérique, l'humain y occupe une place centrale, avec une élévation des qualifications pour toutes et tous grâce à la priorité donnée à la formation initiale et continue. Avec de solides pôles publics de haut niveau, socle de la solidarité et du vivre ensemble, dans la santé, l'éducation, l'eau, l'énergie, les transports, l'alimentation, permettant un renouveau démocratique, nous serons en capacité de répondre aux besoins sociaux et aux défis environnementaux qui sont étroitement imbriqués et d'impulser une vision basée sur la réponse à l'intérêt général et la coopération. Repartir du travail, redonner de la liberté, viser l'émancipation, retrouver un sens commun grâce à un projet collectif partagé permettrait de sortir le pays de l'ornière.

Normes sociales, environnementales doivent être harmonisées par le haut et être dotées d'une force obligatoire équivalente aux normes de commerce international avec un organe de règlement des litiges distinct de celui de l'OMC. D'un point de vue social, celles-ci s'appuieraient sur les droits fondamentaux définis par l'Organisation Internationale du travail.

Très concrètement la France pourrait se donner comme objectif de doubler en dix ans les capacités de production et l'emploi industriels en France. Un tel objectif nécessite de mobiliser les salariés pour faire infléchir les choix politiques et la gestion des entreprises qui sont actuellement guidés et soumis aux exigences des actionnaires et nourrissent la financiarisation de l'économie au détriment de l'industrie. Cela implique d'identifier les secteurs stratégiques et poser la question fondamentale de la propriété (nationalisation/réappropriation publique et sociale) de ces secteurs stratégique tels l'éner-

gie, les transports, la santé, l'eau, les télécoms. Imposer des rapports donneurs d'ordre et sous-traitants plus équilibrés, déployer un bouclier anti-dumping social fiscal et environnemental, contrôler et conditionner toutes les aides aux entreprises à des critères sociaux et environnementaux, interdire les licenciements boursiers et encadrer les dividendes et les salaires des dirigeants, augmenter les dépenses en recherche et développement pour atteindre l'objectif du 3 % du PIB, mobiliser la fiscalité et le système financier au service de la reconquête industrielle, diminuer le temps de travail et donner du pouvoir aux salariés dans les décisions des entreprises à tous les niveaux afin de repenser le travail pour le mettre en adéquation avec les exigences et les possibilités de notre époque, et les aspirations des salariés sont autant de leviers qui, mis ensemble, ouvriraient la voie à ce nouveau paradigme industriel.

Toutes ces propositions appellent un État stratège, pour le pays et pour défendre une politique industrielle pour l'Europe, doté d'une forte volonté politique.

Cela nécessite de construire le rapport de forces pour que la bataille séculaire entre le capital et le travail penche enfin du côté des travailleurs et faire ainsi mentir Warren Buffet, un des hommes les plus riches au monde, qui déclarait cyniquement « *la lutte des classes, ça existe, évidemment, mais c'est ma classe, la classe des riches, qui en est à l'initiative. Et cette guerre, nous sommes en train de la gagner* ». ●

Les propositions de la CGT

- 1 • Organiser des États généraux de l'industrie** en associant tous les acteurs afin de stopper l'hémorragie des emplois et planifier la réindustrialisation du pays en reconstruisant des filières stratégiques en France et en Europe.
- 2 • Identifier les secteurs stratégiques** et poser la question fondamentale de la propriété (nationalisation/réappropriation publique et sociale) de ces secteurs tels l'énergie, les transports, la santé, l'eau, les télécommunications.
- 3 • Développer les politiques publiques** permettant l'implantation des services publics et services sur l'ensemble du territoire pour garantir l'aménagement et le développement des infrastructures utiles à la reconquête industrielle.
- 4 • Donner du pouvoir aux salariés** dans les décisions des entreprises à tous les niveaux afin qu'ils puissent agir sur leur travail, sur l'utilisation des nouvelles technologies et sur les stratégies des entreprises
- 5 • Mettre en place pour toutes et tous un plan de formation massif** pour une montée globale des qualifications, des compétences et développement des futurs métiers en organisant un plan « formation emploi » permettant d'anticiper et de préparer aux emplois de demain, et en prenant en compte tout particulièrement la nécessité d'intégrer les jeunes dans l'emploi tout en tenant compte des enjeux de féminisation.
- 6 • Augmenter les dépenses en recherche et développement** pour atteindre l'objectif du 3 % du PIB.
- 7 • Déployer un bouclier anti-dumping social, fiscal et environnemental** et mettre fin à la concurrence entre les travailleurs, organisée par les grands groupes et les multinationales.
- 8 • Imposer des rapports donneurs d'ordre et sous-traitants équilibrés**, en s'appuyant sur le tissu industriel existant et en réaffectant des volumes de production dans les usines en France, tel que le porte le projet de loi des GM&S.
- 9 • Contrôler et conditionner toutes les aides publiques aux entreprises** à des critères sociaux et environnementaux.
- 10 • Interdire les licenciements boursiers** et encadrer les dividendes et les salaires des dirigeants.
- 11 • Mobiliser la fiscalité et le système financier** au service de la reconquête industrielle en lien avec le développement des services publics.
- 12 • Agir au niveau européen** pour une véritable politique industrielle. ///

Nous sommes la protection sociale des industries du message imprimé et digitalisé



Vous protéger, c'est prévenir,
assurer, accompagner, défendre.

Vous protéger, c'est se mobiliser,
œuvrer chaque jour, au plus près
de vos besoins.

Vous protéger, c'est agir.

Nous agissons avec vous, car face
aux risques, nous sommes plus
forts ensemble.

NOUS CONTACTER

VOUS ÊTES UNE ENTREPRISE

**Pour la gestion de vos contrats Santé,
Prévoyance, Retraite ou toute question :**

☎ 01 40 60 20 00

Contact mail depuis notre page www.lourmel.com
ou via votre espace abonné

**Pour souscrire un nouveau contrat
en Santé, Prévoyance :**

0 809 10 28 08 Service gratuit
prix appel Du lundi au vendredi
de 9h à 18h

✉ contact-entreprises@lourmel.asso.fr

VOUS ÊTES UN PARTICULIER - SALARIÉ OU RETRAITÉ

**Pour la gestion de vos contrats Santé,
Prévoyance, Retraite ou toute question :**

☎ 01 40 60 20 00

Contact mail depuis notre page www.lourmel.com
ou via votre espace abonné

Pour souscrire un nouveau contrat en Santé :

☎ 01 40 60 20 59

✉ contact-entreprises@lourmel.asso.fr

Pour contacter le service Action & Soutien :

☎ 01 40 60 20 00

✉ action-soutien@lourmel.asso.fr



POLITIQUE - LAÏCITÉ
Ce que contient le projet de loi contre le « séparatisme » examiné par l'Assemblée
Projet de loi confortant le respect des principes de la République

MACRON JOUE LE SÉPARATISME sur la laïcité

JÉRÉMIE DEMAY
ILLUSTRATION : RUST

La loi sur le séparatisme illustre l'incapacité d'Emmanuel Macron, et de sa majorité, à comprendre le monde réel. Avec un seul texte, il réussit l'exploit de violer la loi de 1905, de fragiliser le tissu associatif, de s'attaquer à toutes les religions, de renforcer l'extrême droite, de grignoter encore et toujours les libertés individuelles, et même de diviser sa majorité pourtant très moutonnaire. Un tir groupé rendu possible grâce à son entêtement à flatter les électeurs d'extrême droite.

Ne parlez plus de « séparatisme », le texte de loi, adopté en première lecture à l'Assemblée nationale mi-février ne vise qu'à conforter « les principes républicains ».
Au-delà du bricolage sémantique, ce texte montre l'absence de vision politique d'En marche, notamment pour la défense de la laïcité. En même temps, Emmanuel Macron a mis plus de trois ans, avant d'évoquer cette question... Un laps de temps qu'il n'a pas su mettre à profit pour la comprendre. Les débats et la loi de 1905 ont pourtant permis de définir la séparation entre les religions et l'État. En ne reconnaissant plus aucun culte officiel, la république les protège tous. Les croyants prient ce qu'ils veulent, et chacun peut en penser ce qu'il veut

aussi. L'important : rester citoyens, libres et égaux devant la loi. Mais depuis des années, des extrémistes tentent d'inverser la tendance en entrant dans le champ politique. Les cathos d'extrême droite, avec leurs commandos anti-IVG. Mais aussi les islamistes radicaux qui troquent un clientélisme électoral contre un entrisme institutionnel. Et jusqu'aux terroristes avec les massacres de *Charlie Hebdo*, de l'Hyper Cacher, du Bataclan, des terrasses parisiennes, de la promenade des Anglais à Nice, ou plus récemment, la décapitation de Samuel Paty qui avait osé parler de liberté d'expression devant ses élèves, parfois absents ce jour-là... Le point commun entre tous ces fanatiques ? Vouloir imposer l'idée que leurs lois divines sont supérieures à nos lois républicaines ! Que leur particularisme vaut mieux que notre universalisme...

Un long accouchement

Début octobre, dans son discours des Mureaux, dans les Yvelines, le chef de l'État cible, sans détour, le séparatisme musulman (il avait débuté en février 2020, dans un discours à Mulhouse). Au passage, l'amalgame entre musulman et islamiste ne le froisse pas... En plein procès des attentats contre *Charlie Hebdo*, Emmanuel Macron pointe du doigt les influences des pays étrangers dans les mosquées implantées dans les quartiers populaires, et leurs financements. Dans le même temps, il esquisse le constat d'abandon de l'État dans ces mêmes cités. Quelles réponses apporter ? L'État doit contrôler et finalement user de son devoir d'ingérence dans l'organisation des cultes ! À peine quinze jours après cette déclaration, Samuel Paty, professeur d'histoire, est décapité par un islamiste. La cause ? Il a montré les caricatures censées représenter

Mahomet à ses élèves pendant un cours sur la liberté d'expression. Un parent d'élève attisait la haine en livrant dans des vidéos, les coordonnées du professeur. La machine politique s'emballa. Et comme souvent, face à l'émotion, les législateurs ne connaissent que la répression. Le projet de loi est additionné de propositions comme celle sur la haine en ligne, vieux serpent de mer de la macronie, et surtout d'un contrôle accru des lieux du culte. Décidément, la séparation entre les religions et l'État ne paraît pas assez moderne pour En marche ! La majorité se déchire notamment quand la question du voile revient sur la table. Macron voulait de l'unité et de l'apaisement ? Encore manqué !

Le viol de la loi de 1905

En voulant encadrer le financement des lieux de culte, le gouvernement s'aventure sur un terrain complexe. En effet, les affaires des religions ne le regardent pas. Profitant de cet angle mort, certains pays soutiennent financièrement la création de lieux de culte. De nombreuses mosquées sont ainsi sorties de terre grâce à des dons de l'Arabie saoudite, ou de la Turquie. D'autres pays, comme l'Algérie notamment, détachent des fonctionnaires pour qu'ils prennent la fonction d'imam dans les mosquées. Le gouvernement craint ces influences étrangères. C'est pourquoi il souhaite mieux encadrer le fonctionnement financier des cultes. Après la loi de 1905, ceux-ci étaient invités à s'organiser sous forme d'association dite de 1905, spécialement dédiée aux religions. Et non plus, sous le statut d'association classique de 1901. Mais le statut de 1905 est très contraignant et offre peu d'avantages. Il est réservé aux activités du culte, et ne dispense que de la taxe foncière. Si l'église, le temple, la mosquée, ou la synagogue veut organiser un tournoi de foot, cela devient plus compliqué, car ce n'est pas à proprement parler une activité de culte. De plus, les contrôles sont plus fréquents, enfin en théorie, qu'avec une association de type 1901. Face à cette lourdeur, de nombreux cultes choisissent pour leurs activités, le statut de la loi 1901. C'est pourquoi le gouvernement souhaite renforcer tout un tas de dispositifs de surveillance, notamment sur la traçabilité de l'argent, par exemple pour les dons de plus de dix mille euros. Sauf que ces contrôles existent déjà et sont menés par Tracfin... De plus, dans les cultes, les dons manuels, c'est-à-dire la quête, sont

En voulant encadrer le financement des lieux de culte, le gouvernement s'aventure sur un terrain complexe. En effet, les affaires des religions ne le regardent pas.

très répandus. Et ils restent difficilement traçables. Ce qui n'empêche pas la loi sur le séparatisme de demander qu'ils soient déclarés... Un vœu pieux ? Finalement, tous ces nouveaux encadrements permettent à l'État de porter un regard plus insistant dans les affaires des cultes, sans pour autant régler la situation des ingérences étrangères. Car si des pays comme l'Algérie ou encore la Turquie ne mettent plus la main à la poche pour payer des imams, qui le fera ? Depuis des décennies, les politiques, de Charles Pasqua, à Manuel Valls, en passant par Jean-Pierre Chevènement ou Nicolas Sarkozy, ont tenté d'imposer une idée de

financement de l'islam de France, via une taxe prélevée sur la certification de la viande halal. À chaque fois, ils se sont pris les pieds dans le tapis. D'un côté, les principes de laïcité l'interdisent, de l'autre les musulmans estiment qu'ils sont les seuls à pouvoir déterminer les critères de certification du halal. Pas sûr qu'Emanuel Macron réussisse. À moins de faire de preuve de séparatisme républicain. Si le texte de loi sur le séparatisme ne renforce en rien les principes de la république, une certitude se dégage : Emmanuel Macron a tenté de draguer l'extrême droite. Sans y parvenir. Pour Marine Le Pen ce texte est trop mou et ne résout rien. Pour les élus de la droite dure, le compte n'y est pas non plus. Pas grave, la macronie remet au pas les associations et leurs électrons libres. ●



Les manifestations aussi dans le viseur !

Un mot suffit à déstabiliser un acquis social. « Agissements » qui se trouve à l'article 8. Une association peut être dissoute si elle organise une manifestation durant laquelle des « agissements violents à l'encontre des personnes ou des biens » ont été commis. Qu'entend le législateur par « agissements » ? Aucune réponse. Si des grévistes occupent une usine, et qu'à l'arrivée des CRS ils forment un bloc pour ne pas sortir, est-ce un « agissement violent » ? Avec cet article, qui n'a plus rien à voir avec la lutte contre les obscurantismes religieux, le gouvernement s'attaque directement au droit de manifester. L'article 18 se révèle tout aussi pervers. En effet, en réaction à l'assassinat de Samuel Paty, les députés ont voulu punir tous ceux incitant à la haine sur internet, en donnant les noms et adresses, de leur cible. Mais, cet article aurait pu s'arrêter à cette situation. Sauf qu'il réintroduit la notion de l'article 24 sur la sécurité globale (sic) qui interdisait de filmer des flics en train de castagner des manifestants. En effet, si la diffusion d'information ayant trait à leur vie professionnelle porte atteinte « à l'intégrité psychique », l'auteur risque trois ans de prison et 45 000 euros d'amende.

Les mesures maladives **CONTRE** les libertés

JÉRÉMIE DEMAY

Depuis que ce fichu virus a débarqué, les règles liberticides s'entassent à un rythme effréné, avec un degré de gravité variable. Le manque de cohérence et de respect de la démocratie, déboussole et inquiète. Vie quotidienne, sans mode d'emploi...

Souvenez-vous, il y a encore un an, il était possible de se faire la bise autour d'un demi sur la terrasse d'un café, en attendant que les portes du théâtre ouvrent. Après 18 heures, en faisant ses courses, le sourire s'affichait sur les visages quand un enfant insistait auprès de ses parents pour aller au cinéma découvrir le dernier dessin animé à l'affiche. Les étudiants révisaient leurs partiels en s'agglutinant dans la bibliothèque, tout en préparant la soirée en boîte le jeudi soir. Le samedi soir, les stades de foot et les salles de concerts rivalisaient d'imagination pour accueillir toujours plus de spectateurs, heureux de se retrouver les uns contre les autres pour partager la même passion. Aujourd'hui, ces scènes de vie ordinaires s'apparentent à de la science-fiction. Et même, clairement irréalisables ! Insidieusement, le gouvernement a mis en place tout un tas de règles grignotant nos libertés et nos vies.

Le contrôle de la rue

Avant l'instauration du confinement généralisé début avril, sortir à plus de six personnes est interdit. C'est ce que le gouvernement appelle un « rassemblement », « à l'exception des manifestations revendicatives déclarées auprès des autorités préfectorales, des cérémonies

funéraires ou encore des cérémonies patriotiques qui devront garantir le respect des mesures barrières ». Même si les manifestations pouvaient encore battre le pavé, le nombre de participants ne peut pas être comparé avec celui de la vie d'avant. Notamment pour les grands mouvements nationaux se donnant rendez-vous à Paris. Le couvre-feu empêchait de partir tôt et interdisait de rentrer tard. Enfin, scander les slogans derrière son masque n'est pas très simple... Seul point positif : avant, le seul fait de porter un masque pouvait conduire tout droit en garde à vue, aujourd'hui les policiers vérifient que tous les participants en sont équipés. Les plus taquins peuvent aussi tirer la langue devant les autorités sans risque d'être poursuivis pour outrage ! On s'amuse comme on peut...

La démocratie à huis clos

La démocratie s'est construite autour de symboles. Il est normalement possible d'assister aux débats des tribunaux ou encore des conseils municipaux. Mais ça, c'était avant... La majorité des tribunaux continuent leurs activités, mais l'accueil du public est réduit.

Comme à la cour d'appel de Versailles où « l'accueil (...) est strictement limité aux personnes convoquées et aux personnes directement intéressées à une procédure en cours à l'exclusion de tout accompagnant ». Parfois même la presse n'est pas acceptée. Juger en catimini, le rêve...

Pour les collectivités locales, la règle est claire. Quand les réunions de conseil municipal se déroulent à 18 heures, à moins d'être élu, un citoyen n'a pas le droit de se déplacer. Aucun risque de démocratie participative. Le gouvernement indique sur sa page info covid : « Le caractère public de la réunion est réputé satisfait lorsque les débats sont ac-

cessibles en direct au public de manière électronique. » Plus facile à écrire qu'à faire, notamment dans les zones rurales sans moyens financiers et plus encore les secteurs où internet ne passe pas ou très mal. Tant pis pour ceux souhaitant être au courant des décisions. Il faudra attendre le bulletin municipal ou guetter le panneau d'information... Le gouvernement incite à utiliser toujours plus internet et la fameuse réunion en « visio » pour éviter tout contact. Sur le papier, l'idée peut sembler alléchante, mais en pratique cela limite la prise de parole. Céline, parent d'élève, dans un conseil d'école d'un RPI (regroupement pédagogique intercommunal) en Côte-d'Or en a fait l'expérience : « Il a d'abord fallu comprendre la convocation pour le dernier conseil d'école. Entre ceux autorisés à venir en « présentiel », et ceux devant suivre la réunion par internet, ce n'était pas très clair. » Autre difficulté : en zone rurale, la connexion internet est souvent très faible. Résultat, avec une dizaine de participants, la réunion était hachée.

« Quand certains intervenants parlaient, l'image restait figée et les voix se transformaient en mode robot. » Autre inconvénient technique, le léger différé avec lequel parviennent les propos. Du coup, « si on laissait un temps de respiration, le débat repartait sur une autre thématique ». De plus, pour éviter l'écho et tenter de garantir une meilleure connexion, les micros étaient débranchés. « Seuls les intervenants avaient le droit de garder leur micro ouvert. » Bien difficile de s'exprimer dans ces conditions... Ce qui signifie que l'équité entre les participants n'est plus une règle. Quant à tous ceux qui ne maîtrisent pas cet outil ou qui n'ont pas l'équipement nécessaire, ils sont laissés pour compte tout simplement.

L'égalité au coin

Les restrictions sanitaires créent également des citoyens de seconde zone.

Comme il est défendu de se retrouver à plus de six dans la rue ou dans un parc – enfants compris – l'appartement reste l'endroit le plus sûr pour éviter une amende.

Les étudiants à l'université ont le droit à des groupes de travaux dirigés en demi-groupe. Mais ceux inscrits en école de commerce, d'ingénieur, en prépa, ou en BTS peuvent suivre une scolarité normale. L'immunité contre le virus se calcule, peut-être, avec le prestige de l'institution... Les confinements localisés illustraient, jusqu'à la généralisation le 17 mars, cette séparation entre les citoyens.

La France est un pays d'égalité et de liberté, sauf si vous habitez à Dunkerque ou Nice. Ces deux secteurs étaient fermés pendant les week-ends. En cause : un taux d'incidence de contamination trop élevé. Comme à Paris ou à Marseille d'ailleurs ! Mais essayer de confiner les Marseillais serait pouvait être risqué ! La capitale n'était pas confinée non plus. Même s'il reste interdit de squatter les bords de Seine. Comme il est défendu de se retrouver à plus de six dans la rue ou dans un parc – enfants compris – l'appartement reste l'endroit le plus sûr pour éviter une amende. Cette fois, les enfants ne comptent pas... sauf si les voisins vigilants appellent la police, qui peut constater alors que les trublions sont sept adultes et tous passibles de 135 euros.

Le droit malgré tout

Le ministère de la Santé avait cru bon de devoir interdire toute mesure de souplesse pour les résidents en EHPAD. Pas de famille, pas de sorties, même s'ils ont reçu leurs doses de vaccins. Las, le Conseil d'État début mars a jugé « *que cette interdiction totale est disproportionnée* » et l'a suspendue. Résultat, seuls les chefs de ces établissements pourront décider de la sortie du résident.

Déjà, fin décembre, le même Conseil d'État a notifié dans une décision que l'attestation que tout le monde doit remplir pour s'auto-autoriser à sortir n'a rien d'obligatoire. Si vous allez chez le pharmacien, une ordonnance suffit. Comme pour se rendre au travail, le certificat de l'employeur peut remplacer cette attestation. Tant qu'il reste du droit, la société ne part pas complètement de travers. Encore faut-il connaître ces dispositions. ●

Journaliste ? Au poste !

📍 LA RÉDACTION

🎨 ILLUSTRATION : RUST

Notre journaliste est convoquée chez les gendarmes après avoir été reconnue dans une manifestation. Récit.

“ **C**ontre le projet de loi Sécurité globale, le 28 novembre, rendez-vous à 14 heures, place de la République à Paris et partout en France ! », le mot d'ordre circule depuis plusieurs jours. C'est ainsi qu'après quelques coups de fil – « *Il y a quelque chose de prévu ? Ce serait bien d'aller faire un tour, histoire de marquer le coup...* » – une cinquantaine de personnes se retrouvent, ce samedi-là, devant la mairie d'Avallon, petite ville de quelque 6 000 habitants, dans l'Yonne. Je m'y rends, arborant, bien visible, mon brassard presse. Il fait un grand soleil, les gens discutent paisiblement sous les masques. Présence purement symbolique, pas de prise de parole, pas de slogans, pas de marche. Les deux ou trois jeunes gendarmes de service, bras croisés, bavardent aussi avec des manifestantes, à l'évidence sans déplaisir de part et d'autre. Ce n'est pas aujourd'hui qu'on devra scander « CRS - SS ». Une heure plus tard l'affaire est pliée, la petite place vide, chacun reparti à ses occupations. Début janvier 2021, je découvre dans mon courrier une invitation à prendre contact « *le plus tôt possible* » avec la gendarmerie. Stupéfaite, j'apprends que je suis convoquée pour « *participation à une manifestation non autorisée* »... pour la bonne raison que personne ne l'avait déclarée. Le préfet a demandé au procureur l'ouverture d'une enquête, transmise aux gendarmes, afin de connaître « *les motivations des personnes présentes* » et de déterminer quels étaient « *les organisateurs* » de ce rassemblement illégal. J'appelle la Commission de la carte où mon interlocuteur tombe des nues : une journaliste dans l'exercice de sa fonction, clairement identifiée comme telle, convoquée par les forces de l'ordre ?!

Le gendarme qui me reçoit, comme d'autres personnes reconnues par photos et vidéo devant la mairie le 28 novembre, est carré et attentif. Il prend le temps d'expliquer la procédure qu'il est tenu d'appliquer. Avec quelles conséquences ? En théorie, les participants encourent 135 euros d'amende. Il ignorait, dit-il, avoir affaire à une journaliste et n'avait pas remarqué mon brassard. Nous pouvons en rester là, si je le souhaite. Mais je choisis de faire consigner mes propos sur procès-verbal. Je tiens à faire savoir au procureur combien ces méthodes me révoltent.

Les rassemblements du 28 novembre répondaient à des valeurs sacrées. Ceux qui avaient salué la mémoire de Samuel Paty quelques jours auparavant aussi. Il ne serait venu à l'idée de personne d'en traquer les hypothétiques organisateurs comme des malfaiteurs.

Cette seule chasse aux sorcières justifierait d'avoir réactivé ce samedi les anticorps contre le virus de l'absolutisme. C'était le moins qu'on puisse faire, en attendant mieux. ●





CONVENTION COLLECTIVE PRESSE EN RÉGIONS : MOBILISATION ET NÉGOCIATION

 PASCAL LEFÈVRE

Les dispositions Rebsamen et les suivantes obligent les branches qui n'atteignent pas le seuil des 5 000 salariés et/ou n'ayant plus d'activité réelle et qualifiée par la signature régulière d'accords de branche sur les problématiques sociales modernes (salaires, formation professionnelle, qualité de vie au travail etc.) soit de se regrouper elles-mêmes par la voie de la négociation avec les organisations syndicales de salariés, soit de se voir imposer arbitrairement par les pouvoirs publics l'intégration au sein d'autres branches.

Prendre en main son avenir

Pour la presse en régions, en PQR (presse quotidienne régionale), PQD (presse quotidienne départementale) et PHR

(presse hebdomadaire régionale), la situation est limpide. La branche ne vit plus depuis la rupture des négociations nationales sur les salaires en 2011 et les seuils d'effectifs ne répondent pas aux critères exigés... C'est clair !

Soit on s'empare de notre avenir, soit d'autres moins bien intentionnés le feront pour nous ! La négociation s'impose donc de fait.

Dès le début de l'année 2017, la FILPAC CGT s'attèle à ce dossier. Cette négociation, ce regroupement conventionnel, va dans un premier temps, concerner trois formes de presse (régionale, départementale et hebdomadaire) et pas moins de 9 conventions collectives existantes. Tout doit démarrer en premier lieu par la création d'une CPPNI (Commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation)...

Soit on s'empare de notre avenir, soit d'autres moins bien intentionnés le feront pour nous ! La négociation s'impose donc de fait.

C'est la règle du jeu en quelque sorte, les règles de fonctionnement de la vie future de la nouvelle convention collective de la presse en régions.

Après de nombreux mois de négociations et de discussions et alors qu'elle aurait dû être actée et entérinée fin 2018 dernier délai, la CPPNI de la presse en régions (regroupant toutes les catégories sociales hors journalistes* de la PQR, PQD et PHR) voit le jour et est signée par la FILPAC CGT le 19 janvier 2019.

Les positions claires des salariés

La création de cette CPPNI est primordiale pour l'avenir des salariés de la branche puisqu'elle crée le champ conventionnel légal et nécessaire à l'existence des conventions collectives qui en ressortissent.

Dès le début 2019, les négociations sur le contenu de la future convention collective débutent, portant sur des projets patronaux minimalistes souhaitant clairement profiter de l'effet d'aubaine pour entériner une convention collective du plus bas niveau possible, arguant de l'importance de considérer les équilibres économiques précaires des entreprises concernées, notamment celles des toutes petites entreprises de la PHR et de la PQD.

Pour la délégation FILPAC CGT, cette préoccupation d'équilibres économiques des entreprises n'est pas l'objet majeur et principal d'une convention collective ! Et ce d'autant moins que la plupart des entreprises de PHR et PQD appartiennent en réalité à de grands groupes de PQR. Il est important de rappeler qu'une Convention collective appartient aux salariés et non au patronat... Il est donc temps de mobiliser, de rassembler les salariés de la profession autour de ce sujet.

Pour la délégation FILPAC CGT, cette préoccupation d'équilibres économiques des entreprises n'est pas l'objet majeur et principal d'une Convention collective !

Comme une urgence, d'autant qu'en juillet 2020 surgit le plan de filière concocté par les patrons, la décision est prise de lancer le FILPAC-TOUR à grande échelle afin d'aller à la rencontre des équipes syndicales locales et même de l'ensemble des salariés concernés afin de les informer et de pouvoir échanger avec eux sur la suite que va donner la FILPAC CGT sur les deux dossiers, plan de filière et convention collective de la presse en régions.

Le mois de septembre 2020 entier est consacré à ce projet et même une partie du mois d'octobre. C'est près d'une vingtaine de titres ou groupes de presse qui seront visités à cette occasion. Les échanges fructueux permettront de dégager des positions claires de la part des salariés et de leurs représentants pour la suite des négociations en cours et à venir. D'abord une convention collective pour ceux qui resteront au travail et ensuite le plan de filière voulu par les patrons. D'ailleurs, pour la FILPAC CGT, la branche n'a pas besoin d'un plan de filière mais plutôt d'un plan d'urgence prenant certes en compte la situation de la presse mais surtout permettant de pérenniser un maximum d'emplois dans l'ensemble de la branche et permettant également de garantir une presse écrite de qualité sur l'ensemble du territoire français.

Rupture unilatérale de la négociation

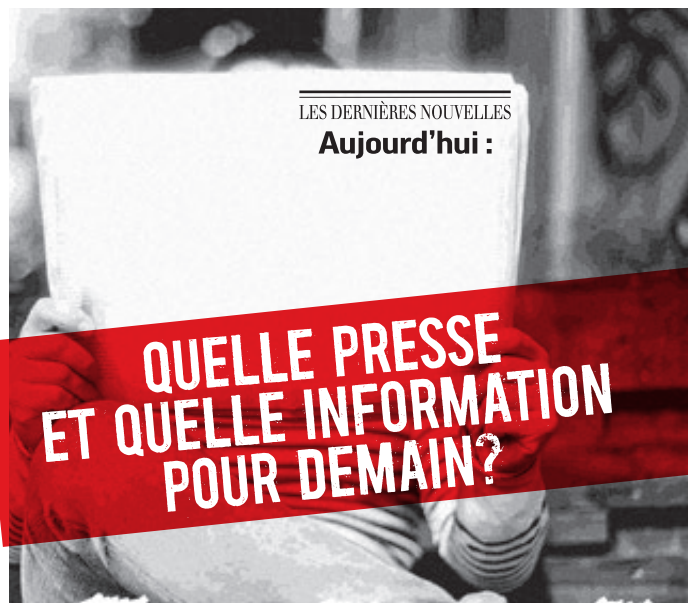
Après encore de nombreux échanges et discussions, fin

2020 la FILPAC CGT envoie à l'UPREG (Union de la presse en régions) un projet de convention collective complet, mature, répondant aux attentes des salariés et aux enjeux pour lesquels elle a été mandatée lors du FILPAC-TOUR, notamment celui d'établir en priorité une convention collective du XXI^e siècle.

S'ensuit sur la fin 2020 et le tout début 2021 une séquence houleuse qui passe par une rupture unilatérale des patrons de la négociation sur la convention collective en réaction au projet de texte FILPAC CGT. Par la montée en puissance du rapport de forces avec, notamment, l'organisation d'assemblées générales des délégués de la presse en régions réunissant jusqu'à 100% des titres de presse régionale et jusqu'à l'organisation d'assemblées générales dans les entreprises, le même jour et à la même heure le 28 janvier 2021, induisant pour la quasi-totalité des rotatives de PQR de France l'arrêt de production coordonné (1 heure en moyenne). Pas un mot d'ordre de grève mais un coup de semonce pour rappeler aux éditeurs que la FILPAC CGT, ses syndicats, ses mandants doivent être entendus.

Si les éditeurs ont tenté d'utiliser cette rupture de négociation sur la convention collective pour faire passer celle sur le plan de filière en priorité « *Signez le plan filière pour nous permettre de capter l'argent public ! Pour l'avenir des salariés de la presse, on verra plus tard...* », la FILPAC CGT, forte des positions de sa base, n'a rien lâché. D'abord une convention collective pour celles et ceux qui vont rester au travail et ensuite le plan de filière pour celles et ceux qui pourraient partir. À ce jour, si la mobilisation a payé, puisque la négociation sur la convention collective a repris ce mois d'avril, tout reste à (re)construire sur ce dossier. Négocier et signer une convention collective de haut niveau pour les salariés de la presse en régions et ne signer un plan filière qu'à la condition que celui-ci ne se résume pas à une simple suppression de centaines d'emplois dans les imprimeries et que la future convention collective de la presse en régions soit signée. Cela donnera des perspectives pour tous les salariés de la filière, quel que soit leur rôle dans la fabrication et la distribution de nos journaux. ●

* Dans la presse il existe différentes conventions collectives (ouvriers/ employés, cadres, cadres techniques, cadres administratifs, journalistes). Les journalistes ne sont pas concernés par ces dispositions d'obligation de regroupement de leur convention collective grâce, notamment, à des seuils d'effectif suffisants (audiovisuel, presse spécialisée, presse magazine etc.).



LE CENTRE TECHNIQUE DU PAPIER EN GRANDE DIFFICULTÉ

Le Centre technique du papier, plus couramment appelé CTP, situé dans le bassin grenoblois, au plus près de la première école papetière de France, doit être le garant de l'innovation permanente à laquelle est confrontée l'industrie papetière française.

 COLLECTIF PAPIER

Celle-ci est redevenue vitale pour l'économie, depuis le premier confinement, au détriment cette fois du numérique, et pas seulement pour le papier toilette. Historiquement, la roue tourne et la vérité du jour n'est pas forcément celle du lendemain.

La filière papetière est en permanente mutation et restructuration, afin de répondre à des besoins disparates, relevant de phénomènes géopolitiques et boursiers. En effet, la pâte à papier a été la seconde matière cotée en bourse après le pétrole, autant dire que les enjeux financiers sont énormes.

Cette pression permanente des grands groupes papetiers ou de producteurs plus modestes se répercute automatiquement sur l'ensemble des acteurs de

cette filière, dont le Centre technique du papier, qui est le premier maillon de l'innovation technique.

Cette influence sociale s'y traduit par de très nombreux départs non naturels de salariés : plus de vingt-cinq, pour des causes diverses, mais toujours à contre-cœur, lors des cinq dernières années.

La morosité s'est installée dans cette entreprise, ainsi qu'une forte recrudescence de situations à risques, de problèmes psychosociaux, découlant de potentiels contextes de harcèlement. Malheureusement la loi du silence est de mise.

Le conseil d'administration ainsi que le président ont été alertés à de multiples reprises. Mais les obligations des employeurs, qui sont d'assurer la santé et la sécurité physique et mentale de leurs salariés sont régies par l'article L 4121-1 du Code du travail, modifié par les ordonnances Macron : d'obligations de résultat en obligations de moyens.

Un audit sur les risques psychosociaux a été réalisé par un organisme extérieur,

financé par la direction. Nous pouvons nous interroger sur l'objectivité des résultats dudit audit.

À tout ceci s'ajoute la diminution du financement public de plus de deux millions d'euros, rendant inefficace le modèle antérieur d'innovation qui a fait la renommée internationale du CTP.

L'ensemble de ces mesures et pratiques a entraîné un mouvement de grève quasi générale, totalement inédit dans l'entreprise, débouchant sur une AG des salariés, le 7 septembre dernier.

Une liste de doléances a été adressée au président, concernant la réelle prise en compte des situations de souffrance au travail, ainsi que des actions efficaces pour endiguer la progression des risques psychosociaux. Un changement d'organisation du travail pour encourager l'activité collective plutôt que l'individualisme et la concurrence. Mais également la remise en place d'un financement collectif de la part des acteurs de la filière, afin d'être offensif sur une transition durable de l'industrie papetière française.

Les services de santé au travail ainsi que l'inspection du travail sont saisis de ces questions, mais la pandémie vécue dans notre pays freine leurs actions. La direction reste pour l'instant arc-boutée sur ses positions mortifères.

L'ensemble des acteurs de la filière papetière française et européenne doit dénoncer ces dysfonctionnements techniques et structurels, pouvant aller jusqu'à la mise en danger de l'intégrité physique et mentale des salariés et la perte de l'un des fleurons de notre industrie.

Tous les grands groupes papetiers assumant la pérennité de ces outils de développement doivent se saisir des questions financières et agir.

Notre organisation syndicale, représentée lors du conseil d'administration du 21/04/21, a alerté de nouveau sur le climat plus que délétère dans l'entreprise. L'inspection du travail s'est de nouveau rendue sur le site et va très probablement diligenter une nouvelle enquête concernant les risques psychosociaux et la souffrance au travail, qui espérons le sera indépendante et impartiale. ●



Un p'tit tour et puis s'en vont

ANNE DUVIVIER

La suite du feuilleton d'Alice, que nous retrouvons désormais dans chaque numéro d'*Impac*, même si elle s'en passerait bien...



On se rappelle les épisodes précédents :

Alice, déléguée syndicale CGT chez Ondulys, à Saint-Quentin-sur-Aisne, lutte pour faire mettre aux normes un atelier répugnant que notre dessinateur Rust caricature en porcherie et le patron, logiquement, en cochon ; elle poste le dessin sur sa page Facebook ; son directeur Éric Gheysens, contraint par l'inspection du travail de réaliser les travaux indispensables pour ce local insalubre, porte plainte contre elle et obtient sa condamnation pour injure publique. Le 7 octobre 2020, Alice écope d'une amende délictuelle de 1000 euros avec sursis, du paiement des frais de procédure de 127 euros, et d'une inscription au casier judiciaire. Licenciée, elle se bat pour sa réintégration et fait appel de cette condamnation, la FILPAC à fond derrière elle.

12 janvier 2021

L'autoroute en direction de Douai disparaît dans le brouillard, sous une pluie battante. Chaque dépassement de camion projette des gerbes d'eau sur le pare-brise. Un vrai temps de cochon, cela dit sans vouloir offenser personne, bien entendu.

Nous rejoignons Alice au tribunal pour son jugement en appel. La veille, le greffe a confirmé la date et l'heure de sa comparution, ainsi que l'admission de la presse aux débats.

Douai, 14 heures. De son banc, Alice nous désigne d'un mouvement de tête l'avocate de la partie adverse. Éric Gheysens, d'habitude présent à toutes les audiences, lui, ne s'est pas déplacé. Déception, nous aurions beaucoup aimé voir cet homme à la sensibilité si exacerbée quand il est question de son image et si pudiquement enfouie

quand il agit en tant que patron. Dans un brouhaha de salle de classe indisciplinée, la greffière, tout en enroulant et déroulant mécaniquement sur son doigt une longue boucle de cheveux, dévide d'une voix monocorde une liste de jugements que personne ne semble vraiment écouter. On appelle ensuite les affaires du jour. Quand vient le tour d'Alice, le président enchaîne : « *Affaire reportée au 21 juin.* »

Les avocats s'avancent, ils n'avaient pas été prévenus de cette annulation. Ils ont fait le déplacement, leurs conclusions ont été déposées en temps et en heure, mais le président avait pensé qu'ils leur faudrait plus de temps, alors... voilà. Audience relais le 6 avril, simplement pour préciser que la véritable audience se tiendra bien le 21 juin. Affaire suivante.

À 14 h 15, nous commentons brièvement l'événement sur le trottoir, dans un froid mordant. Il ne reste plus qu'à regagner chacun sa voiture, mettre le chauffage au maximum et reprendre la route en sens inverse. On serait quand même tenté d'appeler ça un tour de cochon.

Mais ce n'est pas ce qui va nous décourager. Écouter un avocat piétiner un dessin de presse et s'acharner sur une syndicaliste qui l'a reproduit pour illustrer le juste combat qu'elle a remporté... on ne raterait ça pour rien au monde. D'ailleurs, le 21 juin, il fera certainement beau, et on pourra peut-être même de nouveau boire un café en terrasse. Donc rendez-vous aux côtés d'Alice dans quelques mois et... cochon qui s'en dédit ! ●

On appelle ensuite les affaires du jour. Quand vient le tour d'Alice, le président enchaîne : « *Affaire reportée au 21 juin.* »

Chasse au syndicaliste dans le groupe McCann

INFO'COM-CGT

Le mouvement de dénonciation des actes de violences au travail, en particulier de harcèlement sexuel et de comportements sexistes dans les entreprises n'épargne aucun secteur d'activité fort heureusement.

La publicité ne fait pas exception et des pratiques sexistes et de harcèlements sexuels sont maintenant dénoncés sur des plate-formes créées par des salariées ou ex-salariées d'agences de communication ayant été témoins ou victimes de type de comportement.

Objet d'une négociation de branche en cours qui fait suite à la mise en cause de dirigeants de grandes agences de com dont l'ex président du syndicat patronal, la lutte contre les violences devient un axe revendicatif essentiel.

Dans le cas suivant, une des plus importantes agences mondiales va encore plus loin dans des actions plus que répréhensibles et liées bien souvent à des violences commises par certains hauts cadres de l'entreprise.

Un des syndicats de la Fédération, Info'Com-CGT, relate dans l'article suivant la bataille syndicale et judiciaire qui fera certainement date dans la profession.

On peut être une des agences de publicité le plus réputées au monde, récompensée pour son impertinence et son audace jusqu'à terminer en tête du palmarès du Festival international de la créativité des Cannes Lions 2019, et en être resté à des pratiques sociales dignes de la révolution industrielle.

En février 2021, après une fuite de documents digne d'un film d'espionnage, Info'Com-CGT saisissait le procureur de la République de Nanterre d'une plainte relative au fichage de 35 salariés de l'agence McCann Paris destinés au licenciement.

Fichage, flicage

Ce fichier, dont l'enquête, menée par le parquet, déterminera les liens avec

le management et/ou la direction de l'agence, pointait notamment l'état de santé, l'âge et les activités syndicales des salariés visés. La FILPAC CGT s'est portée partie civile dans la procédure à laquelle se sont associés dix salariés et ex-salariés de McCann.

Au-delà de ces faits qui, s'ils sont avérés, ne manqueront pas d'avoir des conséquences, cela fait plusieurs années que le travail syndical chez McCann Paris est pollué par le comportement incohérent d'une direction soumise aux consignes aveugles de son actionnaire américain, le géant du New York Stock Exchange, Interpublic Group.

Du reste, les pratiques sexistes du groupe avaient déjà été pointées en 2019 par l'association Les Lionnes.

Sous couvert de transparence et de réunions « corporate », une véritable loi du silence s'est instaurée à l'UES McCann. Info'Com-CGT, qui pèse 33% des voix et détient le secrétariat du CSE dans cette structure de près de 300 salariés basée à Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine), constate depuis de nombreuses années le développement des risques psychosociaux, le manque de considération, les pratiques anti-femmes, les heures de travail non rémunérées, le travail le week-end, le jeunisme qui entraîne la mise à l'écart des seniors et de tous ceux qui réclament le respect de leurs droits élémentaires de travailleurs et de travailleuses.

Lorsque le site d'information en ligne Mediapart a révélé l'affaire, en février 2021, relayé par une dépêche AFP, la direction de McCann a aussitôt organisé une visioconférence avec l'ensemble des salariés.

Depuis, le CSE a voté un droit d'alerte pour « risque grave ». Le moyen préféré choisi par la direction pour faire taire la contestation est d'évoquer le risque de perdre des contrats, et les emplois qui vont avec.

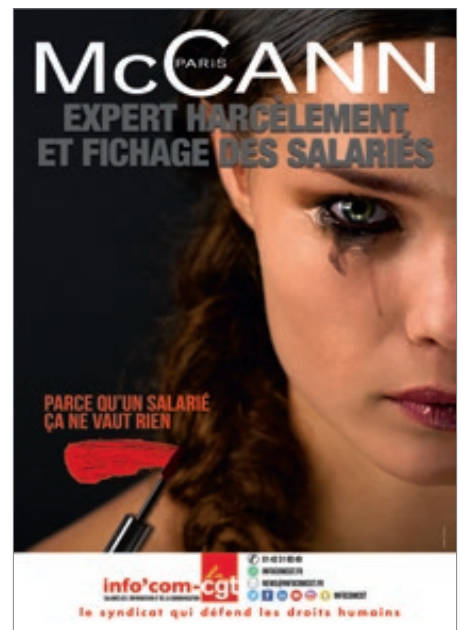
Tribunal populaire 2.0

Objectif : resserrer les rangs et remettre en cause, par une sorte de tribunal populaire 2.0, les pratiques des représentants du personnel, notamment Info'Com-CGT, et leur volonté de pointer les atteintes aux droits des salariés par des courriers, des tweets, des affiches, des vidéos, etc. Depuis, le CSE a voté un droit d'alerte pour « risque grave ». Le moyen préféré choisi par la direction pour faire taire la contestation est d'évoquer le risque de perdre des contrats, et les emplois qui vont avec.

Mélange des genres

Il est vrai que McCann Paris s'est laissée enfermer dans une stratégie où un seul client, le groupe L'Oréal, représente plus de la moitié du chiffre d'affaires. Un lien qui va au-delà de la simple relation commerciale, puisque l'actuelle directrice générale de McCann Paris est une ancienne de L'Oréal...

Mais en aucun cas l'objectif des syndicats de la FILPAC ne sera de jouer la politique de la terre brûlée. Ainsi, Info'Com-CGT a échangé avec la direction Monde du groupe L'Oréal afin de convenir d'une réunion pour chercher une solution de sortie de crise « dans le respect des règles de droits et des intérêts des salariés de McCann Paris ». ●



LETTRES françaises

Les Lettres françaises reviennent au papier

Le journal culturel dont Aragon fut le directeur de 1953 à 1972,
s'offre une nouvelle vie après plusieurs années de publications sur le net, en pdf.

« Nous serons peut-être au début une petite armée.
Mais avec vous, nous devons gagner ce pari, le pari de l'intelligence,
dans un temps où l'obscurantisme pèse sur nos esprits
comme une chape de plomb. Alors, allons y ! »

Jean Ristat

Directeur des *Lettres françaises*



BULLETIN D'ABONNEMENT AUX *LETTRES FRANÇAISES*

Version papier. Je désire m'abonner aux *Lettres françaises*.

Pour ce faire j'utilise une des propositions d'abonnement :

11 numéros de 16 pages – **20 euros**

11 numéros de 16 pages et 2 hors série – **35 euros**

Soutien – **50 euros** et plus

Nom : Prénom :

Adresse :

Mail : Téléphone :

Chèques à l'ordre de SEPC-Helvétius, en indiquant au dos *Les lettres françaises*

Bon de commande à retourner à l'adresse suivante : **SAS-Helvétius, 21 place Maurice-Thorez Local, 1, 94800 Villejuif**
abonnementsLLF@editionshelvetius.com

EMPLOI / DROIT / MÉDIAS
CULTURE / Législation
ÉCOLOGIE / JUSTICE /
LIBERTÉ DE LA PRESSE

CULTURE

DES FLICS SÈMENT L'ANARCHIE DANS UNE SALLE LIBERTAIRE

Les règles sanitaires offrent-elles tous les droits pour plus de répression ? La salle autogérée des Tanneries, à Dijon, en a fait les frais à la mi-mars. Dans le cadre d'un festival sur la culture italienne, plusieurs concerts et conférences sont organisés un peu partout dans la ville, le tout diffusé sur internet, covid oblige. Samedi 13 mars, en plein milieu de l'enregistrement d'un spectacle, plusieurs équipages de policiers déboulent et verbalisent tout le monde, sous le prétexte de concert illégal. Sauf qu'il n'y avait que les quatre musiciens et quelques techniciens dans la grande salle, tous masqués et gardant leurs distances. La « préf » et le procureur se fendent, le soir même, d'un communiqué commun, et « *condamnent l'organisation irrégulière et irresponsable de ce concert dont les conséquences sanitaires (...) auraient pu être graves* ». Sauf que problème, les organisateurs affirment que le concert était déclaré. D'ailleurs, dans le cadre de ce festival, d'autres concerts « *dématérialisés* » ont pu se tenir sans intervention policière. Il est vrai qu'ils étaient organisés dans les très bourgeois hôtels particuliers du centre-ville. ///



EMPLOI

L'esclavage en roue libre

Les plateformes de livraison de repas à domicile découvrent, à leur insu, le droit du travail. Les tribunaux et prud'hommes ne cessent de leur expliquer que leurs coursiers ne sont pas des prestataires, mais bel et bien des salariés. Pour avoir le privilège de livrer des big mac et autres tacos, les forçats de la livraison doivent opter pour le statut d'autoentrepreneur. Très pratique pour les patrons. Pas de vacances, et encore moins de prime de licenciement, sans parler de l'absence des congés maladie. Les livreurs sont payés à la course, et la plateforme en profite pour leur prendre une commission... Las, la commission européenne a lancé, fin février, une consultation sur le statut de ces travailleurs pour, normalement, mettre fin à cette exploitation. Pourtant, pour éviter de pédaler dans la semoule, la commission n'a qu'à lire l'arrêt de la Cour de cassation, rendu l'an passé. Les livreurs n'ont aucune indépendance, la plateforme a un rôle de subordination, et souvent, elle se retrouve seule « cliente » de ces autoentreprises. Bref, c'est du salariat ni plus ni moins. À moins que l'Europe ne décide que les chaînes de vélo complètent la panoplie des esclaves modernes. ///

COMMUNICATION

Le ministère de la Santé en perd son latin

La pandémie provoque des effets secondaires inattendus. La preuve avec la communication du ministère de la Santé. Le 23 mars dernier, il publie sur Facebook tout un tas de recommandations sur les vaccins, blindées de fautes d'orthographe. D'abord « *Prenez rendez-vous* », « *Après que le pharmacien vous ait donné toutes les informations nécessaires* ». Le vaccin est bien sûr, pour l'instant, réservé aux « *personnes majeurs* ». Un florilège depuis retiré et modifié après une bonne piqûre de rappel pour son auteur. Dans sa gestion de la crise, le gouvernement n'a pas peur de multiplier les fautes. ///

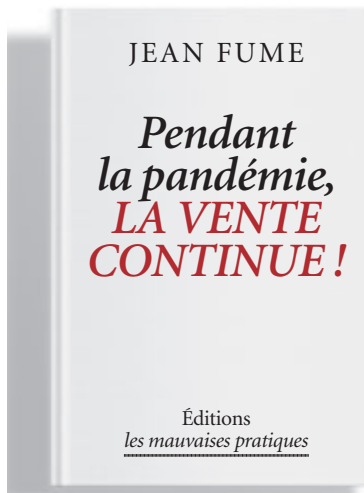


APLD dans l'édition : pourquoi la FILPAC CGT ne signera pas l'accord

Montreuil, le 19 avril 2021

La FILPAC CGT ne sera pas signataire de l'APLD (accord d'activité partielle de longue durée) négocié dans la branche de l'édition, et ce, pour plusieurs raisons.

Premièrement, les constats qui justifient la mise en place d'un tel accord, qui affecte les charges de travail et les rémunérations des salariés – ce qui n'est pas rien... –, ne nous paraissent pas assez étayés et nous aurions aimé, comme nous l'avions suggéré au début des discussions, qu'un audit en bonne et due forme soit mené pour savoir dans quelles mesures les entreprises de nos secteurs ont connu, et surtout connaissent encore, une baisse d'activité. Les retours que nous avons eus de nos adhérents n'ont pas soulevé, dans leur grande majorité, une baisse d'activité importante et, quand il y en a eu une, celle-ci a depuis souvent été rattrapée. Les éditeurs ont beaucoup communiqué sur les ventes de livres exceptionnelles qui ont été enregistrées ces derniers mois, malgré les confinements successifs. En outre, la décision prise par le gouvernement de



classer les librairies parmi les activités essentielles, donc non affectées par de futurs probables confinements, n'augure pas du pire pour le secteur de l'édition de livres.

Deuxièmement, eu égard aux mauvaises pratiques de nombreuses entreprises d'édition de livres concernant le salariat déguisé, nous craignons que la mise en place d'un APLD soit l'opportunité, pour certains employeurs, de lancer ou d'accélérer l'externalisation d'une partie des charges de travail, notamment celles des salariés payés à la tâche (lecteurs-correcteurs, correcteurs, etc.), en la confiant à des microentrepreneurs, comme nous avons pu le voir, dans certaines maisons d'édition, depuis le début de la crise sanitaire.

Troisièmement, les garanties en termes d'emplois et de formation nous apparaissent très légères, trop floues, trop dépendantes de choix unilatéraux des employeurs, quand les salariés, eux, peuvent voir leurs rémunérations diminuer et leur identité professionnelle profondément bouleversée. ///

1^{er} mai, un muguet irrespirable

La maison Guerlain propose Muguet, « un parfum d'exception qui ne se laisse cueillir qu'en mai ». Ne pas croire cependant qu'on va le joindre au traditionnel brin vendu sur nos trottoirs. Car pour respirer le contenu du flacon (150 ml), il en coûtera... 550 euros. Un peu cher ?

Quelle réaction mesquine ! Mais alors, vous n'achèterez pas non plus Mon Guerlain Bloom of rose (490 ml) à... 12 000 euros ? Non, non, il n'y a pas d'erreur, 12 000 tout rond. Question, parmi toutes celles que suscite cette info : qui a dit que l'argent n'a pas d'odeur ? ///



INDUSTRIE ET ÉCOLOGIE VONT DE PAIR

Action spectaculaire le 28 avril. Plusieurs centaines de militants et représentants du collectif Plus jamais ça et des salariés de la Chapelle-Darblay ont occupé le parvis du ministère de l'Économie et des Finances à Bercy pour demander la garantie de la sauvegarde intégrale de la papeterie. Le message, portée par une banderole de 15 mètres de long, était clair : « Pour qu'industrie rime avec écologie, sauvons Chapelle-Darblay ». Pour contenir l'intervention des forces de l'ordre, les représentants des organisations membres de Plus jamais ça se sont enchaînés au quai : notamment Philippe Martinez (CGT), François Julliard (Greenpeace), Simon Duteil (Solidaires), Aurélie Trouvé (Attac), Nicolas Girard (Confédération paysanne) et Khaled Gaiji (les Amis de la Terre). Pour la CGT, Greenpeace et Attac « il est temps que l'État remplisse son rôle protecteur et ne laisse plus les intérêts privés lui dicter sa politique économique, d'aménagement du territoire et de développement de l'économie circulaire ». ///



© Plus jamais ça

L'ACTU FRANCE

EMPLOI / DROIT / MÉDIAS / CULTURE / LÉGISLATION
ÉCOLOGIE / JUSTICE / LIBERTÉ DE LA PRESSE
ENVIRONNEMENT

DÉMOCRATIE

MENACES FACTIEUSES



Les factieux s'agitent... Une commentatrice politique sur une chaîne d'information en continu affirmait, suite à l'appel d'un millier de militaires, dont un grand nombre de généraux de réserve, que c'était en quelque sorte de la rigolade et qu'un coup d'État ne surviendrait pas en France.

Or, il faut prendre cette menace d'intervention de certains militaires dans la vie publique pour ce qu'elle est : dangereuse. Nombre d'études ont montré l'impact des idées lepénistes dans les institutions de « force », que ce soit l'armée, la police ou la gendarmerie. Depuis plusieurs années, on assiste à une surenchère d'extrême droite chez les principaux syndicats policiers, en étroite liaison avec le ministère de l'Intérieur. On a vu, il y a quelques semaines encore, des policiers en armes manifester contre telle ou telle décision de justice. Ces méthodes, comme la menace des signataires de l'appel contre notre démocratie, sont des signes inquiétants, d'autant plus que depuis plusieurs années maintenant, les atteintes aux libertés publiques et sociales sont continuelles : des syndicalistes, des gilets jaunes sont condamnés à des peines de prison, souvent non assorties du sursis. Le pouvoir profite bien sûr de la situation sanitaire, mais il encourage de partout les débordements factieux. Agnès Pannier-Runacher, ministre de l'Industrie, trouve qu'il s'agit d'un « quarteron de généraux en charentaises. » Certes, la plupart des signataires ne sont plus d'active, mais le fait qu'il y ait parmi eux des généraux et des officiers supérieurs pose question sur le recrutement dans l'armée et sur l'abandon des principes d'une armée démocratique et populaire.

À un an de la présidentielle, ce coup médiatique a une double fonction : menacer les démocrates et les quartiers populaires et, avec l'adoubement que les signataires ont reçu de Marine Le Pen elle-même, servir de repoussoir pour inciter encore une fois à voter pour faire barrage à ceux que le pouvoir met systématiquement en avant. La CGT, dans un communiqué,

a fait observer qu'il avait fallu plusieurs jours avant que la ministre de la Défense ne réagisse. Pour la CGT « cette menace publique de putsch revêt un caractère d'une exceptionnelle gravité. La neutralité de l'armée et sa subordination au pouvoir civil sont des principes républicains avec lesquels il ne peut être question de transiger. Les forces armées ont un rôle de défense et de maintien de la paix et ne doivent, en aucun cas, intervenir dans la vie politique. La réaction de la présidente du RN confirme d'ailleurs combien son idéologie est antinomique des fondements de notre République. Le développement des thèses d'extrême droite au sein des forces armées appelle une réaction forte. » La CGT observe également que le Conseil supérieur de la réserve militaire (au sein duquel elle siège) ne se réunit plus à la fréquence prévue par les textes. De quoi fragiliser encore plus le lien armée-nation. ///



CHÔMAGE

Privés d'emploi : + 4,7 % en un an

La crise sanitaire, économique et sociale sert d'excuse au pouvoir, mais les faits sont têtus et les chiffres trimestriels de la DARES concernant les salariés privés d'emploi ne sont pas bons. Pour l'ensemble des catégories et sur tout le territoire national (c'est-à-dire y compris l'Outre-Mer) le chômage a progressé de 4,7 % sur un an, même si le nombre de salariés privés d'emploi est resté stable par rapport au trimestre précédent. Les chiffres détaillés confirment une augmentation importante de la précarité. Ce qui démontre, comme le dit la CGT « l'urgence d'une autre politique de l'emploi conditionnant le soutien de l'État à la sauvegarde des emplois, l'urgence d'annuler la réforme de l'assurance chômage que le gouvernement tente de faire passer en force. »

Un autre chiffre montre cette politique de précarisation et de paupérisation : seuls 49,9 % des privés d'emploi, inscrits à Pôle emploi sont indemnisés. Et, pendant ce temps, on apprend que Bernard Arnault est devenu l'homme le plus riche du monde. Il y en a à qui la crise profite. ///

USA

LE SOCIAL AU PREMIER PLAN



Depuis le 1^{er} janvier Joseph Robinette Biden Jr., dit Joe Biden, exerce les fonctions de 46^e président des États-Unis. Ayant obtenu plus de 80 millions de voix lors de la présidentielle de novembre 2020 et ayant le contrôle des deux Chambres du Congrès (de justesse pour le Sénat où c'est la voix de la vice-présidente Kamala Harris, constitutionnellement présidente de la Haute-Chambre, qui permet de faire la différence), le président a commencé, sans tambour ni trompette à appliquer son programme. Même s'il reste marqué par la continuation de la politique américaine en matière de politique internationale, il s'en démarque dans plusieurs

domaines : réintégration dans l'accord de Paris et initiatives pour le climat, reprise des pourparlers avec l'Iran sur le nucléaire, retour à l'OMS. Mais c'est sur le plan intérieur que les changements sont le plus importants, notamment du point de vue social (salaires minimum, protection sociale qui va plus loin que l'Obama Care, plan de relance de plusieurs milliards de dollars, augmentation du taux d'imposition sur les bénéfices des entreprises de 21% à 28 %, soit un des taux les plus élevés au monde). Joe Biden n'est pas spécialement un progressiste ; mais c'est un bon connaisseur des rouages du pouvoir (sénateur pendant trente-huit années, vice-président d'Obama pendant huit ans) et qui sait ce que signifie un rapport de forces. Le ralliement à sa candidature lors de la primaire démocrate de Bernie Sanders et Betty Warren (représentants de l'aile gauche du parti démocrate) après de très bons scores dans les primaires d'État s'est traduit par un « gauchissement » de la ligne politique incarnée par Biden et de son programme. Les forces de gauche, au sein du parti démocrate et plus largement dans l'électorat et dans la société, pèsent indéniablement. Plusieurs dizaines de députés se sont regroupés dans des cercles parlementaires, très marqués à gauche et pour la justice sociale. Certains appartiennent même aux Démocrates socialistes qui sont aujourd'hui la principale force politique se réclamant du socialisme aux États-Unis.

Comme quoi, le poids de politiques alternatives dans une bataille électorale, appuyé sur un mouvement populaire – comme celui de Black Lives Matter –, peut porter ses fruits. Biden, représentant jusque-là la composante centriste de l'establishment démocrate, tout comme Kamala Harris, est donc obligé de tenir compte du poids de la gauche et des organisations syndicales qui l'ont soutenue.

Du côté politique, Bernie Sanders, réélu sénateur (indépendant) du Vermont, actuel président de la commission du Budget au Sénat, et les élus de la gauche multiplient les pressions pour que le calendrier social soit tenu. Du côté syndical, l'AFL-CIO appelle les élus à tenir leurs engagements, notamment sur la loi de protection du droit d'organisation, adoptée deux fois par la Chambre des représentants et qui avait été retoquée au Sénat sous la présidence de Trump. Cette loi donnerait aux travailleurs les moyens de s'organiser et de négocier, de sévir contre les entreprises qui pratiquent la discrimination syndicale ou interdisent aux travailleurs de se syndiquer, de lutter efficacement contre les discriminations.

Le vote de la loi par le Sénat ouvrirait de nouveaux droits importants pour l'ensemble des travailleurs aux États-Unis. ///

COLOMBIE

Dérive autoritaire

Selon les organisations de défense des droits humains et les syndicats, la situation devient extrêmement dangereuse aujourd'hui en Colombie. En novembre 2019, des centaines de milliers de personnes étaient descendues dans les rues pour protester contre la corruption du gouvernement d'extrême droite, les injustices sociales et les assassinats massifs de militants associatifs et syndicaux, comme d'ailleurs des militants du parti politique fondée par les FARC (Forces armées révolutionnaires de Colombie), lorsque celles-ci, après un accord avec le gouvernement avaient décidé de cesser la lutte armée pour passer au combat politique. La répression sanglante de 2019 et la crise sanitaire ont « gelé » le mouvement, mais il reprend de nouveau depuis ce printemps.

Le pouvoir répond en faisant appel à une « assistance militaire », qui n'est rien d'autre que donner tout pouvoir aux militaires et particulièrement à la police militaire, autorisée désormais à ouvrir le feu sur les manifestants. Les syndicats craignent une militarisation totale du pays. ///

BILAN COVID-19 MONDE

Morts du travail

Le Covid 19 fait des centaines de milliers de morts de par le monde. Comme le montrent les données publiées par la CSI à l'occasion de la Journée internationale de commémoration des travailleurs, chaque jour meurent d'accident du travail ou de maladie professionnelle 7 600 travailleurs et travailleuses, soit près de 2,8 millions par an. Chaque semaine se sont, dans le monde, 5 000 personnes qui décèdent d'une maladie ou d'un cancer dus à l'exposition à l'amiante, soit 260 000 par an. Le Covid n'a fait qu'accentuer cette situation. Les syndicats américains ont révélé que 20 000 salariés d'Amazon avaient été frappés par le virus.

« En temps normal, avant la pandémie, 2,78 millions de personnes décèdent chaque année des suites d'une maladie professionnelle ou d'un accident du travail. Mais aujourd'hui, le tableau est plus sombre que jamais. Il est urgent que les gouvernements et les employeurs accordent à la santé et la sécurité au travail le statut de droits fondamentaux des travailleurs », a ainsi déclaré Sharan Burrows, la secrétaire générale de la CSI, à l'occasion de cette journée. ///

BD

Rire kaki

J.D

Il est inutile d'user du ton ampoulé de Stéphane Bern, ou de défendre les thèses royalistes de Laurent Deutsch pour parler d'histoire au grand public. La preuve avec cet auteur qui se fait appeler... Odieux Connard ! Il sévit depuis quelques années sur les réseaux sociaux à coups de petites vidéos reprenant les codes du cinéma muet. Sa mission : rappeler des événements historiques trop injustement oubliés avec beaucoup d'humour, de décalage, et de véracité. Après le succès littéraire de son livre *Le Petit Théâtre des Opérations* (sorti en 2018), il remet le couvert cette fois en étant associé au dessinateur Monsieur le chien, et au coloriste Olivier Trocklé. Dans cette bande dessinée, il met en lumière des faits d'armes. Attention, ce n'est pas une ode à la Grande muette, bien au contraire. Les officiers et autres galonnés en prennent pour leur grade. Leur bêtise, leur manque de considération pour les troupes et autres chairs à canon est mise en relief grâce à la plume acide et directe d'un Odieux connard.

Pertinent, impertinent, blindé d'humour et de beaux dessins, *Le Petit théâtre des opérations* se transforme en œuvre salutaire, démontrant, avec brio, que l'histoire n'est pas ennuyeuse, à condition de bien savoir la raconter. Cet opus, sorti début mars, est le premier tome. Hâte de découvrir les suivants. Comme quoi, même des récits de militaires peuvent se transformer en arme de distraction massive. ●

Le petit théâtre des opérations - tome 1. Monsieur Le Chien (dessinateur), L'Odieux Connard (scénariste), Monsieur Olivier Trocklé (coloriste). Fluide glacial. 14,91 €.



HISTOIRE

L'exécution du roi

F.J



Le 21 janvier 1793, à 10 heures du matin, place de la Concorde, le roi Louis XVI arrive au pied de l'échafaud. À 10 heures quinze, la lame de la guillotine s'abat sur le monarque de droit divin et c'en est fini d'une monarchie vieille de près de mille ans en France. Plus que cette exécution spectaculaire qui frappa les contemporains et les cours européennes de l'époque, Jean-Clément Martin (universitaire émérite, grand spécialiste de la période) se propose d'analyser l'affrontement politique dont le procès du roi fit l'objet et plus précisément en quoi cet événement ancre (brutalement)

la république dans notre pays. Ce procès ne pouvait être un acte judiciaire, mais un acte éminemment politique. Dès la chute de la monarchie, proclamée le 10 août 1792, lorsque l'avenir du monarque déchu va poser question (tyran, traître, idiot utile ?), les différents acteurs sociaux et politiques du moment (Jacobins, Girondins, sans-culottes, royalistes) vont s'affronter dans une lutte violente à la Convention comme dans la rue. Au-delà de la personne du roi (presque étranger à son procès) c'est de l'avenir politique du pays dont il sera question durant les deux mois de débats. Épargner le roi, c'était laisser la possibilité à la contre-révolution d'envisager un retour à la monarchie. L'exécuter, c'était « brûler ses vaisseaux » pour établir définitivement la république en France. S'appuyant sur un travail d'archives fouillé, Jean-Clément Martin restitue l'ambiance fiévreuse et houleuse des débats en donnant plus la parole aux simples députés de province qu'aux ténors bien connus de cette période (Danton, Robespierre, Brissot et autres Vergniaud). Sans omettre de souligner la pression exercée par les sans-culottes parisiens sur les conventionnels pour prolonger la dynamique révolutionnaire. Dans cet affrontement, les uns et les autres prenaient date pour le printemps 93, dramatique, et la Terreur qui allaient suivre. Pour résumer la tension extrême de ce procès, rappelons l'apostrophe sans équivoque de Robespierre à ses collègues : « *Pour que la république vive, il faut que Louis Capet meure.* » ●

L'exécution du roi, 21 janvier 1793, Jean-Clément Martin, Perrin, 414 pages, 21 €.

BD

L'usine

A.D



À la fin des années quatre-vingt, Guy Delisle est encore adolescent. Pour financer ses études dans une école d'art, le jeune passionné de dessin et de BD travaille trois étés chez Stacadona l'usine de pâte à papier de Québec (toujours en activité), où son père est ingénieur. Au poste de « 6^e main », et le plus souvent de nuit, il découvre le bruit, la chaleur, la

fatigue, l'ennui, la camaraderie, bref... tout ce qui la constitue, elle, l'usine. Car c'est bien elle le personnage principal. Construite en 1927, dans le style art déco inspiré des gratte-ciel new-yorkais de l'époque, elle fascine Guy depuis son enfance, quand il se demandait « *ce qu'un château venait faire au milieu de ces épaisses fumées* ».

Dans les temps morts, il bouquine au pied de sa machine, et assiste, un peu intimidé, aux conversations viriles de ses collègues qui se retrouvent pour la pause dans une étroite cabine insonorisée : ceux qui ont des rêves et ceux qui n'en ont plus. Ce n'est que le troisième été qu'il croise son père, qu'il ne voit guère davantage dans la vie courante. Cet ingénieur solitaire et taciturne, entièrement voué à son métier, a quitté femme et enfants depuis belle lurette. Guy finit par trouver son bureau et l'écoute lui expliquer, penché sur ses plans, les projets en cours. Fragile instant où l'usine les réunit. Un récit autobiographique tendre, savoureusement émaillé d'expressions québécoises. En noir et blanc, relevé d'orange, le dessin est à la fois épuré et précis, comme les paroles.

Sur une planche, on voit un Guy tout petit, monté à l'aube sur le toit de l'usine. Apercevant un coin de soleil entre les cheminées gigantesques qui crachent leurs fumées sur le ciel sombre, il dit simplement : « *Wow!* » ●

Chroniques de jeunesse, Guy Delisle, Delcourt, 2021, 15,50 €.

HISTOIRE

Histoire de la Commune de 1871

F.J

Depuis 1871, la dernière révolution française du XIX^e siècle a fait l'objet de nombreuses études et ouvrages divers. Mais c'est ce livre « somme », dense et complet auquel Prosper-Olivier Lissagaray consacra pas moins de vingt-cinq ans, qui reste aujourd'hui la référence incontournable sur le sujet. Les éditions de La Découverte ont opportunément choisi de le rééditer dans le cadre du cent cinquantième anniversaire de la Commune.



En 1871, Lissagaray est un jeune journaliste socialiste, ardent républicain qui a gagné ses galons de rebelle dans les dernières années du Second Empire (pas moins de 10 condamnations pour outrages, délits de presse, infractions diverses entre 1868 et 1871). Il arrive à Paris à l'hiver de 1871 durant le siège et dès l'insurrection du 18 mars décide de rendre compte du quotidien social et politique de la ville insurgée dans son journal *l'Action* ou dans le *Tribun du Peuple*. Se définissant d'abord négativement durant cette période, comme

n'étant « *ni membre, ni officier, ni fonctionnaire, ni employé de la Commune* », il saura lâcher sa plume lors de la Semaine sanglante (21-28 mai 1871) pour devenir « *un combattant de la Commune* », « *un simple du rang* » pour reprendre ses propres mots. Ce livre n'est pas uniquement un récit historique événementiel de l'insurrection, c'est aussi un tableau de tous les courants de la pensée sociale, un bilan des réalisations et tentatives (ébauche de réforme fiscale, du droit du travail, vote des femmes) sans oublier les affrontements et les divergences au sein de la Commune. Ce qui en fait certainement l'ouvrage le plus exhaustif et le plus poignant sur cet événement clé dans l'histoire du mouvement ouvrier français (en particulier les pages sur la répression sauvage des Versaillais). Lissagaray réussira à passer entre les mailles du filet à la fin de la Semaine sanglante et à fuir en Belgique, où il s'attelle rapidement à l'écriture de son grand œuvre en rassemblant témoignages et écrits des anciens communards, comme lui, en exil.

La première édition sortira à Bruxelles en 1876, que Lissagaray complètera et augmentera en 1896. Pour la petite histoire, ce livre restera longtemps interdit en France et circulera sous le manteau jusqu'à sa réédition par La Librairie du Travail en 1929. ●

Histoire de la Commune de 1871, Prosper-Olivier Lissagaray, La Découverte/Poche, réédition 2021, 510 pages, 14,50 €.

Ah ! Si l'Unef était comme eux...

JACQUES DIMET

Tel Harpagon qui court après sa cassette, certains anciens – très anciens – de l'UNEF crient à tue-tête « *Mon UNEF ! Mon UNEF !* », comme si l'organisation syndicale leur appartenait *ad vitam aeternam*. « *L'UNEF d'aujourd'hui n'est pas notre UNEF* », disent-ils en conspuant la direction syndicale actuelle. Heureusement ! Heureusement qu'un syndicat, et particulièrement un syndicat étudiant, ne reste pas figé sur les décennies antérieures.

Les détracteurs de l'UNEF sont en fait de vieux conservateurs qui veulent que le monde soit à l'image de leurs vingt ans. Qu'ils laissent donc ceux qui ont vingt ans aujourd'hui décider de leur avenir, de leur mode d'organisation ! On peut être critique, comme on peut – et on doit – être critique de n'importe quelle organisation syndicale ou politique, mais les sempiternels donneurs de leçons, qui pensent que « leur » époque était la meilleure, qu'ils étaient toujours bons en tout et pour tout, sont non seulement lassants, mais dangereux. Ils sont pour une société figée et n'admettent pas qu'une autre génération que la leur puisse prendre la parole. Que reprochent-ils à l'UNEF d'aujourd'hui ? D'organiser des groupes de parole non mixtes, c'est-à-dire réservés aux étudiantes ou à d'autres catégories (les « minorités visibles » comme on dit élégamment dans certains milieux). Juste un mot là-dessus : c'est l'honneur de la CGTU, d'abord et du PCF ensuite d'avoir dans les années 20 du siècle dernier, créé pour la première, les groupes de langues de la MOE (main d'œuvre étrangère) et, pour le second, les groupes de langues de la

Les détracteurs de l'Unef sont en fait de vieux conservateurs qui veulent que le monde soit à l'image de leurs vingt ans.

MOI (main d'œuvre immigrée) pour permettre justement aux centaines de milliers de travailleurs étrangers, dont le français n'était ni la langue maternelle, ni la langue d'expression, de se regrouper, de discuter ensemble de leurs moyens d'action, de se forger au combat syndical et/ou politique.

Mais là, je l'avoue, n'est pas le nœud. Ce qui est révoltant c'est cette volonté de certains « anciens » de ne pas lâcher le morceau de ce qu'ils considèrent être leur prise de guerre. Ils veulent parler de leur UNEF ? Parlons-en. Ils n'étaient évidemment pas nés lorsqu'en 1907 l'UNEF fut fondée, d'abord sur la base des « corpos » étudiantes, et on ne peut pas le leur reprocher le soutien des associations corpos à la politique de Pétain, demandant même un numéris clausus contre les étudiants juifs... Ils n'étaient pas nés, ou encore en langes, lorsque l'UNEF du début des années 60 était – fort heureusement – engagée dans la lutte contre la guerre d'Algérie. Ils devaient être encore en culottes courtes



ou en petites jupes plissées en 68 quand l'UNEF tentait de prendre toute sa place dans le mouvement étudiant... Ils oublient aussi que depuis les années 70 jusqu'en 2000, il y avait deux UNEF (la réunification a eu lieu en 2001). De qui, alors se réclament-ils ? De l'UNEF dirigée par le parti alors au pouvoir et dont les dirigeants passaient directement du statut d'étudiant à celui de cadre dans les cabinets ministériels ? De l'UNEF, dont les divisions entre fractions se réglèrent souvent à coups de barre de fer ? Des directions de l'UNEF, impliquées dans des scandales financiers comme celui de la MNEF ? Ceux qui ne jurent aujourd'hui que par l'universalisme opposé, selon eux, au « communautarisme », sont les mêmes qui présentaient des listes communales UNEF avec des unions étudiantes ouvertement communautaires ? Que diraient-ils aujourd'hui s'il y avait des listes d'étudiants musulmans ?

En fait ce qu'ils reprochent à l'UNEF de maintenant, c'est tout simplement de ne plus être dirigée par des membres de leur parti politique et de ne plus être une courroie de transmission du pouvoir.

Et comme nous célébrons le 150^e anniversaire de la Commune de Paris, faisons réfléchir celles et ceux qui ne jugent pas utiles des « groupes de parole » exclusivement féminins, avec cette invitation du 17 mai 1871 du Comité central de l'Union des femmes pour la défense de Paris et les soins aux blessés « *chargé par la Commission de travail et d'échange de la Commune de l'organisation du travail des femmes à Paris* », à toutes les ouvrières à se réunir « *afin de nommer des déléguées de chaque corporation pour constituer les chambres syndicales qui, à leur tour, enverront chacune deux déléguées pour la formation de la chambre fédérale des travailleuses* ». Bref, la Commune avait donné mandat pour bâtir à côté des chambres syndicales ou fédérales de travailleurs, des « chambres syndicales et fédérales des travailleuses unies ». ●



Professionnels de la presse, nous protégeons vos talents.

Audiens est le partenaire au quotidien de tous les professionnels de la culture et de la création. Sa vocation : protéger les personnes tout au long de la vie, faciliter le quotidien, offrir des solutions innovantes, adaptées aux métiers et spécificités des professions...

La protection sociale professionnelle est une création continue

- Retraite complémentaire Agirc - Arrco
- Assurance de personnes et des risques professionnels
- Caisse des Congés spectacles
- Accompagnement solidaire et prévention sociale
- Médical et prévention santé
- Pôle santé Bergère
- Services aux professions

Plus d'informations sur :
audiens.org
audienslemedia.org
pole-sante-bergere.org



**9^e CONGRÈS
filpac cgt**

**Reporté
Printemps 2022**



Livre

Papier

**Pour un
syndicalisme
de conquêtes
sociales**

**Solidaires et acteurs
de notre avenir**

**du
Communication**



**Fédération des travailleurs
des industries du livre,
du papier et de la communication CGT**

impac

• décembre 2020 –
avril 2021
CPPAP : 0715 S 07535
numéro spécial
185
• 2,50€

ENTRETIEN / PAGE 34

**« La question de
l'émancipation reste centrale
dans nos sociétés »**

HOMMAGE / PAGE 38

**Eugène Varlin
ouvrier relieur**

L'ÉVÈNEMENT / PAGE 47

La Semaine sanglante



PAGES 33 >55 DOSSIER SPÉCIAL HISTOIRE

IL Y A 150 ANS, LA COMMUNE

“La question de L'ÉMANCIPATION reste centrale dans nos sociétés”

Que reste-t-il de la Commune aujourd'hui ? Quelques monuments, des dates, mais aussi le sentiment d'un idéal inachevé, arrêté net par une répression d'une violence inouïe. Pourtant, la Commune a remporté plusieurs batailles, notamment sur l'égalité sociale et le droit syndical. Ce magnifique héritage reste fragile, d'après l'historien Roger Martelli.

PROPOS RECUEILLIS PAR JÉRÉMIE DEMAY

Pourquoi la Commune est-elle restée un marqueur de notre histoire ?
Roger Martelli : Il s'agit d'une incontestable révolution populaire débouchant sur un événement inédit : la constitution d'un gouvernement à l'image de la population du territoire qu'il administrait. D'ailleurs, il était majoritairement composé d'ouvriers. Jamais aucun gouvernement, avant la Commune, n'avait eu cette caractéristique. J'ajoute qu'aucun autre après non plus ! De plus, ce gouvernement, de manière explicite, se réclamait de la république démocratique et sociale, idée qui était apparue en 1828.

Pourquoi, aujourd'hui encore, de nombreux mouvements populaires sur le globe se revendiquent-ils de la Commune ?

La Commune est un moment d'émancipation où des catégories considérées comme subalternes, laissées sur les marges de la société civile, se dressent pour réclamer la reconnaissance, le droit à la dignité, et la possibilité de mettre en application la fameuse formule du gouvernement du peuple par le peuple. C'est aussi un moment chargé d'une grande émotion. Il est ramassé dans le temps, avec soixante-douze jours durant lesquels la Commune a mis en œuvre un certain nombre de réformes comme l'histoire en connaît peu. Avec cette brièveté, cette révolution a pu rester « pure ». Elle n'a pas été entachée par quelque dérive que ce soit par la suite. Enfin le martyre de la Commune, à l'occasion de la Semaine sanglante, donne une charge émotive à cette expérience. Il est donc normal qu'à chaque fois qu'un peuple se révolte contre les inégalités et les injustices, le souvenir de la Commune vienne immédiatement. Elle le mérite !

“La Commune n'est pas terminée, elle doit être poursuivie, et réinventée.”

Les idées de la Commune sont très modernes, notamment sur le droit social, ou celui des femmes et des enfants. Pourquoi ces idéaux se sont-ils évaporés pendant tellement de décennies ?

Ils ne sont pas évaporés puisqu'ils ont été portés par le mouvement ouvrier qui a fait des idéaux de la Commune un drapeau. Au-delà, ses valeurs se sont montrées actives. Encore aujourd'hui, nous les retrouvons dans les grandes luttes syndicales, ou dans des mouvements comme Nuit debout, les Gilets jaunes, la Commune de Rojava dans le Kurdistan... Ensuite, si les sociétés n'ont pas mis en place ces idéaux cela traduit le fait que bien que demeurant d'actualité, ils restent à mettre en œuvre.

La laïcité avait une place primordiale dans la Commune. Pourquoi cette volonté de rompre avec les religions était-elle si importante ?

Cet idéal vient principalement des Lumières. La séparation du religieux et du politique n'est pas réalisée quand la Commune se met en place. La Révolution s'est achevée avec Bonaparte, par un compromis entre l'Église et l'État. Le concordat met fin au statut de la religion officielle pour le catholicisme, mais il considère que c'est la religion de la majorité des Français. Cela donne un droit d'intervention à l'Église dans la vie publique.

Pour la Commune, il faut mettre fin à cette situation. Une grande partie des républicains y sont favorables également. Il faut tout de même noter qu'il faudra attendre 1905, pour que la république mette en application ce que la Commune avait réalisé en 1871. C'était une nécessité. Mais en acceptant que la Commune soit écrasée pendant la Semaine sanglante, la république a perdu du temps.



Proclamation de la Commune, le 28 mars 1871 à l'Hôtel de Ville. Gravure anonyme.

Accès au logement, droit des femmes, laïcité, représentation démocratique, équité...

Pourquoi ces thèmes centraux de la Commune nous sont-ils encore contemporains ? La Commune n'est-elle pas terminée ?

La question de l'émancipation reste centrale dans nos sociétés. Plus nous avançons dans le temps, et plus nous nous rendons compte que la non-application des principes que la Commune a voulu mettre au cœur de ses activités, contribue aujourd'hui à la crise de la vie sociale. Le creusement des inégalités, qu'elle avait commencé à combattre, est une des raisons expliquant le déchirement des sociétés. Le fait que la démocratie ne parvienne pas à devenir une démocratie citoyenne et plus directe, est au cœur de notre crise actuelle. Plus généralement, la solidarité n'est pas au centre des réflexions sur l'équilibre des sociétés contemporaines. On préfère aujourd'hui le jeu de la concurrence et des rapports de force. Tout cela contribue à la dangerosité et à l'instabilité de notre société. La Commune avait vu juste. Aujourd'hui, nous devrions faire de même ! La Commune n'est pas terminée, elle doit être poursuivie, et réinventée.

La Commune a beaucoup apporté aux mouvements syndicaux. Les syndicats d'aujourd'hui peuvent-ils se revendiquer comme des enfants de la Commune ?

À mon avis, ils le devraient. Un certain nombre d'entre eux continuent à se référer à ses idéaux, c'est une bonne chose. Dès que l'on veut défendre les intérêts du monde salarial, et plus généralement du monde du travail, on ne peut que

“ Chacun peut trouver dans la Commune de quoi nourrir son espérance et sa combativité.”

se référer à cette expérience de gouvernement qui a voulu rompre avec la subordination de quelques possédants qui exerçaient une domination s'apparentant à une véritable monarchie.

Vous comparez la Commune à un « chaudron social et démocratique ». Quels éléments ont attisé le feu pour la cuisson ?

C'est comme ça que naissent les révolutions. Des éléments s'accroissent et appellent à des bouleversements dans la manière d'organiser la vie sociale et publique. Des étincelles mettent ensuite le feu aux poudres. Le mouvement de la Commune se préparait depuis longtemps, en particulier depuis la fin du Second Empire. On trouve à la fois une montée des luttes sociales, la croissance du mouvement ouvrier, et une poussée des idées républicaines. Il a fallu la guerre contre la Prusse, la défaite de la France, et le long siège de Paris qui marque bien sûr l'existence de ses habitants. À la fin de cette période, les Parisiens, qui sont farouchement et majoritairement républicains et patriotes internationalistes, sont

doublément exaspérés. Ils ont l'impression que le gouvernement a capitulé devant l'Allemagne et ils le refusent. De plus, ils constatent que les conditions de vie des catégories populaires se sont aggravées. Ce sont donc des raisons patriotiques et sociales qui déclenchent le mouvement insurrectionnel du mois de mars 1871.

La ville de Paris comptait près de 44 % d'ouvriers vers 1870. Est-ce pour cette raison que la Commune a beaucoup apporté aux mouvements ouvriers ?

Bien sûr ! C'est d'ailleurs une grande originalité dans une France qui reste majoritairement rurale. Paris est une exception. D'abord, par la concentration de sa population, mais aussi avec cette caractéristique très populaire, notamment dans la périphérie de la ville. Cela permet d'expliquer le caractère revendicatif, combatif, et subversif de la population parisienne qui s'engage en mars 1871. Cela explique aussi tout le retentissement de la Commune sur le mouvement ouvrier après sa disparition tragique en mai 1871.

Aujourd'hui encore, même les hommages à la Commune se font en ordre souvent dispersé. Est-ce parce que les acteurs de la Commune avaient des aspirations réellement différentes, ou tout simplement parce que certains souhaitent récupérer un peu de sa gloire ?

C'est le lot de toute la mémoire communarde depuis que se sont arrêtés les derniers combats. C'est un paradoxe. La Commune était à la fois diverse, sans réelle homogénéité à l'intérieur et en même temps, ses acteurs ont été capables de se rassembler autour de grandes idées. Étonnamment, la mémoire de la Commune a été très large, mais elle a plus divisé que rassemblé ses héritiers. Quand la mémoire de cette révolution les a unis, cela a été spectaculaire. Notamment au grand moment du Front populaire avec des montées au mur des Fédérés, où plusieurs centaines de milliers de personnes s'étaient réunies.

En règle générale, il y a des divisions. Cela traduit le fait que ce mouvement ouvrier ne peut se penser que sur le modèle de la diversité. On ne peut pas unifier de manière rigide ce qui est nécessairement un mouvement de réflexion et de recherche qui ne peut être que varié. Il est seulement regrettable que cette différence soit opérée dans le registre de la concurrence plutôt que dans la conciliation du rassemblement dans la diversité. Le cent cinquantième anniversaire sera, peut-être, l'occasion de montrer que les héritiers de la Commune peuvent avoir de vifs débats pour que ses idéaux deviennent les biens de la société tout entière.

Dans son documentaire, Les Damnés de la Commune, diffusé sur Arte récemment, Raphaël Meyssan décrit une Commune triste, désabusée, sombre, presque oppressante avec une fuite en avant incontrôlée. Les Communards ne savaient-ils pas s'amuser ? Comment expliquez-vous que, 150 ans après, la Commune conserve ce souvenir sombre malgré tous les progrès qu'elle a créés ?

Je n'ai pas cette image de ce documentaire graphique. Je le trouve d'une grande qualité. Le travail de Raphaël Meyssan, qui s'appuie sur des gravures originales est le reflet d'une iconographie communarde. Elle a toujours reposé soit sur les ruines, soit sur les récits de combats de la semaine sanglante. Chaque fois qu'il faut faire quelque chose autour de la Commune, obligatoirement on se trouve devant une profusion d'images qui évoquent le combat. Versailles a voulu que ce soit la réalité de la Commune. Sans doute faut-il éviter d'en faire quelque chose de morbide. La Commune a été marquée par une guerre civile. En même temps, comme pour tout événement d'émancipation, elle a été un moment de joie avec la conscience qu'enfin, le temps maudit de l'exploitation et de l'aliénation des êtres humains, avec le début du règne de la liberté, était dépassé. Il y a donc une dimension festive de la Commune qui a été mise en évidence par le grand philosophe marxiste Henri Lefèvre.

Voyez-vous des différences dans la mobilisation pendant la Commune, avec les engagements d'aujourd'hui ?

Un mouvement tendu vers la justice trouve des résonances dans les combats passés. D'ailleurs, chacun peut trouver dans la Commune de quoi nourrir son espérance et sa combativité. Cerner des situations inadmissibles et les combattre pour que la république sociale, démocratique, et universelle ne soit pas une utopie.

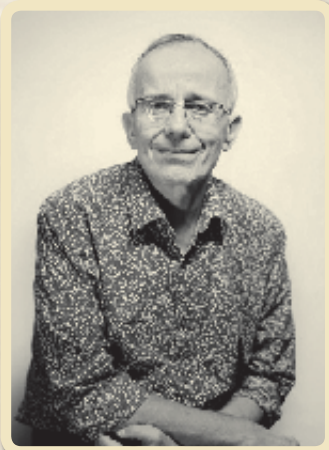
L'un des paradoxes de la Commune a été de vouloir lutter contre le centralisme du pouvoir, mais c'est pourtant Paris qui est resté le moteur de la contestation. La Commune montre-t-elle que la France est condamnée à ce centralisme ?

Une société, par définition, n'est pas homogène. Selon les traditions locales, la capacité à se mobiliser est plus ou moins grande. Paris, est la capitale, Elle est en proximité avec le pouvoir central, ce qui explique la place que cette ville a toujours occupée dans le mouvement démocratique et révolutionnaire. Mais la ville de Paris ne se considère pas, pendant la Commune, comme le lieu de décision s'imposant à tous les autres. La conviction reste l'autonomie communale. Le mouvement n'a pas pu aller jusqu'à la définition d'un régime stable. Mais il n'existe pas de conception centralisatrice dans ce que fait la Commune. D'ailleurs elle hésite. Est-elle un gouvernement ? Une assemblée communale ? C'est ambigu. Paris

“ Le mouvement ouvrier ne peut se penser que sur le modèle de la diversité. ”

n'a pas la prétention, à cette époque, de s'imposer à l'ensemble du territoire national. L'autonomie communale est la seule manière de casser la logique centralisatrice qui est le propre du bonapartisme, et non pas du jacobinisme comme on peut le dire parfois. ●

Une passion Commune



Il se présente comme n'étant pas spécialiste de la Commune. Roger Martelli est pourtant intarissable sur le sujet. Cet historien du communisme français, est tombé sous le charme de la Commune en 1971, pour son centenaire. Ses recherches et travaux sur le communisme l'entraînent à s'interroger sur l'histoire du mouvement ouvrier et sur la politisation populaire. « *Les hasards de la vie* », comme Roger Martelli les qualifie, l'emmènent dans l'association des Amis de la Commune. Il copréside cette

structure centenaire avec passion et fascination. Un savoir encyclopédique qui ne l'empêche pas de développer un esprit toujours critique. « *Rien n'est plus étranger à l'esprit de la Commune que les assurances commodes et fragiles de l'officialité* » explique-t-il. La remise en question pour chercher le mieux, sans s'attarder dans le confort des certitudes... Finalement, c'est, peut-être, une forme d'hommage de Roger Martelli à la Commune.

Les Tuileries après la Semaine sanglante. Photo anonyme.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

COMITÉ CENTRAL

CITOYENS,

Le gouvernement, fugitif à Versailles, a cherché à faire le vide autour de vous; la province s'est trouvée tout à coup privée de toutes nouvelles de Paris.

Mais l'isolement dans lequel on a voulu vous mettre n'a pas réussi à empêcher le souffle révolutionnaire de se frayer un passage à travers toutes ces précautions.

Le Comité central a reçu hier et aujourd'hui plusieurs délégations des villes de Lyon, Bordeaux, Marseille, Rouen, etc., qui sont venues savoir quelle était la nature de notre Révolution et qui sont reparties au plus vite pour aller donner le signal d'un mouvement analogue, qui est préparé partout.

VIVE LA FRANCE, VIVE LA RÉPUBLIQUE !

Hôtel de Ville, 23 mars 1871.

Le Comité central de la Garde nationale :

ANT. ARNAUD, ASSI, BILLIORAY, FERRAT, BATICK, ED. MOREAU, C. DUPONT, VARLIN,
GOUIER, LAVALETTE, FR. JOURDE, ROUSSEAU, G. ARNOLD, VIARD, BLANCHET,
J. GROLARD, BAROUD, H. GERESME, FABRE, FOUGERET, BOUIT, H. CHOUTEAU,
ANDIGNOUX, C. GAUDIER, CASTIONI, PRUDHOMME, JOSSELIN, MAXIME LISBONNE,
J. BERGBRET, MALJOURNAL, RANVIER, FLEURY, AVOINE FILS, GUILLER.

IMPRIMERIE NATIONALE — Mars 1871, 20 4

EUGÈNE VARLIN

ouvrier relieur

Des origines du syndicalisme aux barricades de la Commune

Eugène Varlin, ouvrier relieur, internationaliste, fut une des figures majeures du syndicalisme ouvrier français du second Empire. La FILPAC CGT se devait de rendre hommage, dans le cadre du cent cinquantième anniversaire de la Commune, à cette personnalité solaire et intègre qui est aux origines de notre syndicalisme.

GEORGES KAPLAN

Eugène Louis Varlin est né en 1839 près de Claye-Souilly (Seine-et-Marne) dans une famille de paysans. On travaille dur chez les Varlin, le père possède quelques arpents de vigne mais travaille comme journalier dans les fermes voisines pour compléter ses revenus. La mère, au foyer, élève ses quatre enfants (deux frères, Louis et Hyppolite, une sœur Clémence). Si les Varlin sont modestes, ils sont néanmoins soucieux de l'éducation de leurs enfants et les envoient à l'école (qui est payante à l'époque). On est républicains chez les Varlin et depuis la Révolution française. Son aïeul Jean-Adrien Varlin installa la première municipalité républicaine en 1792. Il est évident que cette enfance bercée par le républicanisme ne sera pas étrangère à son destin politique et syndical.

L'apprenti et le militant ouvrier

Eugène Varlin interrompt ses études à l'âge de treize ans pour faire son apprentissage de relieur à Paris, d'abord chez un ami de son oncle, puis chez son oncle lui-même. Il parfait sa maîtrise du métier dans différents ateliers de 1855 à 1859, en même temps qu'il complète son instruction générale en suivant les cours de l'Association philotechnique. Dès 1857, première étape de son parcours de militant, il participe à la création de la Société civile des relieurs, société de secours mutuels officiellement constituée en groupant patrons et ouvriers. De plus en plus affirmé dans ses convictions politiques, il rencontre et échange avec les autres représentants des corporations ouvrières parisiennes.



Portrait d'Eugène Varlin par Félix Vallotton. Gravure sur bois. Après 1872

C'est à ce titre qu'il participera, en 1862, à la commission chargée de désigner les délégués ouvriers français à l'Exposition universelle de Londres, dont il rédigera le rapport à leur retour d'Angleterre. Le 25 mai 1864, la loi Le Chapelier est, en partie, abrogée par la loi Ollivier : on autorise les coalitions et regroupements professionnels, on tolère la grève à condition qu'il n'y ait ni délit d'entrave (au travail des autres) ni violences. Cette loi va constituer une première amorce de droit syndical. Varlin, confronté aux intérêts corporatistes et financiers des patrons de la Société des relieurs, s'engouffre dans la brèche. En août 1864, il participe à la grève des relieurs qui dura trois semaines avant que ces derniers obtiennent gain de cause. En remerciement de son investissement militant, les grévistes lui offrent une montre en argent... qui fera reparler d'elle quelques années plus tard. L'année suivante, une nouvelle grève, cette fois-ci infructueuse, a pour conséquence l'exclusion de Varlin de la Société des relieurs.

“ Pour que l'ouvrier puisse s'éduquer, développer son intelligence, il faut réduire la journée de travail à 8 heures et, avec le progrès des machines, le travail sera aussi bien fait qu'aujourd'hui. ”

EUGÈNE VARLIN

Le syndicaliste et l'internationaliste

Galvanisé par cet échec, il contribue à la création de la Société d'épargne et de crédit mutuel des ouvriers relieurs, dont il est élu président. À ce titre, il militera activement pour l'égalité des sexes en faisant élire au conseil d'administration une de

ses amies (Nathalie Le Mel), une première dans un milieu plutôt mysogine. Mais c'est avec la création en 1864 de la première Association internationale des Travailleurs que l'action politique et syndicale de Varlin prend de l'ampleur. Avec ses camarades Henri Tolain (ouvrier ciseleur), Henri Fribourg (graveur) et Charles Limousin (margeur, journaliste) il devient correspondant français de l'Internationale ouvrière, et à ce titre rencontrera Karl Marx lors de la Conférence de Londres en septembre 1865. Cette période d'activisme intense le voit aussi prendre la plume dans le premier journal français de l'Internationale *la Tribune ouvrière*. Il n'assiste pas au deuxième congrès de l'Internationale de 1867 à Lausanne, contestant l'insuffisance du travail du secrétaire correspondant pour la France (Eugène Dupont) marquant par la même une certaine indépendance d'esprit vis-à-vis du fonctionnement de l'organisation ouvrière.

C'est à cette époque que commence le harcèlement des représentants français de l'Internationale par les polices du Second Empire. Derrière la politique d'apaisement social (de façade) de Napoléon III (avec la loi Ollivier de 1864 citée plus haut), la réalité est plus sordide. La police et la justice impériales traquent, arrêtent et condamnent les leaders ouvriers et syndicalistes. Varlin n'y fera pas exception, il est condamné et emprisonné pour trois mois en 1868 (avec ses camarades français de l'Internationale dont le bureau est dissous). Il le sera encore une fois à l'été 1870, le poussant à fuir en Belgique, qui est à l'époque la terre d'exil favorite (si l'on peut dire) de tous les opposants au régime impérial. Durant les deux années qui précèdent la chute du second Empire (1870), Eugène Varlin semble être sur tous les fronts syndicaux. L'Internationale dissoute, il faut renouer le contact avec les correspondants en province, regrouper les militants, imaginer le futur d'une puissante organisation ouvrière et Varlin y investit tout son charisme et son intégrité.

La France de 1869 sera secouée par des grèves de grande ampleur (celles des fileurs de laine de Vienne, des ouvrières de la soie de Lyon, des broyeurs pour peinture, des tisseurs en canevas, des doreurs sur bois, des tanneurs parisiens...) Varlin s'y montre un défenseur dévoué de la cause ouvrière, notamment en soutenant et développant l'action de la « Caisse du sou » (caisse collective d'assistance ouvrière aux cotisations très faibles), ce qui ne l'empêche pas de développer un discours critique quant à l'utilité de la grève : « *Aujourd'hui, en présence de l'acharnement que les détenteurs de capitaux mettent à défendre leurs privilèges, la grève n'est qu'un cercle vicieux dans lequel nos efforts semblent tourner indéfiniment...* »

Pourquoi donc les ouvriers dévoués, actifs et intelligents consacrent-ils toute leur énergie, toute l'influence qu'ils sont susceptibles d'avoir sur leurs camarades, à poursuivre ce mouvement qu'ils savent être sans issue ? C'est que pour eux la question préalable à toute réforme sociale, c'est l'organisation des forces révolutionnaires du travail. »

Varlin considérait donc la grève plus comme une école de lutte qu'un moyen d'améliorer la condition ouvrière. Le syndicalisme révolutionnaire saura reprendre cette idée...

Le combattant et le communard

4 septembre 1870. Avec la capitulation de Napoléon III à Sedan, la proclamation de la République à Paris, le Second Empire disparaît dans les poubelles de l'histoire. Varlin quitte son exil belge et rejoint Paris (qui sera assiégée à l'automne) où il sent que l'histoire sociale est en marche. Nommé

commandant d'un bataillon de la Garde nationale, il rejoint le Comité central provisoire des vingt arrondissements de Paris (organe à l'origine de la Commune) et y affirme ses positions sur la situation : « *Par tous les moyens possibles, nous concourrons à la Défense nationale qui est la chose capitale du moment. Depuis la proclamation de la République, l'épouvantable guerre actuelle a pris une autre signification ; elle est maintenant le duel à mort entre le monarchisme féodal et la démocratie républicaine. Paris assiégé par le roi de Prusse, c'est la civilisation, c'est la révolution en péril. Nous voulons défendre Paris à outrance [...]. Notre révolution à nous n'est pas encore faite, et nous la ferons lorsque, débarrassés de l'invasion, nous jetterons révolutionnairement les fondements de la société égalitaire que nous voulons.* »* Il est révoqué de son grade de commandant après la première tentative ratée de prise de l'Hôtel de Ville le 31 octobre. Le 18 mars (jour de l'insurrection à Montmartre) il occupe l'état-major de la place Vendôme avec Jules Bergeret (futur commandant de la place de Paris pour la Commune).

Aux élections du 26 mars, il est élu du VI^e arrondissement pour la Commune. Élu le 29 mars à la commission des finances, il sera aussi membre de celles des Subsistances et de l'Intendance. Le 2 mai, il est nommé directeur général de la Manutention et des Approvisionnements militaires avec pleins pouvoirs. Dans la crise du 15 mai qui voit la Commune déléguer ses pouvoirs à un Comité de salut public, il signe la déclaration de la minorité de ses membres qui s'y oppose : « *La Commune de Paris a abdiqué son pouvoir entre les mains d'une dictature à laquelle elle a donné le nom de salut public* », démontrant par là-même sa défiance vis-à-vis de toute dérive autoritaire d'un pouvoir démocratiquement élu.

Le martyr

Au cours de la Semaine sanglante, du 21 au 28 mai, Eugène Varlin demeura au service de la Commune. Après avoir dirigé la défense du VI^e arr. : barricades de la rue de Rennes le 22 mai, de la Croix-Rouge le 23, le Panthéon le matin du 24, il commanda autour de la mairie du XI^e arr. dans la soirée du même jour. Le 26, avec Camélinat et quelques autres, il tenta de s'opposer au massacre des otages de la rue Haxo, dans le XX^e arr. Le 27, vers midi, il se battait encore à la barricade de la rue de la Fontaine-au-Roi et le soir, à celle de la rue Ramponneau, non loin du Père-Lachaise.

Le dimanche 28, dans l'après-midi, dans le IX^e arr. il est reconnu et dénoncé. Le lieutenant Sicre l'arrête et, par les rues de Rochedouart et de Clignancourt – où il est littéralement conspué et lynché par la foule des petits bourgeois – le conduit jusqu'à à l'état-major Versaillais de la rue des Rosiers (aujourd'hui rue du Chevalier-de-la-Barre à Montmartre). Varlin y décline seulement son identité. Aux cris de : « *Vive la République ! Vive la Commune !* » Eugène Varlin s'effondre sous les balles Versaillaises. Le lieutenant Sicre, son fusilleur lui vole la montre d'argent que lui avaient offerte les ouvriers relieurs quinze ans plus tôt... ●

*Cité par J. Rougerie, *le Mouvement social*, n° 37, octobre-décembre 1961, pp. 7-8). Sources : <https://maitron.fr/spip.php?article24876>, notice VARLIN Eugène [VARLIN Louis, Eugène] par Jean Maitron, Michel Cordillot. <https://www.commune1871.org/la-commune-de-paris>

• Plus sur Eugène Varlin :

Michel Cordillot, *Eugène Varlin, chronique d'un espoir assassiné*, Collection La Part des Hommes, Éditions de l'Atelier.
Du même auteur : *Eugène Varlin, internationaliste et communard*, Paris, Éditions Spartacus, 2016.

Chronologie de LA COMMUNE DE PARIS (18 mars – 28 mai 1871)

1870 : la guerre, le siège de Paris et le début du mouvement révolutionnaire

• **19 juillet** : Déclaration de guerre de la France à la Prusse.

• **2 septembre** : Défaite de Sedan. Capitulation de l'armée de Mac Mahon à Sedan. Napoléon III est prisonnier.

• **4 septembre** : Le Palais-Bourbon est envahi par les manifestants. Proclamation de la République à l'Hôtel de Ville de Paris. Formation du gouvernement de la Défense nationale présidé par le général Trochu.

• **5 septembre** : Formation du Comité central des vingt arrondissements issu des comités de vigilance formés dans les arrondissements.

• **15 septembre** : La première affiche rouge, signée par les membres du Comité central des vingt arrondissements, réclame la guerre à outrance et la levée en masse dans les départements. Échec des négociations Bismarck-Jules Favre à Ferrières.

• **19-20 septembre** : Blocus de Paris. La capitale est encerclée par 180 000 Prussiens.

• **28 septembre** : Capitulation de Strasbourg.

• **7 octobre** : Départ de Gambetta en ballon : il gagne Tours où se trouve la délégation du gouvernement et commence à organiser des armées de secours pour Paris.

• **27 octobre** : Le maréchal Bazaine capitule à Metz.

• **28-30 octobre** : Échec de la tentative de sortie du Bourget.

• **31 octobre** : Journée insurrectionnelle à Paris. Flourens et ses tirailleurs de Belleville prennent l'Hôtel de Ville, perdu dans la soirée.

• **1^{er} novembre** : Arrestations parmi les insurgés, malgré les promesses faites.

• **3 novembre** : Un plébiscite confirme à Paris les pouvoirs du gouvernement de la Défense nationale.



La barricade. Anonyme

• **5-7 novembre** : Élection des municipalités d'arrondissement.

• **2-3 décembre** : Dislocation de la 1^{ère} armée de la Loire à Patay et Artenay. Orléans est repris par les Allemands.

• **3 décembre** : Échec de la tentative de sortie de Champigny.

• **21-22 décembre** : Échec de la seconde tentative de sortie du Bourget.

1871 : la fin de la guerre et la Commune

• **5 janvier** : Début du bombardement de Paris par les Prussiens.

• **6 janvier** : La deuxième affiche rouge du Comité central des vingt arrondissements appelle à la lutte à outrance et à la formation de la Commune.

• **3-17 janvier** : Défaites des armées de Gambetta dans le Nord, sur la Loire et dans l'Est.

• **18 janvier** : Guillaume II, roi de Prusse, est proclamé empereur d'Allemagne à Versailles,

dans la galerie des Glaces du château.

• **19 janvier** : Échec de la tentative de sortie de Buzenval et de Montretout. Défaite de l'Armée du Nord à Saint-Quentin.

• **21 janvier** : Des gardes nationaux libèrent Flourens, détenu à Mazas, et d'autres détenus arrêtés après le 31 octobre 1870. Flourens est réinstallé à la mairie de Belleville.

• **22 janvier** : Échec d'une tentative insurrectionnelle place de l'Hôtel de Ville.

Une fusillade fait cinq morts parmi les manifestants. Le général Vinoy dirige la répression.

• **28 janvier** : Signature de l'armistice.

• **29 janvier** : Défaite de l'Armée de l'Est dont les débris passent en Suisse.

• **8 février** : Élection de l'Assemblée nationale : 36 des 43 députés de la Seine sont des républicains hostiles à la capitulation.

• **15 février** : Constitution provisoire de la Fédération de la Garde nationale.

• **17 février** : À Bordeaux où s'est réunie l'Assemblée nationale, Adolphe Thiers est

désigné comme chef du pouvoir exécutif.

- **24-26 février** : Manifestations des gardes nationaux à la Bastille.
- **26 février** : Signature à Versailles des préliminaires de paix qui prévoient la perte de l'Alsace-Lorraine.
- **1^{er} mars** : Les préliminaires de paix sont ratifiés par l'Assemblée nationale réunie à Bordeaux par 546 voix contre 107.
- **1^{er}-3 mars** : Les Allemands entrent à Paris et occupent les Champs-Élysées.
- **3 mars** : Le général d'Aurelle de Paladines, accusé par les Républicains d'être responsable de la défaite de la 1^{ère} armée de la Loire, est nommé commandant de la Garde nationale.
- **10 mars** : Abrogation du moratoire des loyers et des effets de commerce. La solde des gardes nationaux est supprimée. L'Assemblée décide de siéger non à Paris mais à Versailles.
- **11 mars** : Le général Vinoy, qui commande les troupes de Paris interdit plusieurs journaux républicains.
- **10-15 mars** : Constitution du Comité central de la Garde nationale.
- **17 mars** : Un Conseil des ministres, présidé par Thiers au Quai d'Orsay, décide de faire enlever les canons qui sont à Montmartre et de faire ensuite arrêter les principaux meneurs révolutionnaires.
- **18 mars** : **Début de l'insurrection communaliste**. Échec de l'enlèvement des canons à Montmartre et Belleville. La troupe fraternise avec les insurgés. Les généraux Lecomte et Clément-Thomas sont fusillés. Les autorités évacuent Paris et le Comité central de la Garde nationale s'installe à l'Hôtel de Ville.
- **19 mars** : Proclamation de la Fédération de la Garde nationale. Le Comité central de la Garde nationale annonce des élections communales.
- **19-24 mars** : Échec des négociations entre les maires d'arrondissement et députés de Paris, d'une part, et le Comité central de la Garde nationale, d'autre part, pour éviter la guerre civile. Les maires de Paris sont accueillis par des huées à l'Assemblée nationale.
- **22 mars-4 avril** : Mouvements communalistes en province : à Lyon (22-25 mars), à Marseille (23 mars-4 avril), à Narbonne (24 mars), à Toulouse (24-27 mars), à Saint-Étienne (24-28 mars), au Creusot (26 mars).
- **26 mars** : Élections de la Commune de Paris.
- **27 mars** : Installation de la Commune de Paris.
- **28 mars** : **Proclamation, à l'Hôtel de Ville, de la Commune de Paris**.
- **29 mars** : La Commune nomme dix

commissions. Abolition de la conscription et des armées permanentes. Remise des trois derniers termes de loyers et suspension des ventes au mont-de-piété.

- **2 avril** : Séparation de l'Église et de l'État. Offensive surprise des Versaillais sur Courbevoie.
- **3-4 avril** : Échec des tentatives de sortie des fédérés sur Rueil, Bougival et Châtillon. Flourens et Duval, faits prisonniers, sont fusillés sans jugement.
- **6 avril** : En riposte à cette exécution, la Commune vote le décret des otages. Mac Mahon est nommé commandant en chef de l'armée de Versailles.
- **11 avril** : Début des opérations menées par l'armée de Versailles. Constitution de l'Union des femmes pour la défense de Paris et les soins aux blessés.
- **12 avril** : Décret sur les échéances : toutes les poursuites sont suspendues.
- **16 avril** : Décret sur la réquisition des ateliers abandonnés.
- **19 avril** : Vote par la Commune de la Déclaration au peuple français.
- **24 avril** : Réquisition des logements vacants.
- **27 avril** : Décret interdisant dans les ateliers le système des amendes et des retenues sur salaires.
- **28 avril** : Publication de l'Appel au peuple de campagnes. Interdiction du travail de nuit dans les boulangeries. Formation d'une commission pour organiser l'enseignement laïc, primaire et professionnel.
- **30 avril** : Démission de Cluseret, délégué à la Guerre, remplacé par le colonel Louis Rossel.
- **1^{er} mai** : Création par la Commune d'un Comité de salut public.
- **7 mai** : Dégagements gratuits des objets déposés au mont-de-piété et d'une valeur inférieure à 20,00 F.
- **9 mai** : Prise du fort d'Issy par les Versaillais.
- **10 mai** : Démission de Rossel, remplacé le lendemain par Delescluze.
- **15 mai** : Appel de la Commune aux grandes villes de France. Sécession de la minorité de la Commune qui refuse les dérives autoritaires du Comité de salut public.
- **16 mai** : La colonne Vendôme est abattue.
- **19 mai** : Décret de laïcisation de l'enseignement
- **21 mai** : Les troupes de Versailles entrent dans Paris par la porte de Saint-Cloud. Delescluze lance un appel à la résistance.
- **21-28 mai** : **La Semaine sanglante** : combats de rue et sur les barricades. Des milliers de communards sont exécutés sans jugement. Massacres et incendies. Les otages sont exécutés. Dernières barricades dans l'est de Paris.
- **29 mai** : Reddition du fort de Vincennes

qui était aux mains des communards mais qui n'avait pas participé à la guerre civile. Plusieurs officiers sont fusillés.

- **Juin** : Mise en place des conseils de guerre.

- **28 novembre** : Exécution de Rossel, de Ferré et du sergent Bourgeois du 45^e de ligne au camp de Satory.

1872

- **14 mars** : Dissolution générale des gardes nationales. Loi Dufaure interdisant l'affiliation à l'Internationale.

- **3 mai** : Départ du premier convoi de déportés pour la Nouvelle-Calédonie.
- **29 septembre** : Arrivée à Nouméa (Nouvelle-Calédonie) du premier convoi de déportés.

1875

- **30 janvier** : L'amendement Wallon, voté à une voix de majorité permet l'instauration de la République.

1876

- **Février et mars** : Les élections donnent une forte majorité aux républicains à l'Assemblée nationale.

1879 et 1880 : l'amnistie et le début de la célébration

- **3 mars 1879** : Vote d'une loi d'amnistie partielle.
- **23 mai 1880** : première commémoration de la Commune au mur des fédérés.
- **11 juillet 1880** : Vote de la loi d'amnistie pleine et entière. ●

Sources : **Amies et amis de la Commune**. <https://www.commune1871.org/la-commune-de-paris/histoire-de-la-commune/chronologie-de-la-commune-a-paris-et-province>

Le mur des fédérés, square Champlain au Père lachaise



Les acteurs de LA COMMUNE (repères biographiques)

Au-delà de la lutte et de la mort de nombreux anonymes durant la Commune, il y eut des hommes, des femmes qui, de par leur fonction et leurs actions (pour ou contre), ont influé sur le cours des événements et ont marqué de leur empreinte cette insurrection dramatique. Quelques repères biographiques sur certains des acteurs de l'événement.

La Commune



Jules Bergeret (1831-1905)

Engagé volontaire dans l'armée (1850-1864) où il atteint le grade de sergent, il devient typographe, correcteur d'imprimerie et rejoint l'Internationale sans y être influent. Sergent instructeur pendant le siège de Paris, il devient capitaine d'un bataillon de la Garde nationale, puis membre du Comité central de la Garde nationale. Nommé commandant de la butte Montmartre, il reprend les canons aux gendarmes lors de la journée du 18 mars. Il est élu le 26 mars membre de la Commune pour le XX^e arr. Nommé commandant de la place de Paris le 2 avril, il participe à la sortie du 3 avril au Mont-Valérien, mais ne soutient pas Flourens qui a poussé jusqu'à Reuil où il est tué. Destitué, il est incarcéré du 8 au 20 avril, mais retrouve une fonction à la Guerre auprès de Delescluze le 28 avril et participe aux combats de la Semaine sanglante. Il réussit à s'enfuir de Paris, mais condamné à mort par contumace par le conseil de guerre, il part aux États-Unis où il meurt dans l'oubli en 1905.



Jean-Baptiste Clément (1836-1903)

Jean-Baptiste Clément rejoint tôt les rangs républicains et socialistes à Paris durant le Second Empire. Il participe à de nombreux journaux de gauche (*la Réforme* de Charles Delescluze entre autres), ce qui lui vaut quelques poursuites le poussant à fuir en Belgique en 1867. Il est emprisonné pour publication non autorisée en 1870 et libéré après le 4 septembre. Membre de la Garde nationale, il participe aux journées insurrectionnelles

qui précèdent la Commune (31 octobre 1870, 22 janvier 1871). Élu membre de la Commune pour le XVIII^e arr. le 26 mars, il est nommé à la Commission des Services publics et Subsistances puis à la Commission de l'Enseignement. Il s'oppose à la Commune lors de l'interdiction des journaux d'opposition. Il sera sur les barricades lors de la Semaine sanglante et réussit à s'enfuir de Paris pour la Belgique, puis Londres. Condamné à mort par contumace, il est de retour à Paris après l'amnistie de 1880, où il continue son action politique avec les socialistes. On lui doit de nombreuses chansons liées à la Commune : *le temps des cerises, la Semaine sanglante, le capitaine au mur...*



Gustave Cluseret (1823-1900)

Saint-cyrien, officier de carrière, Cluseret se distingue en 1848, alors jeune lieutenant, en participant à la répression des émeutes de juin, ce qui n'est pas le moindre des paradoxes pour un futur républicain. Il est de la campagne de Crimée en 1855, mais écarté de l'armée régulière pour ses opinions républicaines, il rejoint l'expédition des Mille de Garibaldi en 1860. Ambitieux et soucieux de sa notoriété, il rejoint les troupes US nordistes en 1862 et participe à plusieurs batailles de la guerre de Sécession. Mais son arrogance et son insubordination lui valent d'être contraint à la démission. Rentré en France, il s'y signale par un activisme républicain forcené qui lui vaut d'être envoyé en prison en 1868. Il ne participe pas à la campagne de 1870 contre les Prussiens mais rejoint Paris à la proclamation de la République, le 4 septembre. C'est du fait de ses talents militaires que le conseil de la Commune le nomme délégué à la Guerre le 8 avril. Mais très vite, son incompétence,

sa déloyauté et sa malhonnêteté lui valent l'hostilité d'une partie des membres de la Commune. Remplacé par Rossel le 1^{er} mai, il est incarcéré à la prison de Mazas d'où il est libéré le 21 mai ayant réussi à rejeter l'accusation de trahison. Il s'enfuit durant la Semaine sanglante et, condamné à mort par contumace, ne rentre en France qu'en 1880. Il continuera une carrière politique agitée et ambiguë jusqu'en 1900, en se faisant, notamment, élire comme député anti-dreyfusard !



Gustave Courbet (1819-1877)

En 1870, Gustave Courbet est un peintre naturaliste consacré et reconnu. De sensibilité républicaine, il est désigné « président de la surveillance générale des musées français » après le 4 septembre 1870. Consterné par le défaitisme du gouvernement de Défense nationale, il rejoint la Commune après le 18 mars 1871. Élu de la Commune du VI^e arr., il est nommé délégué aux Beaux-Arts puis président de la Fédération des artistes et à ce titre fait procéder à la protection de certains des monuments de Paris (Arc de Triomphe, Louvre). Il signe avec Jules Vallès et d'autres, le manifeste contre la création du Comité de salut public. Si Courbet avait suggéré de déplacer et démanteler la colonne Vendôme en 1870, il n'a jamais décidé de l'abattre. C'est néanmoins lui qui sera jugé responsable et condamné à rembourser les frais astronomiques de sa réédification (324 000 francs de l'époque). Il est arrêté après la Semaine sanglante le 7 juin 1871 à la prison de Mazas et condamné le 2 septembre suivant à six mois de prison. Ses biens et toiles confisqués, ruiné, malade, il passe en Suisse pour échapper à un nouvel emprisonnement. Il reprendra son activité de

peintre jusqu'à sa mort en 1877 sans jamais revenir en France.



Charles Delescluze (1807-1871)

Delescluze est LA figure républicaine par excellence du XIX^e siècle. Depuis sa prime jeunesse, il a été de tous les combats républicains : participant à la révolution de 1830, il sera aussi de celle de 1848 où le gouvernement provisoire le nommera commissaire de la République pour le Nord. Mais sa dénonciation, dans son journal, du général Cavaignac comme fusilleur des émeutes de juin lui vaut d'être emprisonné une première fois. Dès lors, de 1854 jusqu'en 1870, il ne cessera d'être condamné à de fortes amendes et diverses peines de prison pour son opposition au régime impérial et devra fuir à plusieurs reprises, lui aussi, en Belgique. Il finira même par être déporté en Guyane à l'île du Diable en 1858. Rentré en France à la proclamation de la République, il relance son journal *le Réveil* qui sera interdit par le gouvernement de Défense nationale après la tentative de prise de l'Hôtel de Ville du 22 janvier 1871. Élu maire du XIX^e arr. le 5 novembre 1870, il démissionne le 6 janvier 1871, appelant à « la lutte armée contre les capitulars » (c'est-à-dire le gouvernement de Défense nationale). Populaire, il est élu à l'Assemblée nationale où il réclame la mise en accusation des « capitulars » du gouvernement. Démissionnaire de son mandat de député, le 26 mars, il est élu à la Commune pour le XI^e arr. Il est membre de la commission des Relations extérieures, puis de la commission exécutive et de la Défense. Il soutient la création du Comité de Salut public sur le modèle de 1793 au moment où la situation de la Commune devient dramatique. Il en devient membre le 9 mai, puis est nommé délégué à la Guerre. À l'entrée des troupes versaillaises, il en appelle le 24 mai à une guerre des quartiers : « Place au peuple, aux combattants aux bras nus ! » Le 25 mai, désespéré, après avoir quitté la dernière réunion de la Commune à la mairie du XI^e arr. il part affronter les balles Versaillaises sur la barricade du boulevard Voltaire où il est tué. Ce qui n'empêchera pas les Versaillais de le condamner à mort par contumace en 1874 !



Jaroslav Dombrovski (1836-1871)

Il y eut aussi des étrangers pour se battre avec la Commune. Le général Dombrovski fut l'un d'eux. De famille noble polonaise, officier d'active dans l'armée russe (la Pologne n'est pas indépendante à cette époque), il est une

des figures de la tentative de révolution polonaise contre le régime tsariste en 1862. Arrêté, il est condamné à quinze ans de travaux forcés en Sibérie, mais réussit à s'évader avant sa déportation. Arrivé en France en 1865, il prend contact avec les milieux républicains et révolutionnaires (Delescluze, Varlin...). Le 18 mars, il se rallie à la Commune et prend le commandement de la 11^e légion de la Garde nationale et mène avec succès les contre-attaques (11 et 12 avril) à Neuilly et en proche banlieue contre l'avancée versaillaise. Soldat expérimenté, ses propositions stratégiques ne sont pas retenues et il ne peut que constater avec effarement les divisions et les incohérences qui affectent le commandement militaire de la Commune. Blessé le 19 avril, il reprend le 29 avril le commandement de la division de la rive droite de la Seine et réussit temporairement à contenir les versaillais. Nommé commandant en chef de l'armée de la Commune par Rossel le 5 mai, il tente de coordonner les combats de rues dès le 21 mai. Blessé sur une barricade le 23 mai, le général le plus populaire de la Commune meurt le même jour à l'Hôtel de Ville où il avait été ramené.



Émile Eudes (1843-1888)

Républicain convaincu, il fréquente dans sa jeunesse les milieux révolutionnaires où il se définit comme blanquiste, libre-penseur et anticlérical. Il participe le 14 août 1870 à l'attaque blanquiste de la caserne de pompiers de La Villette, qui tourne à l'échec. Condamné à mort (malgré la défense de Gambetta), il est incarcéré puis libéré après la proclamation de la République, le 4 septembre 1870. Il devient membre du Comité central républicain des vingt arrondissements, puis est nommé commandant d'un bataillon de la Garde nationale, fonction dont il est destitué après l'échec de l'insurrection du 31 octobre. Le 18 mars 1871, il commande le bataillon qui prend l'Hôtel de Ville. Nommé le 24 mars délégué à la Guerre, il est élu membre de la Commune pour le XI^e arr. le 26 mars. Il participe aux tentatives de sortie des fédérés sur Rueil, Bougival et Châtillon, le 3 avril, qui se soldent par un échec. Nommé général durant la Semaine sanglante, il se bat sur les barricades. Il échappe à la répression versaillaise et s'enfuit en Suisse avec femme et enfants. Condamné à mort par contumace, il passe en Angleterre où il rencontre Karl Marx. Rentré en France après l'amnistie de 1880, il reprend ses combats politiques et journalistiques jusqu'à sa mort prématurée en 1889.



Théophile Ferré (1846-1871)

Jeune clerc de notaire, militant blanquiste, il est condamné à quatre reprises sous le Second Empire pour son activisme politique. Le 4 septembre 1870, il rejoint un bataillon de la Garde nationale puis est nommé délégué au Comité central républicain des vingt arrondissements. Le 18 mars, après la prise des canons à Montmartre, il propose (sans succès) de marcher immédiatement sur Versailles où le gouvernement s'est enfui. Aux élections du 26 mars, il est élu membre de la Commune pour le XVIII^e arr. et intègre la commission de Sureté générale (la police de la Commune) dont il devient délégué le 13 mai après avoir été nommé substitut du procureur (Raoul Rigault) le 1^{er} mai précédent. Il vote pour la création du Comité de salut public de la Commune. Le 24 mai, il accepte l'exécution des otages de la Commune, parmi lesquels se trouve l'archevêque de Paris, monseigneur Darbois. Il s'enfuit à la fin de la Semaine sanglante mais est arrêté le 9 juillet. Condamné à mort le 2 septembre 1871, il est fusillé au camp de Satory le 28 novembre avec Rossel, ancien délégué à la Guerre de la Commune.



Gustave Flourens (1838-1871)

Universitaire issu d'une grande famille de la bourgeoisie, Flourens milite tôt pour la république et ne fait pas mystère de son opposition au régime impérial, ce qui lui vaut d'être arrêté et condamné à plusieurs reprises en 1870. Il s'illustre à la tête des bataillons de la Garde nationale de Belleville durant le siège de Paris. Le 31 octobre 1870, il participe à l'insurrection et prend l'Hôtel de Ville avec ses gardes nationaux, mais arrêté après l'échec de cette insurrection, il est condamné à mort par le conseil de guerre du gouvernement de Défense nationale. Libéré par ses amis, il s'enfuit et se cache jusqu'à la proclamation de la Commune. Il est élu, grâce à sa popularité, le 26 mars, membre de la Commune pour le XX^e arr. Nommé général sous les ordres de Jules Bergeret, il conduit une des sorties vers le Mont-Valérien, Reuil et Châtillon contre l'armée versaillaise qui tourne au désastre. Démoralisé, il réussit néanmoins à assurer la retraite et la dispersion de ses troupes. Pris par les versaillais à Reuil, il est fusillé sommairement près de Chatou.

Léo Frankel (1844-1896)

D'origine hongroise et orfèvre de formation Léo Frankel arrive en France en 1867 à Lyon. Affilié à l'Association internationale des



travailleurs dès cette époque, il est arrêté et condamné à deux mois de prison pour appartenance à une organisation séditeuse. Libéré

après le 4 septembre 1870, il rejoint la Garde nationale puis le Comité central républicain des vingt arrondissements et reconstitue, avec Eugène Varlin, le Comité fédéral de l'Internationale pour Paris. Il est élu membre de la Commune le 26 mars pour le XIII^e arr. Délégué au Travail et à l'Échange, il y déploie un travail conséquent de réformes sociales. Il se bat sur les barricades durant la Semaine sanglante et réussit à s'enfuir en Suisse. Il est condamné à mort par contumace en 1872. Proche de Marx et Engels, il consacre les vingt années qui suivent à l'animation de l'Internationale un peu partout en Europe (Allemagne, Autriche, Hongrie, etc.). Il meurt d'épuisement en 1896 à Paris.



Paschal Grousset (1844-1909)

Jeune journaliste, il commence à défendre ses opinions républicaines et socialistes

dans différents titres avant d'être nommé rédacteur en chef de *la Marseillaise* par Henri de Rochefort. C'est à ce titre qu'il participe involontairement à l'affaire de l'assassinat de Victor Noir (janvier 1870) par un cousin de Napoléon III, Pierre Bonaparte, qui faisait l'objet d'une campagne de protestation diffusée par le journal (Victor Noir représentait Grousset pour un futur duel). Cette affaire va ébranler le régime impérial et conduire Grousset en prison à Sainte-Pélagie pour offenses à l'empereur. Après le 4 septembre, sans illusion sur le gouvernement « républicain » de Thiers, il rejoint la Commune et est élu le 26 mars pour le XVIII^e arr. Le 29 mars, il est nommé à la commission des Relations extérieures dont il devient délégué le 20 avril. Lors de la crise qui conduit à la création du Comité de salut public, il vote pour la majorité. Protégé et caché à la fin de la Semaine sanglante, il est arrêté en juin 1871 et condamné à la déportation en Nouvelle-Calédonie, où il retrouve Henri de Rochefort avec qui il s'évade en 1874. Après un passage par les États-Unis et Londres où il vit de sa plume, il rentre en France après l'amnistie de 1880 et poursuit une carrière de député socialiste indépendant (4 mandats) jusqu'à sa mort en 1909.



Louise Michel (1830-1905)

Enfant naturelle, élevée dans une famille de petite noblesse de la Haute-Marne où sa mère

était domestique, Louise Michel y acquiert

une solide culture classique. Institutrice diplômée en 1852, elle crée une école privée où, confrontée à la misère sociale de la région, elle commence à développer une opposition farouche au régime impérial. Elle rejoint Paris à partir de 1855 où son activité d'enseignante très investie l'amène à cotoyer les milieux républicains et socialistes. Très tôt féministe convaincue, elle rédige articles et brochures où elle dénonce les conditions de travail des femmes. Naturellement opposante au régime impérial, elle rejoint et prend une part active à la Commune où on la verra tour à tour ambulancière, combattante sur les barricades. Durant la Semaine sanglante, apprenant que sa mère est arrêtée par les versaillais, elle se constitue prisonnière le 24 mai pour la faire libérer. Elle est jugée en décembre 1871, fait courageusement face au conseil de guerre et réclame sa part de « plomb ». Elle est condamnée à la déportation en Nouvelle-Calédonie. Sur place, elle se sensibilise à la culture kanak et reprend une activité d'institutrice (sous surveillance). Rentrée en France après l'amnistie de 1880, la prophétesse de la cause anarchiste et révolutionnaire milite activement à travers le pays, ce qui lui vaut de nouveaux ennuis avec la justice. Arrêtée pour avoir soutenu une manifestation de chômeurs qui tourne au pillage, elle écope de six ans de prison. La police et la justice de la III^e République la harcèleront constamment jusqu'à sa mort en 1905 à Marseille. Près de 100 000 personnes suiveront son cercueil sur le chemin de la gare de Lyon au cimetière de Levallois.



Félix Pyat (1810-1889)

Autre grande figure républicaine et révolutionnaire du XIX^e siècle, Félix Pyat

commence sa carrière politique dès la révolution de 1830 à laquelle il participe. Mais c'est avec la révolution de 1848 qu'il surgit véritablement sur la scène politique française. Nommé commissaire du gouvernement dans son département d'origine (le Cher), il est élu à l'Assemblée nationale législative, mais doit prendre la fuite après la manifestation du 13 juin 1849 (à l'initiative de Ledru-Rollin contre l'expédition militaire française contre les révolutionnaires italiens.) Après le coup d'État du 2 décembre 1851 qui voit le futur Napoléon III prendre le pouvoir, Félix Pyat part en exil en Angleterre et rassemble des proscrits français autour d'un projet de Commune révolutionnaire visant à renverser le pouvoir impérial. Soupçonné de participer à divers complots pour tuer Napoléon III, il est condamné par contumace à dix ans de prison. Il se rapproche de

Marx au moment de la naissance de la I^{ère} internationale à Londres, mais ce dernier l'en écarte le jugeant brouillon et théâtral. Rentré en France en 1868, Pyat investit sa plume dans différents journaux républicains, puis après la mort de Victor Noir (janvier 1870) en appelle à l'insurrection dans le journal *la Réforme*. À la veille de la guerre, Pyat est clairement identifié comme un révolutionnaire particulièrement « remuant » et « comptait à son passif un total de 21 200 F d'amendes, une condamnation à la déportation, vingt-neuf ans et cinq mois de prison, cinq ans de surveillance et dix ans d'interdiction ! » (Rapport de police). Il participe à la journée insurrectionnelle ratée du 31 octobre 1870 à la suite de laquelle il est arrêté, pour être relâché. Très populaire, il est élu de la Seine à l'Assemblée nationale le 8 février 1871, puis rejoint la Commune où il est élu pour le X^e arr. le 26 mars. Il intègre la Commission exécutive le 29 mars puis celle des Finances le 21 avril. Il rejoint le Comité de salut public le 1^{er} mai. Il disparaît après le 22 mai des réunions de la Commune. On le croit en exil à Londres en 1872. Il est condamné à mort par le conseil de guerre en 1873. Revenu en France après l'amnistie, il fait encore parler de lui sur la scène politique en participant à différentes feuilles blanquistes, puis est élu député en 1888. Le « vétéran de la démocratie » meurt en 1889. Qui fut réellement Félix Pyat ? Un ardent républicain révolutionnaire et visionnaire ou comme l'a dit méchamment Lissagaray dans son *Histoire de la Commune* : « un éveillé, fol des tréteaux, dans la coulisse rusé, retors et prudentissime. Un sceptique fielleux, sincère seulement dans son idolâtrie de lui-même. » Le débat reste ouvert...



Raoul Rigault (1846-1871)

Étudiant en mathématiques avec le projet de préparer Polytechnique (1), il s'initie

à la lutte républicaine et révolutionnaire en représentant ses camarades au Congrès international des étudiants, puis au cours de différentes manifestations anti-impériales. Ce qui lui vaut toute une série d'arrestations et condamnations entre 1867 et 1869. Il tente d'entraîner la foule parisienne lors des funérailles de Victor Noir (janvier 1870). Dès la proclamation de la République, le 4 septembre, il apparaît lors des différentes manifestations ou tentatives d'insurrection dans les mois qui précèdent la Commune. Le 18 mars, il marche sur la préfecture et le 26 mars est élu à la Commune pour le VIII^e arr. Il siège à la commission de Sûreté générale et à la préfecture de police, où il fait

preuve de son intransigence et de sa dureté en pourchassant suspects et arrêtant les futurs otages. Remplacé par Théophile Ferré, il est nommé procureur de la Commune. Il décide le 23 mai de l'exécution des otages pris en réaction aux premières exécutions de prisonniers fédérés par les versaillais (monseigneur Darboy, le président de la Cour de cassation Bonjean, l'abbé Deguerry, l'abbé Surat, le journaliste conservateur Chaudey). Le 24 mai, il est arrêté, en uniforme, dans une maison de la rue Gay-Lussac. Un sergent l'adosse à la barricade de la rue Royer-Collard et l'abat froidement. Ce qui n'empêche pas le 6^e conseil de guerre de le condamner à mort a posteriori, par contumace le 29 juin 1872. On n'est jamais trop sûr de rien...



Louis Rossel (1844-1871)

Fils de militaire de carrière, il intègre Saint-Cyr dont il sort 12^e sur 131 en 1862.

Capitaine à la veille de la guerre, il intègre l'armée du maréchal Bazaine (août 1870), s'échappe de Metz assiégé et, chargé de mission, réorganise le camp de Nevers (automne 1870). Consterné et bouleversé par l'armistice, il rejoint Paris et la Commune le 20 mars 1871. Trois jours plus tard, il est nommé à la tête de 17^e brigade de la Garde nationale, puis chef d'état-major au ministère de la Guerre où il affiche, rapidement, ses désaccords avec les autres généraux de la Commune (Dombrowski, Eudes et Cluseret). Exaspéré par l'indiscipline et l'inorganisation de l'armée communaliste et les palabres interminables de certains des membres de la Commune (Félix Pyat en particulier), il démissionne brutalement le 9 mai. La Commune ordonnant son arrestation pour trahison, il s'enfuit et se cache dans un hôtel sous un nom d'emprunt. Il ne prend pas part aux combats de la Semaine sanglante et est arrêté le 8 juin sur dénonciation. Malgré son patriotisme sincère et la défiance dont il fit preuve à l'égard des Communards, le 3^e Conseil de guerre, décidé à faire un exemple, le condamne à mort. Un mouvement d'opinion s'organise en sa faveur pour le faire gracier (étudiants, presse libérale). Il est néanmoins fusillé avec Théophile Ferré le 28 novembre 1871.



Jules Vallès (1832-1885)

Issu d'un milieu modeste et paysan, le célèbre auteur de *l'Enfant*, de *l'Étudiant* et de

l'Insurgé, est gagné par la fièvre républicaine après avoir assisté à la révolution de 1848 à Nantes. Monté à Paris vers 1854, il abandonne ses études et après une période

où il végète dans une administration municipale, il entame une carrière de journaliste républicain et opposant au régime impérial. Ses articles agressifs contre les brutalités policières et la misère du petit peuple lui valent plusieurs condamnations et quelques séjours derrière les barreaux à Sainte-Pélagie (où de toute évidence la justice impériale aimait regrouper les opposants au régime) entre 1867 et 1869. À la proclamation de la République, il rejoint le Comité des vingt arrondissements de Paris et presse, avec la rédaction de mesures de salut public, le gouvernement de Défense nationale d'agir pour défendre la République. Il participe à la journée insurrectionnelle du 31 octobre et il est l'un des signataires de l'Affiche rouge qui dénonçait la trahison du gouvernement du 4 septembre. Il est élu membre de la Commune le 26 mars pour le XV^e arr. et intègre la Commission de l'enseignement le 29, puis celle des Relations extérieures le 20 avril. Si ces interventions à la Commune le montrent tolérant et modéré (en contestant les arrestations arbitraires par exemple), il est présent à tous les débats et investi dans ses fonctions. Mais c'est avec son journal *le Cri du Peuple* (populaire) qu'il déploie toute son énergie pour célébrer la Commune. Durant la Semaine sanglante, il est sur les barricades dans le V^e arr., à Belleville. Il se fait conducteur d'ambulance, puis, se cachant à Montparnasse, il réussit à s'enfuir vers la Belgique et Londres. Condamné à mort par contumace en 1872, il est rayé de la Société des gens de lettres et survit modestement sur son capital du *Cri du Peuple*. Il rentre à Paris après l'amnistie de 1880 et reprend sa carrière de journaliste révolté par l'injustice sociale jusqu'à sa mort en 1885 où près de 60 000 personnes l'accompagnent jusqu'au Père-Lachaise.



Eugène Varlin (1846-1871)

Voir l'article qui lui est consacré pages précédentes.

Le gouvernement et les Versaillais



Jules Favre (1809-1880)

Jeune avocat, Jules Favre se fait remarquer en défendant les canuts de 1834 et affirme des positions républicaines.

Opposé au coup d'État du 2 décembre 1851 de Napoléon III, il devient une figure de l'opposition républicaine modérée sous le Second Empire. Mais il évolue rapidement vers un républicanisme « conservateur »

en condamnant le républicanisme révolutionnaire et socialiste qui commence à prendre de l'ampleur à la veille de la guerre. À la nouvelle de la capitulation de l'empereur, il exige sa destitution immédiate. Désigné vice-président et ministre des Affaires étrangères dans le gouvernement de Défense nationale (automne 1870), il fera preuve d'une incompétence coupable dans les négociations de paix avec l'Allemagne et l'organisation militaire de la poursuite de la guerre. Renommé ministre des Affaires étrangères par la nouvelle Assemblée nationale le 8 février 1871, il rejoint Thiers pour écraser l'insurrection parisienne : « *Il n'y a pas à pactiser avec l'émeute. Il faut la dompter, il faut châtier Paris !* ». Il obtiendra de Bismarck la libération de près de 10 000 prisonniers français qui viendront grossir les rangs de l'armée versaillaise. Il poursuit sa carrière politique après 1871 comme sénateur représentant de la gauche républicaine (un comble !) jusqu'à sa mort.



Patrice de Mac Mahon (1808-1893)

Caricature du galonné impérial, Mac Mahon

commence sa carrière militaire comme sabreur durant la conquête coloniale de l'Algérie de 1830 à 1842. Il soutient le coup d'État de Napoléon III le 2 décembre 1851, s'illustre pendant la guerre de Crimée et la bataille de Magenta en Italie en 1859. Il y gagne son bâton de maréchal et le titre de duc de Magenta. Il reprend du service au début de la guerre de 1870, mais ses atermoiements et ses hésitations sont, en partie, à l'origine de la capitulation de Sedan où il est fait prisonnier avec son armée et Napoléon III. Il est néanmoins libéré et Thiers le nomme commandant en chef de l'armée versaillaise le 6 mai où il rééquipe et réorganise la troupe constituée pour partie de prisonniers libérés par les Prussiens. Il conduit les opérations militaires durant la Semaine sanglante sans que l'on puisse clairement établir des ordres écrits de répression sauvage. Élu président de la République après le départ de Thiers en 1873, il ferraille pendant près de six ans contre les républicains de l'Assemblée nationale avant de s'incliner et de démissionner en 1879.



Napoléon III (1808-1873)

Fils de Louis Bonaparte et neveu de Napoléon I^{er}, Louis-Napoléon Bonaparte

commence une carrière politique agitée par deux tentatives de coup d'État (Strasbourg 1836, Boulogne-sur-Mer 1840) qui lui

150 ANS DE LA COMMUNE / LES ACTEURS

valent d'être emprisonné au fort de Ham dont il s'évadera en 1846. Élu à l'Assemblée nationale après la révolution de 1848, il est élu président de la République la même année ce qui lui permet de préparer son troisième coup d'État qui le porte au pouvoir le 2 décembre 1851 et de liquider l'opposition républicaine. Obsédé par la puissance française en Europe, il se lance dans plusieurs guerres (Crimée, Italie) et ruina son crédit avec l'expédition du Mexique. En 1870, Napoléon III tombe dans le panneau de la dépêche d'Ems (sombre imbroglio sur une candidature prussienne au trône d'Espagne dont la France ne veut pas entendre parler) et déclare la guerre à la Prusse le 19 juillet (hostile à sa politique internationale depuis longtemps). Battu et fait prisonnier avec l'armée de Mac Mahon, il capitule à Sedan. L'empereur déchu part pour l'exil et meurt en Angleterre en 1873.



Adolphe Thiers (1797-1877)

Journaliste de formation et historien de la Révolution française, Thiers fait ses

armes politiques avec les Trois glorieuses de 1830 contre Charles X où il contribue à l'établissement de la monarchie constitutionnelle de Louis-Philippe, dont il sera président du Conseil à deux reprises. Il fait déjà preuve de son tempérament impitoyable à l'égard du peuple ouvrier en réprimant brutalement la révolte des canuts

à Lyon en 1834 et à Paris la même année (massacre de la rue Transnonain) comme il étrangle l'opposition républicaine. Cet orléaniste pur jus est écarté du pouvoir au moment de la révolution de 1848, puis s'opposant au coup d'état de Napoléon III, il se met à l'écart de la vie politique sous le Second Empire. Revenu aux affaires comme chef du gouvernement de Défense nationale après la chute du Second Empire (septembre 1870), il négocie avec Bismarck une paix calamiteuse (perte de l'Alsace-Lorraine, 5 milliards de francs de réparation) qui est en partie à l'origine de l'insurrection parisienne. Fidèle à sa stratégie de 1834 contre les canuts, il fait retirer les troupes loyalistes de Paris, laisse la ville aux insurgés, rassemble des troupes de province et fait traîner les tentatives de médiation. À partir du 21 mai, il laisse toute latitude aux commandants des troupes versaillaises pour reprendre la ville et exercer une répression sanglante contre les fédérés. Devenu président de la République omnipotent le 31 août 1871, il reste au pouvoir jusqu'en 1873 et porte la III^e République (malgré lui) sur les fonts baptismaux dans les cendres de Paris et le sang de la Commune.



Gaston de Gallifet (1831-1909)

Pendant la Semaine sanglante, il y eut des abominables...

En voici un, le général

marquis Gaston de Gallifet, « le marquis

aux talons rouges », « le massacreur de la Commune ». Archétype de l'officier de carrière impérial, il fait la campagne de Crimée (1855), d'Italie (1859) puis prend part à l'expédition du Mexique (1863). En 1870, il participe aux combats en Alsace-Lorraine, est fait prisonnier à Sedan. On lui confie le commandement d'une brigade de cavalerie de l'armée versaillaise. Il n'aura rien à envier en termes de férocité aux généraux Douay et Clinchard (autres fusilleurs) durant la Semaine sanglante : la badine à la main, en regardant les prisonniers emmenés à Versailles, il sélectionnait ses victimes d'une manière absolument arbitraire, sur leur mine. On rapporte qu'en croisant un groupe de fédérés prisonniers il aurait déclaré : « *Que ceux qui ont des cheveux gris sortent des rangs !* » ; cent onze captifs s'avancent. « *Vous, leur dit-il, vous avez vu juin 1848, vous êtes plus coupables que les autres !* » ; il les fait mitrailler dans les fossés des fortifications de Passy. On lui impute l'exécution de près de 2 000 combattants de la Commune sur décision personnelle. Le fusilleur de la Commune poursuit sa belle carrière militaire sous la III^e République et sera même nommé ministre de la Guerre dans le gouvernement Waldeck-Rousseau en 1899. Lors de l'un de ses passages à l'Assemblée nationale comme ministre, apostrophé par les députés de gauche aux cris de « Assassin ! Assassin ! », il aurait répondu : « Assassin ? Présent ! ». Il meurt, bien évidemment, tranquillement dans son lit en 1909. ● GK



Les canons de Montmartre, à l'origine de la journée du 18 mars 1871. Photo anonyme.



Affiche du Comité central de l'Union des femmes pour la défense de Paris.

LA SEMAINE SANGLANTE

(21 mai – 28 mai 1871)

Cette semaine dramatique qui conclut la commune et voit aussi la reconquête de Paris par les versaillais restera certainement une des pires répressions d'un mouvement populaire et révolutionnaire ordonnées par un gouvernement légal en France.

 GEORGES KAPLAN

Le 21 mai 1871, dans le courant de l'après-midi, l'avant-garde de l'armée versaillaise entre dans Paris par la porte de Saint-Cloud dans un secteur peu surveillé par les fédérés (l'armée de la Commune). Ces derniers ne sont pas très nombreux et ne peuvent compter que sur leurs propres forces dans ces beaux quartiers où ils ne trouveront aucun soutien de la part des familles bourgeoises qui les habitent. Les versaillais progressent rapidement vers Passy et Auteuil en direction du Trocadero malgré la réaction de poignées de fédérés trop dispersés dans

le XVI^e arr. À l'Hôtel de Ville où siègent le Comité central et l'assemblée de la Commune, on réagit mollement, on réclame des compléments d'information. Seul le général Dombrowski semble prendre la mesure de la gravité de cette intrusion et dépêche des troupes et de l'artillerie pour contenir l'avancée versaillaise. La reconquête de Paris par le gouvernement de Thiers vient de commencer, la Semaine sanglante et la répression aussi...

Face-à-face

Le maréchal de Mac Mahon commande près de 120 000 hommes correctement équipés, disciplinés et... bien

endoctrinés contre la Commune et les fédérés. Du côté communaliste, les effectifs sont évalués à 96 000 hommes par P. O. Lissagaray (dans son *Histoire de la Commune de 1871*, voir note de lecture dans la rubrique Lectures). Mais comme il l'affirme lui-même, du fait « d'états erronés et fictifs », la réalité est beaucoup plus étriquée.

La Commune ne peut qu'opposer 16 000 hommes et il n'y a que 200 canons... c'est peu pour affronter une armée nombreuse et suréquipée qui dispose d'une artillerie puissante. D'autre part, les fédérés ne sont pas tous des soldats professionnels (au sens de suivre une formation militaire complète). Il y a parmi eux des ouvriers, des artisans, de simples civils et bien sûr des femmes qui ont rejoint la Garde nationale par conviction et devoir et non par discipline. En effet, une partie de ces troupes se méfient de certains officiers empanachés envoyés par la Commune, qui leur manquent de respect, au point que durant la semaine qui s'annonce, nombre d'entre eux préféreront défendre leurs quartiers sur les barricades que de suivre leurs officiers dans des actions coordonnées.

À cela s'ajoutent la confusion et l'indécision qui règne à l'état major et au Comité central de la Commune ; l'armée fédérée part donc d'emblée avec de sérieux handicaps. Jacques Rougerie le souligne clairement dans son livre *Procès des communards* (coll. Archives Julliard, 1971) : « *La Commune compta peu de têtes capables et, à la tâche, les meilleurs révolutionnaires se révélèrent étrangement incertains, profondément divisés.* » Et comme le dit très bien Lissagaray dans son livre : « *Mais les fédé-*

Fédérés sur une barricade rue de Rivoli. Photo anonyme.





Les combats du Père Lachaise dans l'après-midi du 27 mai 1871.

rés sans direction, sans connaissance de la guerre, ne virent pas plus loin que leurs quartiers ou même que leurs rues. Au lieu de deux cents barricades stratégiques, solidaires, faciles à défendre avec 8 000 hommes, on en sema des centaines impossibles à garnir. L'erreur générale fut de croire qu'on serait attaqué de front, tandis que les versaillais exécutèrent partout des mouvements tournants. »

Mourir au combat, mourir fusillé

La Commune clôt sa dernière réunion du dimanche 21 mai sans avoir pris de dispositions claires pour sa réorganisation et donné des ordres précis aux officiers venus demander des instructions. Le 21 au soir, les versaillais sont au Trocadéro; le XV^e arr. est quasi occupé et les massacres commencent. En effet, dès les premières barricades prises, les officiers versaillais trient leurs prisonniers, abattent immédiatement sur la barricade ceux pris les armes à la main ou en uniforme de garde national et conduisent les autres vers d'autres lieux où ils sont exécutés (Passy, Monceau). Les enfants (estafettes ou messagers), les femmes (combattantes, cantinières, infirmières) n'y font pas exception et sont aussi exécutés sur place. Tout dépend de la cruauté des officiers ou des combattants versaillais qui font du zèle. Comme le rappelle Michèle Audin dans son livre récent *la Semaine sanglante, mai 1871, légendes et comptes* (Libertalia 2021) « *On prend la barricade, on tue ceux qui la défendent, puis*

“ On prend la barricade, on tue ceux qui la défendent, puis ceux qui auraient éventuellement pu la défendre et ceux qui avaient une tête à la défendre...”

ceux qui auraient éventuellement pu la défendre et ceux qui avaient une tête à la défendre...». Lissagaray, lui aussi souligne cette atmosphère impitoyable : « *Malheur à qui possède une arme, un uniforme ou de ces godillots que tant de parisiens chaussent depuis le siège ; malheur à qui est dénoncé par un ennemi politique ou privé. On l'entraîne. Chaque corps (d'armée) a son bourreau en chef, le prévôt établi au quartier général ; pour hâter la besogne, il y a des prévôts supplémentaires dans les rues. La victime y est amenée, fusillée.* » Dans les quartiers repris, les « bons citoyens » s'y mettent aussi et dénoncent, désignent, précisent les adresses de ces « affreux » communards, réels ou supposés tels.

Pendant le massacre, les combats continuent

Les versaillais reprennent leur avance au matin du 22. On se bat aux Batignolles et près de la place Clichy. Des barricades s'élèvent dans le IX^e arr. (rue Auber, de Chateaudun, à Notre-Dame-de-Lorette), plus loin à la Bastille ou au centre vers le Panthéon. Déjà, des fédérés abandonnent certaines des barricades pour

défendre leurs quartiers plus à l'Est. Les officiers vont et viennent de l'Hôtel de Ville pour réclamer des munitions et des hommes. Certains des acteurs les plus en vue disparaissent (Cluseret, Pyat)...

À la fin de la journée, les versaillais ont atteint l'Élysée, la gare Saint-Lazare, l'École militaire. Le mardi 23, la Butte Montmartre est perdue presque sans combats, le général Dombrowski, très populaire, est tué près de la rue Myrha en contrebas de la butte. Les fédérés résistent dans les V^e et XIII^e arr. : à la Butte-aux-Cailles avec Wroblewski qui tiendra deux jours, avec Lisbonne vers le Panthéon. Les versaillais sont à l'Opéra, sur la Concorde ou au jardin de l'Observatoire et... à Montmartre, au parc Monceau... on fusille, on enterre...

Dans la soirée, les grands incendies commencent : Tuileries, Cour des comptes, Conseil d'État, à mettre au compte sans nul doute des communards qui détruisent là les symboles du régime impérial honni. Ce sera moins évident pour l'Hôtel de Ville qui brûlera plus sûrement des bombardements versaillais que de supposés incendiaires fédérés.

L'Hôtel de Ville est évacué dans la nuit et la matinée du 24 vers la mairie du XI^e arr. Ce mercredi, troisième jour de la bataille, les versaillais atteignent le Palais-Royal, le Louvre, la rue Notre-Dame-des-Champs, la rue d'Assas. Le quartier latin est pris le soir et l'on exécute 700 fédérés rue Saint-Jacques. Au jardin du Luxembourg, on fusille, on enterre...

La cruauté versaillaise n'épargne personne : le docteur Faneau, peu suspect de sympathie à l'égard de la Commune, responsable de l'ambulance de Saint-Sulpice est abattu au milieu de ses blessés, et eux achevés à la baïonnette ! Les communards exécutent, à la Roquette, cinq personnalités détenues comme otages depuis un mois (Darbois, l'archevêque de Paris, le président de la Cour de cassation Bonjean, le journaliste conservateur Chaudey, entre autres). Il ne reste plus, à ce moment là, aux communards, que les IX^e (en partie), XII^e, XIX^e, XX^e arr. et une partie des III^e, V^e et XIII^e arr. Et à Montsouris, on fusille, on enterre...

Au matin du 25, les fédérés se battent à un contre douze. Le général Wroblewski perd la Butte-aux-Cailles. Les combats sont acharnés à la Villette, vers les gares de l'Est et du Nord et le faubourg Saint-Martin et aussi autour de la Bastille. Du fait de l'entrelacs serré des rues de Paris, les barricades sont souvent contournées et les fédérés voient arriver les

versaillais dans leur dos. Et pendant ce temps, à la caserne Lobau (bâtiment administratif qui existe toujours, derrière l'Hôtel de Ville) on fusille... et on enterre au square de la Tour Saint-Jacques... Le 25 au soir, la Commune a perdu toute la rive gauche. Dernière assemblée de ce qui reste de la Commune à la mairie du XI^e arr. Le lendemain 26, une partie des fédérés désireux de venger leurs morts, exécutent une cinquantaine d'otages de la Commune (gendarmes versaillais, espions et quelques prélats) dans une confusion totale en haut de la rue Haxo (XX^e arr.) et malgré l'opposition de certains membres de la Commune (Varlin notamment).

Les communards ne tiennent plus qu'un quadrilatère délimité par le canal de l'Ourcq, le bassin de La Villette, le canal Saint-Martin, le boulevard Richard-Lenoir, la rue du Faubourg-Saint-Antoine et la porte de Vincennes. Le samedi 27, les combats du Père-Lachaise se finissent à l'arme blanche, 147 fédérés sont alignés sur le mur qui deviendra un lieu de mémoire pour toute la gauche. On se bat maintenant à Belleville, à Ménilmontant... Et à la prison de la Roquette, reprise, on fusille... Le 28, les dernières barricades, rue Ramponneau (XX^e arr.), rue de la Fontaine-au-Roi et rue du Faubourg du Temple tombent. À 13 heures, les combats cessent... Mais pas les exécutions.

Liquider la Commune

Les fusillades continuent pendant les dix premiers jours de juin. Paris est replacé en état de siège et l'armée perquisitionne, pourchasse et fusille les quelques

Du 21 mai jusqu'au 10 juin, les versaillais ont entassé environ 40 000 prisonniers au camp de Satory et dans les écuries royales de Versailles qui survivent dans des conditions effroyables dans l'attente de leur jugement.

(supposés) communards qui auraient pu échapper à ses fusils : « *L'armée se transformait en un vaste peloton d'exécution* » (Lissagaray). Du 21 mai jusqu'au 10 juin, les versaillais ont entassé environ 40 000 prisonniers au camp de Satory et dans les écuries royales du château de Versailles, qui survivent dans des conditions effroyables dans l'attente de leur jugement. Ils meurent de malnutrition, du typhus, d'épuisement, quand ils ne sont pas tout simplement abattus à la moindre récrimination.

À partir du mois d'août et jusqu'au printemps 1872, les conseils de guerre jugent et condamnent. Près de 300 condamnations à mort (dont des femmes), 10 500 aux travaux forcés, à la déportation en Nouvelle-Calédonie, sur des pontons (bateaux-prisons fixes, à Brest en particulier), à la réclusion et, pour les plus chanceux à des peines de prison. Adolphe Thiers est soulagé, l'ordre règne. Dans le même temps, la presse (exclusivement réactionnaire, les quelques titres républicains restant étant inter-

dit ou sous surveillance) se déchaîne contre la Commune à coups de reportages sensationnalistes sur les crimes imaginaires des communards et dans un vocabulaire hystérique : « *la vermine révolutionnaire a été enfin exterminée* », « *la racaille communarde et socialiste a été renvoyée aux enfers* ».

Même les grandes plumes de la littérature française (Alexandre Dumas, Gustave Flaubert à l'exception notable de Victor Hugo) se lâchent dans des débordements ignobles, indignes d'eux. À propos de Courbet, délégué aux Beaux-Arts de la Commune, Alexandre Dumas écrit : « *De quel accouplement fabuleux d'une limace et d'un paon, de quelles antithèses génésiaques, de quel suintement sébacé peut avoir été générée cette chose qu'on appelle Gustave Courbet ? Sous quelle cloche, à l'aide de quel fumier, par suite de quelle mixture de vin, de bière, de mucus corrosif et d'œdème flatulent a pu pousser cette courge sonore et poilue...* » Sans commentaires. Même morts ou en exil, les communards leur font peur.

Compter les morts

Encore aujourd'hui, les historiens divergent sur le nombre de victimes de la répression et des combats de la Semaine sanglante. Si l'écrivain réactionnaire anti-communard Maxime du Camp ose un décompte scandaleusement bas autour de 6 500 morts, le journaliste républicain Camille Pelletan estime dans son livre *la Semaine de mai* leur nombre à près de 30 000.

Nous renvoyons, là encore, à l'excellent ouvrage de Michèle Audin paru dernièrement qui s'est attelée à la tâche pénible du décompte des morts. Elle a réussi grâce aux registres des cimetières de Paris et d'autres archives en banlieue à établir le chiffre précis de 8 500 victimes dénombrées et enregistrées (ce qui ne signifie pas qu'elles ont été identifiées) mais précise bien évidemment que ce chiffre n'est qu'une base décomptée qui ne prend pas en compte les autres tués non relevés (fusillés des charniers, tués au combat...) Le seul chiffre sur lequel tout le monde est d'accord, c'est celui des pertes versaillaises qui se montent à 877 tués. Les fédérés ont vraisemblablement eu 3 000 tués au combat. Quoi qu'il en soit, entre les estimations des différents historiens recoupés avec les témoignages de contemporains (journalistes, écrivains, simples particuliers) ajoutées à la mort de nombreux prisonniers (malnutrition, exécutions som-

Fusillade...



L'Hôtel de Ville de Paris après les combats. Photo anonyme.



maires), on atteint au moins le chiffre effrayant de près de 20 000 morts ! Pour rester dans cette atmosphère macabre, il faut savoir qu'il faudra presque 10 ans aux autorités de la ville de Paris pour exhumer et relever les charniers disséminés dans la capitale par les troupes versaillaises (Charonne, Buttes Chaumont, Passy, Luxembourg, Montsouris, Belleville, La Villette...)

La III^e République commençait dans les larmes et le sang des communards pour le mouvement socialiste et ouvrier français. Cela s'est passé en France, au printemps, à Paris, il y a cent cinquante ans... ●

• Plus sur la Commune et la Semaine sanglante :

Bien évidemment, le livre de Prosper-Olivier Lissagaray : *Histoire de la Commune de 1871* (La Découverte/poche, réédition de 2021) facile à trouver en ce cent cinquantième anniversaire. *La Semaine sanglante, mai 1871. Légendes et comptes* de Michèle Audin (Libertalia, 2021). *Procès des communards* de Jacques Rougerie (poche archives Julliard, 1971). La magnifique BD en quatre volumes de Tardi et Vautrin, *Le cri du peuple* (Casterman, 2001-2004). Vous trouverez d'autres références sur le site des *Amis de la Commune* : <https://www.commune1871.org/la-commune-de-paris/mediatheque/bibliographie-cinematographie>. Sur Arte.tv, l'excellent documentaire animé *Les damnés de la Commune* : <https://www.arte.tv/fr/videos/094482-000-A/les-damnes-de-la-commune/> visible en ligne jusqu'au 20 mai 2021.

À propos d'une photo...

Nous avons publié, dans notre numéro précédent, cette photo célèbre, attribuée à Disderi, illustrant l'horreur de la répression versaillaise après la Semaine sanglante. Il s'agit plus vraisemblablement d'un document destiné à permettre l'identification des morts fédérés des premiers combats en mars et avril et diffusé par l'administration de la Commune. Comme l'affirme Michèle Audin dans son livre (voir notes ci-contre), les versaillais auraient-ils pris la peine de placer les fédérés dans des cercueils numérotés quand ils jetaient la majorité d'entre eux dans des fosses communes ? Du reste, Michèle Audin ne l'attribue même pas à Disderi. Si cette photo témoigne quand même de l'horreur de la période, on n'a aucune certitude sur son auteur ni même sur la date à laquelle elle a été prise. Le mystère reste entier.



Le capitaine « au mur »

De nombreux textes et chansons ont évoqué la Semaine sanglante. Celui-ci, de Jean-Baptiste Clément (l'auteur du *Temps des cerises*) raconte bien, sans équivoque, la sauvagerie de la répression versaillaise.

« Au mur ! » disait le capitaine
La bouche pleine et buvant dur
« Au mur ! »
– *Qu'avez-vous fait ?*

– Je suis des vôtres
Je suis vicaire à Saint-Bernard
J'ai dû pour échapper aux autres
Rester huit jours dans un placard
– *Qu'avez-vous fait ?*
– Oh ! Pas grand chose
De la misère et des enfants
Il est temps que je me repose
J'ai soixante dix ans
Allons-y tout de suite
Et fusillez-moi vite

« Au mur ! » disait le capitaine...

– Voici la liste
Avec les noms de cent coquins
Femmes et enfants de communistes
Fusillez-moi tous ces gredins.
– *Qu'avez-vous fait ?*
– Je suis la veuve d'un officier
Mort au Bourget
Et tenez en voici la preuve
Regardez s'il vous plaît.
– Oh ! Moi je porte encore
Mon brassard tricolore

« Au mur ! » disait le capitaine...

– Quatre blessures
Six campagnes et deux congés
Je leur en ai fait voir de dures
Je suis Lorrain, ils sont vengés !
– Moi, j'étais dans une ambulance
Les femmes ne se battent pas
Et j'ai soigné sans différence
Fédérés et soldats
– Moi, je m'appelle Auguste
Et j'ai treize ans tout juste

« Au mur ! » disait le capitaine...

– Oh ! Je suis mort
Un soldat sans doute enivré
A tué mon père à la porte
Et mon crime est d'avoir pleuré
– *Qu'avez-vous fait ?*
– Sale charogne
Fais moi vite trouer la peau
Car j'en ai fait de la besogne
Avec mon chassepot
– Et d'un, tu vois ma lune
Et deux, vive la Commune !

Ici, Londres

De la capitale britannique, l'Association internationale des travailleurs tente de suivre et de comprendre les « événements de Paris ». Son Conseil général est notamment informé, quasiment au jour le jour, par les internationaux de Paris.

JACQUES DIMET

Karl Marx qui a toujours suivi de près les événements internationaux (et particulièrement la situation en France, en Angleterre, en Allemagne et aux États-Unis) est exilé à Londres. De là, il milite activement à l'Association internationale des travailleurs (AIT, la Première Internationale) qu'il a contribué à fonder en 1864. L'AIT oscille à la fois entre une défense syndicale des travailleurs (rassemblant par exemple des fonds pour aider les grévistes dans différents pays) et une organisation politique de libération sociale.

L'AIT, interdite dans plusieurs pays et dont les membres sont étroitement surveillés par la police, s'intéresse à toutes les luttes ouvrières, des plus petites aux plus grandes. L'Internationale a une section française et les internationaux prendront toute leur place dans la Commune, même s'ils sont souvent minoritaires. C'est au travers des réunions du Conseil général de l'AIT que Marx et d'Engels informent – et sont informés – de la situation en France et livrent leurs analyses. Ce sont notamment ces considérations de Marx et Engels qui formeront la trame du livre *La guerre civile en France*.

Les comptes rendus du Conseil général, naturellement elliptiques, ne rendent pas forcément compte de la totalité des échanges, mais restituent le cheminement d'une réflexion et des actes de solidarité concrets. S'il aborde durant cette période, mais pas à chacune de ses réunions hebdomadaires, les événements de Paris, il évoque aussi les grèves en Espagne, la syndicalisation aux États-Unis et engage des discussions serrées sur la république.



Première assemblée générale de l'Association internationale des travailleurs à Londres en 1864. Gravure anonyme.

«L'état des choses à Paris»

Le Conseil général de l'Association internationale des travailleurs se réunit à Londres le 21 mars 1871, en présence notamment de Marx et d'Engels. « *Le citoyen Engels donne ensuite une description de l'état des choses à Paris* », note le procès-verbal. Cette description éclaire sur ce qui se passe dans la capitale française car les informations jusqu'alors reçues étaient parcellaires et « *incompréhensibles* » selon l'expression même d'Engels. Celui-ci explique alors à ses camarades de l'Internationale le déroulement des événements depuis la tentative du gouvernement provisoire de prendre les canons au peuple de Paris, de la fraternisation des gardes nationaux avec le peuple et de la mise sous protection des canons.

« *Quand l'Assemblée s'est retirée à Versailles, le gouvernement avait essayé de chasser les révolutionnaires de Paris et de leur enlever les canons. Les troupes qui venaient seulement d'arriver à Paris devaient être mises sous le commandement de Vinoy, dont les soldats avaient*

mitraillé le peuple sur les boulevards durant le coup d'État de 1851. » « *La ville est à présent aux mains du peuple : les troupes qui n'ont pas passé de son côté ont été envoyées à Versailles et l'Assemblée ne sait que faire.* » Engels précise que parmi les membres du Comité central de la Garde nationale, il y a quatre Internationaux. « *La Commune devait être élue le lendemain. Ils ont annoncé que la liberté de la presse serait respectée sauf en ce qui concerne la presse bonapartiste pourrie.* »

L'AIT décide à l'unanimité de profiter d'un meeting républicain qui doit se tenir pour affirmer la solidarité avec le « *mouvement parisien* ».

«Versailles est en train de prendre le dessus...»

Lors du Conseil général du 11 avril, Engels déclare « *qu'il est impossible de laisser les événements se développer à Paris sans en dire quelque chose. Tant que le Comité central de la Garde nationale en avait gardé la direction, l'affaire marchait bien, mais après les*

élections, les discours ont remplacé l'action. C'était lorsque Versailles était faible qu'il fallait l'attaquer, mais l'occasion a été perdue et il semble à présent que Versailles est en train de prendre le dessus et de rejeter les Parisiens en arrière. Le peuple ne supportera plus longtemps d'être conduit à la défaite. Ils perdent du terrain, leurs munitions sont gaspillées et ils épuisent leurs vivres. Ils ne seront pas réduits à la soumission par la famine tant qu'un côté de Paris reste ouvert (...) En juin 1848, le combat s'est terminé en quatre jours, mais alors, les travailleurs n'avaient pas de canons. Cela n'ira pas aussi vite aujourd'hui. Louis Napoléon a fait les rues larges pour qu'elles puissent être balayées par le canon contre les travailleurs, mais maintenant ceci est en leur faveur : leurs pièces balaieront les rues, contre leur adversaire. Les travailleurs – 200 000 hommes – sont bien mieux organisés que dans aucune autre insurrection. Leur situation est difficile, les chances ne sont pas aussi bonnes qu'il y a une quinzaine. »

“ Le peuple ne supportera plus longtemps d'être conduit à la défaite... ”

L'information parvient difficilement à Londres, d'autant plus qu'une partie de la presse anglaise, reprenant la presse versaillaise, diffuse des informations fausses sur la situation. Des lettres envoyées depuis Paris par des internationaux n'arrivent pas ou avec plusieurs jours de retard. Marx donne des précisions sur le sujet le 25 avril : « Les lettres ont été mises à la poste par Lafargue en dehors des fortifications ; elles ont été retardées en cours d'acheminement par rail ; les gouvernements français et prussien contrôlent l'un et l'autre les lettres. La majeure partie des informations qu'elles contenaient étaient vieilles, mais il y a quelques faits que les journaux n'ont pas donnés. (...) Une partie considérable de la classe moyenne s'est jointe aux gardes nationaux de Belleville. Les grands capitalistes ont fui et les petits artisans se sont joints avec enthousiasme à la classe ouvrière. Nul ne peut se faire idée de l'enthousiasme du peuple et de la Garde nationale, et les versaillais sont fous s'ils croient pouvoir entrer dans Paris. Paris ne croit pas à un soulèvement des provinces et sait que des forces supérieures



Affiche des sections parisiennes de l'AIT en date du 28 mars 1871.

ont été portées contre lui, mais il n'a aucune crainte à ce sujet, il craint seulement une intervention prussienne et la disette de vivres. Les décrets sur les loyers et les effets de commerce ont été deux coups de maître : sans eux, les trois quarts des commerçants auraient été mis en faillite (...). »

« Les principes de la Commune sont éternels et ne peuvent être anéantis »

Autre information le 2 mai, toujours sur le courrier où notamment sept lettres envoyées depuis Saint-Denis par l'international Serraillier¹, donnant des nouvelles précises, ne sont pas arrivées. Jung², ajoute, selon le compte rendu : « La dame russe a écrit qu'elle fait une active propagande parmi le beau sexe, qu'elle tient chaque jour des meetings qui attirent la foule, et qu'un corps d'amazones va être constitué. Quelque 5 000 se sont déjà enrôlées. Sa santé est si précaire qu'elle ne croit pas survivre à celle lutte. » Cette dame russe, c'est Elizavieta Dmitrieva³. Le 9 mai, Engels informe qu'un « délégué de la Commune est venu ici ». « Même si l'armée (de Versailles, NDLR) parvient jusqu'aux remparts, il y a les barricades derrière et on n'aura jamais vu un combat comme celui qui se prépare. Pour la première fois, les barricades seront défendues par des canons, des fusils, des munitions, et par des forces régulièrement organisées. Les armées en présence sont presque égales

maintenant. Versailles, ne peut pas faire venir des troupes de province, ils doivent en renvoyer là-bas pour maintenir l'ordre dans les villes. (...) »

Le 24 mai, Marx, qui n'avait pas assisté aux dernières réunions du Conseil général à cause de la maladie, dit craindre « que la fin ne soit proche mais que si la Commune est défaite, le combat ne sera que partie remise. Les principes de la Commune sont éternels et ne peuvent être anéantis ; ils ne cesseront de s'affirmer jusqu'à ce que la classe ouvrière soit émancipée. La Commune de Paris est écrasée avec l'aide des Prussiens, ils se font les généraux de Thiers. (...) C'est toujours la vieille histoire. Les classes supérieures s'unissent toujours pour opprimer les travailleurs. (...) Pour montrer comment les Prussiens ont rempli leur office de police, on peut mentionner que 500 personnes ont été arrêtées à Rouen, qui est occupée par les Prussiens, sous prétexte que c'étaient des membres de l'Internationale. L'Internationale inspire la crainte. L'autre jour à l'Assemblée nationale, le comte Jaubert – une momie desséchée, un ministre de 1834, un homme connu pour avoir soutenu les mesures contre la presse – a prononcé un discours dans lequel il disait qu'une fois l'ordre restauré le premier devoir du gouvernement serait d'enquêter sur les agissements de l'Internationale et de l'écraser. »

Les internationaux britanniques engageront dans les semaines suivantes une importante campagne d'aide et de soutien aux communards exilés qu'ils accueillent et hébergent. ●

1. Auguste Serraillier, ouvrier formier en chaussure, membre du Conseil général a été secrétaire-correspondant de l'Internationale pour la France, et élu de la Commune.
2. Hermann Jung, horloger suisse, trésorier du Conseil général de l'Internationale, réfugié à Londres.
3. Élise Dmitrieva (Elisabeth Dmitrieff) de son vrai nom Elizavieta Tomanovskaïa), révolutionnaire russe, en exil de 1867 à 1873. Membre du groupe Narodnoie Dielo qui éditait la revue du même nom, membre de la section russe de l'Internationale à Genève. Participe activement à la Commune, où elle fut une des fondatrices de l'Union des femmes pour la défense de Paris et de secours aux blessés. Elle combattit sur les barricades. De retour en Russie elle suit son mari, exilé en Sibérie où au sein de la Croix-Rouge illégale elle aide les exilés et déportés politiques. Elle meurt en Sibérie, probablement vers 1910, à 59 ans.

PROFESSIONNELS DE LA PRESSE ET DES MÉDIAS, NOUS PROTÉGEONS VOS TALENTS

JOURNALISTES PIGISTES, AYEZ LE RÉFLEXE AUDIENS !

Audiens gère les dispositifs de protection sociale qui vous sont dédiés.

Tout journaliste rémunéré à la pige peut bénéficier du régime de prévoyance

☎ 0 173 173 921

et de la garantie frais de santé spécifique avec prise en charge partielle de la cotisation par le Fonds collectif pour la santé des pigistes.

☎ 0 173 173 580

Nos métiers

EN SAVOIR PLUS

Retrouvez-nous sur le site www.audiens.org



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

Au sein de l'Alliance professionnelle Retraite Agirc-Arrco, Audiens en assure la gestion pour le compte des métiers de la culture, de la communication et des médias, des secteurs où les salariés ont souvent des parcours atypiques, à l'image des artistes et techniciens et des journalistes rémunérés à la pige.

ASSURANCE DE PERSONNES ET DE BIENS

Complémentaire santé, couverture invalidité, incapacité temporaire de travail, décès, rente éducation, rente conjoint, risques professionnels, épargne... Des solutions sur-mesure, collectives et individuelles, adaptées aux spécificités des professions.

ACCOMPAGNEMENT SOLIDAIRE ET PRÉVENTION SOCIALE

Une politique de proximité à destination de nos publics : aides financières, accompagnement lors de situations de rupture ou de transition (retour à l'emploi, accompagnement du handicap, préparation à la retraite, soutien aux familles, aux aidants familiaux, aux personnes endeuillées...).

SERVICES AUX PROFESSIONS

Partenaire de confiance, Audiens prend en charge la gestion de nombreux services pour les professionnels de la culture : étude et statistiques, recouvrement de cotisations, plateforme digitale de gestion sociale Movinmotion...

MÉDICAL ET PRÉVENTION SANTÉ

Le Pôle santé Bergère, le centre médical dédié aux professionnels de la culture, est un lieu unique de soins et de prévention au cœur de Paris : médecine générale et de spécialités, cabinets dentaires, imagerie médicale (IRM, scanner) et bilans de santé pour les entreprises et les particuliers.



Les femmes, l'avenir de la Commune

Sans elles, la Commune aurait eu un autre visage. Au pays des Droits de l'homme, ceux de la femme restent bafoués. Bien avant les suffragettes, les femmes de la Commune ont porté la défense et la reconnaissance de ceux-ci. Parmi elles, André Léo.

JÉRÉMIE DEMAY

Si la postérité a surtout retenu le rôle de Louise Michel, avec de nombreux livres, chansons, films, noms de rues et d'écoles, cette dernière était bien entourée. Parmi les nombreuses femmes actrices de la Commune, André Léo. Un pseudonyme masculin, (les prénoms de ses deux fils jumeaux) pour un combat féministe. Auteure et journaliste, de son vrai nom Victoire Léodile Béra, elle a consacré sa vie à l'égalité salariale, sociale, et citoyenne. Liberté d'aimer et ne plus subir les mariages arrangés. Volonté absolue ne plus être considérée uniquement comme des réceptacles à enfants. Ne plus supporter le poids des religions et avoir le droit à l'instruction. D'autant que son mari décède en 1863. Elle se retrouve seule pour élever ses enfants.

Une auteure engagée

Dans ses romans, elle défend l'éducation des jeunes filles, mais aussi un enseignement laïc. *Jacques Galéron*, roman éponyme, publié en 1865, raconte l'histoire d'un instituteur démis de ses fonctions car il a osé s'opposer au curé supervisant son enseignement : « Faut-il donc, pour être instituteur, cesser d'être homme ? Et déposer aux mains d'un prêtre, que l'esprit de sa caste fait votre ennemi, sa conscience, sa dignité, son intelligence, ses affections, jusqu'à



André Léo (Victoire Léodile Béra).
Photo anonyme.

“ Préparer les générations futures à une société toujours plus juste ”

l'honneur de sa femme ? »

Trois ans avant, elle avait fait paraître *Un mariage scandaleux*. Cette histoire se croise avec la sienne. L'héroïne, fille de bourgeois, épouse un paysan. Un mariage d'amour vécu par André Léo. Elle aussi est née dans une famille bourgeoise de province. Elle aussi, a épousé un homme qui n'était pas de la position sociale de sa famille. Mais André Léo n'avait qu'un souhait : pou-

voir sortir les femmes des carcans des mariages arrangés, et à commencer par le sien ! « *Je crois de toutes les forces de mon âme à l'amour vrai, à la fois idéal et charnel, aspiration de tout l'être, où la femme n'est plus l'idole d'un jour, mais la compagne, l'amie, l'amante de toute la vie ; à l'amour qui élève, moralise, féconde, et dont la famille est le but et l'une des principales joies... Cet amour est le seul qui réponde individuellement à tous nos besoins, socialement à la justice, de même que physiquement il est le seul conforme aux lois naturelles.* »

Dans ses livres, tout le monde en prend pour son grade. L'auteure dénonce les préjugés. Bourgeois comme paysans, citadins comme ruraux. André Léo veut démontrer que l'intelligence n'est liée ni à la naissance ni au genre ! Ses romans, publiés d'abord sous forme de feuilletons, puis repris en librairie, commencent à la faire remarquer. Mais c'est surtout avec sa plume de journaliste qu'elle éveillera les consciences.

Dès 1867, dans plusieurs articles, elle dénonce les inégalités salariales des femmes. Qu'elles travaillent en ville ou à la campagne, elles sont logées à la même enseigne : elles gagnent moitié moins que les hommes. Cette situation la met en rage. Dans un reportage paru dans *La Coopération* (10 février 1867), elle s'indigne : « *Le prix de la journée de travail dans les campagnes est partout à peu près le même : pour les hommes un franc, avec la nourriture ; ou deux francs sans être nourris... Pour les femmes le prix varie de 40 à 50 centimes, avec la nourriture, et s'élève à 75 centimes quand elles ne la reçoivent pas... Dans les villes,*

le prix de la main-d'œuvre varie suivant l'industrie. Mais pour les ouvrières la journée est la même que celle des pauvres femmes des campagnes, 40 et 50 centimes.» Dans le même article, elle dénonce la concurrence déloyale des couvents qui fabriquent des produits, comme du linge, beaucoup moins cher que les industries textiles. Résultat : les bonnes sœurs font baisser mécaniquement le prix de la main-d'œuvre... Ses papiers s'intéressent aussi aux conditions de travail, ainsi qu'à la dichotomie entre la ville et la campagne.

Éduquer l'opinion publique...

Parallèlement à ses activités de journaliste, elle se fait remarquer dans plusieurs réunions. Depuis 1864, le délit de coalition a été levé, et les conférences se multiplient. Elle rencontre Louise Michel. Leurs combats sont similaires. L'émancipation des femmes par le travail, et l'égalité pour toutes et tous. Courant 1868, André Léo organise des réunions chez elle. Autour de la table : Louise Michel, Maria Deraismes, Mme Jules Simon, Marthe Noémie Reclus. Ensemble, elles créent la Société de revendication des droits de la femme. Cette ligue a un objectif : « *Informer et éduquer l'opinion publique pour préparer les générations futures à une société toujours plus juste.* » Les thèmes chers à Louise Michel et André Léo sont au cœur de la réflexion : éducation, salaire, émancipation, droit...

Pour le droit justement, elles veulent une réforme du Code civil afin de permettre aux femmes de bénéficier des mêmes protections juridiques que les hommes.

La plume au lieu du fusil

Un autre combat arrive. Les troupes de Bismarck sont aux portes de Paris en septembre 1870. Les Parisiens réclament des armes pour se défendre. La manifestation est menée par Louise Michel et André Léo. Le même mois, les deux femmes sont côte à côte dans une manifestation, devant l'hôtel de ville, pour soutenir Strasbourg et ses habitants. Elles sont arrêtées puis relâchées. Cela n'entame pas leur détermination. Au contraire. André Léo rejoint dans le comité de vigilance de Montmartre, Louise Collet et Sophie Poirier, et bien sûr Louise Michel. Si cette dernière a revêtu un uniforme pour monter sur les barricades, André Léo préfère la plume au fusil. Dans plusieurs articles, elle invective le gouvernement versail-



Manifestation des femmes du 3 avril 1871. Gravure anonyme.

lais, dénonce les profiteurs de la guerre qui spéculent toujours plus, et elle exhorte les Parisiens et les Parisiennes à se défendre. Même si la Commune veut l'égalité, l'intégration des femmes dans les régiments perturbe. Seule la Douzième légion sera entièrement composée de femmes. Les autres seront branchardières ou infirmières.

Pendant la Commune, André Léo participe activement à plusieurs comités, en plus de celui pour la vigilance de Montmartre, elle intègre le Comité des citoyennes du XVII^e arrondissement et le Comité du X^e arrondissement de

“ L'affranchissement que je réclame, c'est le tien.”

l'Union des Femmes pour la défense de Paris et le soin aux blessés.

Elle met la puissance de son verbe au service de l'union de la France. Paris ne doit pas rester seul. La capitale a besoin de la campagne. La Commune ne pourra vivre qu'avec l'appui de la ruralité. Dans un appel, *Au travailleur des campagnes*, diffusé à plus de 100 000 exemplaires, qui a été même largué depuis des montgolfières, André Léo insiste : « *Frère, on te trompe. Nos intérêts sont les mêmes. Ce que je demande, tu le veux aussi ; l'affranchissement que je réclame, c'est le tien. (...) Si Paris tombe, le joug de la misère restera sur votre cou et passera sur celui de vos enfants. Aidez-le donc à triompher...* » La sincérité n'a pas

suffi. Les dissensions se font jour au sein même du mouvement. André Léo défend la liberté de la presse, quand la majorité souhaite censurer les titres d'opposition. « *Si nous agissons comme nos adversaires, comment le monde choisira-t-il entre eux et nous ?* »

Elle échappe de justesse à la répression de la Semaine sanglante en se cachant chez une amie. Elle part s'exiler en Suisse. Là-bas, elle retrouvera Benoît Malon qu'elle a côtoyé pendant la Commune. Avec l'amnistie de 1880, André Léo rentre à Paris. Elle n'écrit presque plus d'articles. Elle continuera ses romans en défendant toujours les thèmes du mariage d'amour, de l'émancipation des femmes par l'éducation. Elle meurt en 1900. Son testament précise que, si une commune de France souhaite le collectivisme « *par l'achat d'un terrain communal, travaillé en commun avec partage de fruits* », une rente lui sera versée. ●



Fédération des travailleurs
des industries du Livre,
du Papier et de la Communication CGT

 **CONGRÈS**

www.filpac-cgt.fr

 **filpac cgt**

**Solidaires et
acteurs de**

POUR UN
SYNDICALISME
DE CONQUÊTES
SOCIALES

notre avenir

**Reporté
Printemps 2022**

